



Jeudi 12 juin 2025

# JOURNAL FOOT

## Spécial AG



Pour toutes questions  
ou renseignements



[ligue@laurafoot.fff.fr](mailto:ligue@laurafoot.fff.fr)



## **Assemblée Générale Ordinaire de la LAuRAFoot**

**Samedi 28 juin 2025**

au Centre Culturel et des Congrès  
Rue Jean Monard, 73100 Aix-les-Bains

### **Sommaire**

- 1- EDITO DU PRESIDENT..... page 3
- 2- ORDRE DU JOUR ..... page 4
- 3- INFORMATIONS..... page 5
- 4- RAPPORT MORAL 2024/2025 ..... page 6
- 5- ACTIVITE DES COMMISSIONS ..... page 7
- 6- BUDGET PREVISIONNEL 2025/2026 ..... page 49
- 7- TARIFS 2025/2026 ..... page 52
- 8- DECISIONS PRISES DANS L'INTERET DU FOOTBALL REGIONAL ..... page 54
- 9- ELECTION DE LA DELEGATION ..... page 57
- 10- EXAMEN DES TEXTES.....page 58
- 11- RECOMPENSES..... page 90

# EDITO DU PRESIDENT

FACE en place

Suite au groupe de travail FACE (Facilitation de l'Accès aux compétitions régionales des Clubs Excentrés), un certain nombre de mesures ont été adoptées par l'A.G. de notre ligue du 29 juin 2024.

Parmi lesquelles on trouvait :

- Péréquation intégrale des frais des officiels dans tous les championnats régionaux.
- Péréquation entre toutes les équipes d'un même niveau de championnat régional.
- Octroi d'une prime forfaitaire d'éloignement pour les clubs excentrés.
- Octroi d'une prime de participation forfaitaire de 50 euros pour chaque équipe engagée en championnat régional.

Toutes ces mesures ont été mises en œuvre au cours de la saison 2024/2025.

Il en était une dernière concernant la tenue de nos A.G.

Après discussions, il avait été décidé de l'organisation suivante sur la durée d'un mandat (soit 8 A.G.) pour limiter au maximum les déplacements :

- Trois ou quatre A.G. à Tola Vologe, où nous avons désormais bien nos marques.
- Deux sous forme dématérialisée (notamment l'A.G. d'hiver).
- Une sur un site à l'est de la Ligue.
- Une ou deux sur un site à l'ouest de la Ligue.

Ce qui explique que notre A.G. du 28 juin prochain se tiendra à Aix les Bains (Savoie), c'est-à-dire côté est de notre Ligue.

Ce qui permettra aux clubs situés à l'ouest et notamment aux clubs auvergnats de découvrir

pour certains, et en tout cas d'apprécier, j'en suis sûr, les Alpes en été.

L'ordre du jour appellera bien sûr quelques modifications aux textes régissant notre Ligue, et notamment l'adoption du nouveau règlement de notre championnat U16 R1 (suite à la fin de l'expérimentation en 3 ans), ainsi qu'à l'examen de notre budget prévisionnel 2025 /2026 avec quelques augmentations du prix des licences de nos pratiquants, mais toujours en faisant baisser celles des dirigeants.

Nous essayerons de faire en sorte que les horaires prévus soient bien respectés, ce qui n'a pas toujours été le cas lors des précédentes A.G.

Je terminerai cet avant-propos en félicitant une fois de plus toutes celles et tous ceux, et notamment les clubs, qui permettent à notre Ligue de rester sur un très haut niveau de nombre de licenciés : Après le record absolu de la saison dernière (288000 licences) nous terminons à 285000 licences environ. Ce qui est très bien, et consolide la formidable augmentation de 2023/2024. Pas évident après une année olympique et parfois le déficit d'encadrement ou d'infrastructures rencontré par les clubs.

Donc Bravo.

Deux inquiétudes cependant : La stagnation de nos licenciées féminines et en foot d'animation, espérons que ce ne soit que passager.

En vous souhaitant une excellente fin de saison, et espérant vous rencontrer nombreux à Aix les Bains, je vous assure de mon entier dévouement au service du football régional.

Pascal PARENT,

Président de la LAuRAFoot  
Membre du COMEX de la FF

# ORDRE DU JOUR

## ORDRE DU JOUR

### A partir de 8H45 :

- Emargement des participants et remise des supports de vote.

### A partir de 9H30 : Ouverture de la séance

- Accueil par le Président, Pascal PARENT.
- Intervention de M. Abdelkader DJEBABLIA, Président du AIX F.C. et de M. Didier ANSELME, Président du District de Savoie.
- Intervention des personnalités.
- Explications sur le fonctionnement du vote électronique.
- Allocution de Pascal PARENT, Président de la LAuRAFoot.
- Annonce du quorum.

### Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Approbation du Procès-verbal de l'A.G. de la LAuRAFoot du 27 octobre 2025 à Tola Vologe.
- Approbation du rapport moral et des rapports d'activité des commissions de la saison 2024/2025.
- Point financier : budget prévisionnel et tarifs 2025-2026.
- Récapitulatif des décisions prises par le Conseil de Ligue et/ou le Bureau Plénier entre le 08 octobre 2024 et le 10 juin 2025 dans l'intérêt du football régional.
- Election des membres représentant la LAuRAFoot aux Assemblées Fédérales.

### *Pause*

- Examen des vœux et souhaits de modifications aux Règlements Généraux de la Ligue.
- Informations concernant certaines modifications aux textes fédéraux.
- Questions diverses (à poser obligatoirement par écrit avant le 20 juin 2025 pour être inscrites à l'Ordre du Jour).
- Remise de récompenses.

### Conclusion et clôture de l'Assemblée Générale par Pascal PARENT, Président de la LAuRAFoot.

# INFORMATIONS

## Rappel des critères de représentativité des représentants des clubs de ligue aux Assemblées Générales

En application de l'article 13.2.1 des statuts de la Ligue, votre club doit obligatoirement être représenté par une personne licenciée au club depuis plus de 6 mois.

- soit il s'agit du Président ou de la Présidente du club (ou co-Président(e)),
- soit d'un autre licencié du club qui devra alors être titulaire du pouvoir figurant sur le coupon réponse envoyé en pièce jointe de la convocation à l'Assemblée Générale.

**ZONES DE STATIONNEMENT**

**HORAIRES DE STATIONNEMENT**

Du lundi au vendredi

Le samedi

À Aix-les-Bains, le stationnement est gratuit entre 12h et 19h et le samedi après-midi.

- P Zone orange
- P Zone verte
- P Marché
- P Zone piétonne
- P Horodateurs
- P Parking
- P Parking payant
- P Parking payant couvert

**2 ZONES DE STATIONNEMENT**

**30 minutes gratuites 1 fois par jour**

P **Zone orange**  
2h max recommandées

1h → 1 €  
1h30 → 2 €  
2h → 5 €  
2h15 → 15 €  
2h30 → 35 €

P **Zone verte**  
6h max recommandées

1h → 0,50 €  
2h → 1,50 €  
3h → 2,50 €  
4h → 4 €  
5h → 5 €  
6h → 10 €  
7h → 15 €  
7h30 → 20 €  
8h → 30 €

**Pour tout savoir sur le stationnement à Aix-les-Bains, flashez ce QR Code**

**STATIONNEMENT INTERDIT**

LES JOURS DE MARCHÉ	EN ZONE PIÉTONNE
<p>&gt; Mercredi de 6h à 18h, square Alfred Boucher de 6h à 15h30, place Clemenceau</p> <p>&gt; Samedi de 6h à 15h30, place Clemenceau devant les halles et du n°16 au n°30 place Clemenceau</p>	<p>Tout véhicule en infraction est verbalisé et mis en fourrière</p>

RAPPTEL - le stationnement est considéré comme abusif : au-delà de 48h en zone orange et à compter du 7<sup>ju</sup> en zone verte.

# RAPPORT MORAL DE LA SAISON 2024/2025

Cette saison 2024/2025 s'est déroulée sans difficulté majeure sur le plan sportif grâce à la collaboration de nos services et membres de nos commissions.

Je vous laisse le soin de consulter les différents rapports d'activité présentés par les Présidents des Commissions Régionales et je vous remercie de votre attention. Ces bilans souvent brefs ne reflètent pas toujours le travail de nos bénévoles ainsi que des services de la Ligue. Je les remercie vivement pour leur travail.

Certaines commissions n'ayant pas terminé leur saison à la date de publication du présent Journal Foot, le compte rendu d'activité des commissions pourra être complété ultérieurement.

La LAuRAFoot a maintenu l'augmentation importante du nombre de licences atteint la saison dernière et je tiens à féliciter les clubs qui sont en grande partie responsables de cette réussite.

Je vous souhaite une bonne Assemblée Générale dans cette belle ville d'Aix-les-Bains.

Rendez-vous dès le mois d'août pour la reprise de la nouvelle saison et notamment de la Coupe de France.

Le Secrétaire Général de la LAuRAFoot,

Pierre LONGERE.



# ACTIVITE DES COMMISSIONS SAISON 2024/2025

## APPEL

Présidence – Appel disciplinaire : Hubert GROUILLER.

Présidence – Appel règlementaire : Pascal PARENT.

(Adjoint – Appel règlementaire : Hubert GROUILLER).

Membres : Roger AYMARD, Pierre BOISSON, André CHENE, Abtisse HARIZA, Michel GODIGNON, Jacques BOURDAROT, Stéphanie PERENNOU, Isabelle BLANCHET-VOYET, Christian MARCE, Jean-Claude VINCENT, Sébastien MROZEK.

Au 22 mai 2025, la Commission Régionale d'Appel a été saisie de 74 appels règlementaires et de 44 appels disciplinaires.

### 1/ Décisions prononcées après audition des parties

MATIERE	Auditions	Décisions confirmées	Décisions réformées	Décisions renvoyées en 1 <sup>ère</sup> instance
Règlementaire	63	45	16	2
Disciplinaire	34	14	18	2
<b>TOTAL</b>	<b>97</b>	<b>59</b>	<b>34</b>	<b>4</b>

Au 22 mai 2025, la Commission Régionale d'Appel doit encore traiter 16 dossiers, ce nombre pouvant encore augmenter en raison des contentieux de fin de saison.

# ACTIVITE DES COMMISSIONS

## SAISON 2024/2025

### 2/ Décisions ayant donné lieu à notification sans audition

Irrecevabilités	Désistement des clubs	Renvois de décision	TOTAL
12	6	6	24

### 3/ Recours contre les décisions de la Commission régionale d'appel

Eu égard aux délais de traitement des dossiers et à l'écoulement des voies de recours, la Commission Régionale d'Appel a été invitée à se présenter en audience de conciliation suite à des décisions prises lors de la saison 2023-2024, en plus de celles prises à l'occasion de la saison 2024-2025.

Service Conciliation - CNOSF	Commission Fédérale des Règlements et Contentieux (CFRC – FFF)	Evocation	TOTAL
9	3	0	12

#### CNOSF :

- 2 propositions de conciliation sur un dossier règlementaire de la saison 2023-2024 refusées ;
- 2 propositions de conciliation sur un dossier disciplinaire de la saison 2023-2024 acceptées ;
- 1 proposition de conciliation sur un dossier règlementaire de la saison 2024-2025 refusée ;
- 1 proposition de conciliation sur un dossier disciplinaire de la saison 2024-2025 acceptée ;
- 3 demandes de conciliation jugées irrecevables.

# ACTIVITE DES COMMISSIONS SAISON 2024/2025

## COUPES

### COUPE DE FRANCE

#### MASCULINE :

\***Nombre engagés** : 907 contre 918 l'an passé.  
Avec 20 qualifiés au 1<sup>er</sup> tour fédéral.

#### \***Répartition par niveau :**

District : 722  
Ligue : 162 dont : 93 R3 - 49 R2 – 20 R1  
Fédéral : 18 dont : 11 N3 – 4 N2 – 3 N1  
Professionnel : 5

#### Par district :

Ain : 70  
Haute-Savoie Pays de Gex : 85  
Allier : 75  
Loire : 96  
Cantal : 48  
Lyon et Rhône : 120  
Dr. Ardèche : 122  
Puy de Dôme : 95  
Isère : 104  
Savoie : 44  
Haute-Loire : 48

\***Organisation** : 6 Tours régionaux avec un 1<sup>er</sup> tour à 722 équipes (districts et 78 exempts) et 322 matchs joués au 1<sup>er</sup> tour.

#### \***Meilleure performance :**

**Club de district :**  
AS GUEREINS GENOUILLEUX (D2)

**Club de ligue :**  
FC CLUSES SCIONZIER (R1)

#### FEMININE :

\***Nombre engagés** : 131 contre 149 l'an passé. Moins de forfaits sur les premiers tours. Avec 9 qualifiés au 1<sup>er</sup> tour fédéral (maximum autorisé).

#### \***Répartition par niveau :**

District : 88 contre 107 l'an dernier.  
Ligue : 36 dont : 27 R2 F – 9 R1 F  
Fédéral : 7 dont 4 D3 - 1 D2 et 2 D1

#### Par district :

Ain : 12  
Haute-Savoie Pays de Gex : 18  
Allier : 7  
Loire : 10  
Cantal : 6  
Lyon et Rhône : 21  
Drome Ardèche : 18  
Puy de Dôme : 13  
Isère : 17  
Savoie : 4  
Haute-Loire : 5

\***Organisation** : 5 Tours régionaux avec un cadrage avec 10 équipes et 78 exempts à ce tour. Une nouveauté cette saison avec l'entrée des D3 au 4<sup>ème</sup> tour régional.

#### \***Meilleure performance :**

FC ANNECY (R1 F)



# ACTIVITE DES COMMISSIONS

## SAISON 2024/2025

### COUPE GAMBARDILLA CREDIT AGRICOLE

\***Nombre engagés** : 360 contre 334 l'an passé. 9 qualifiés au 1<sup>er</sup> tour fédéral (Inchangé).

\***Répartition par niveau** :

District : 293  
Ligue : 71 dont : 39 R2 - 24 R1  
Fédéral : 4

**Par district** :

Ain : 40  
Haute-Savoie Pays de Gex : 23  
Allier : 26  
Loire : 58  
Cantal : 8  
Lyon et Rhône : 55  
Drôme Ardèche : 44  
Puy de Dôme : 36  
Isère : 33  
Savoie : 18  
Haute-Loire : 17

\***Organisation** : 6 Tours régionaux avec un 1<sup>er</sup> tour de 92 matchs.

\***Meilleure performance** :

**Club de district** :  
AV. SUD ARDECHE (D1)

**Club de ligue** : AS ST PRIEST (R1)

### COUPE LAuRAFoot

Finales organisées au stade Bellevue à YZEURE le jeudi 29 mai 2024. Remerciements au club du Moulins Yzeure Football pour son très bel accueil et pour la parfaite organisation de ces finales, et aux équipes finalistes pour leur très bon état d'esprit lors de ces rencontres.

### MASCULINE :

\***Nombre engagés** : 180

La rencontre a opposé : contre RIOM FC (R1)  
OL. SALAISE RHODIA (R2)  
Victoire du RIOM FC 3 buts à 1.  
Félicitations aux équipes, officiels et public pour le bon état d'esprit.

### FEMININE :

\***Nombre engagés** : 64 contre 57 (dont 18 équipes de district contre 35) l'an passé.

Les finalistes sont FC ANNECY (R1 F) contre ASSE (B) (R1 F).  
Victoire de l'ASSE (B) sur le score de 3 buts à 1.

### COUPE NATIONAL FUTSAL (Michel MUFFAT JOLY)

\***Nombre engagés** : 45 contre 53 l'an passé. Avec 4 qualifiés au 1<sup>er</sup> tour fédéral contre 3 l'an passé.

\***Répartition par niveau** :

District : 24  
Ligue : 19 dont : 11 R1 – 8 R2  
Fédéral : 2 dont : 1 D1 et 1 D2

**Par district** :

Ain : 2  
Allier : 2  
Cantal : 0  
Drôme - Ardèche : 0  
Isère : 7  
Haute Savoie Pays de Gex 3  
Haute Loire : 0  
Loire : 1  
Lyon et Rhône : 26  
Puy de Dôme : 2  
Savoie : 3

\***Organisation** : 5 Tours régionaux avec un 1<sup>er</sup> tour à 16 équipes et 8 rencontres jouées au 1<sup>er</sup> tour.

# ACTIVITE DES COMMISSIONS SAISON 2024/2025

## COUPE REGIONALE FUTSAL (Challenge Georges VERNET)

\***Nombre engagés** : 20 contre 21 l'an passé.

\***Répartition par niveau** :

**Ligue** : 12 R1  
8 R2

**Par district** :

Ain : 0  
Allier : 0  
Cantal : 0  
Dr. Ardèche : 0  
Isère : 2  
Haute Loire : 0  
Haute Savoie, pays de Gex : 1

Loire : 1  
Lyon et Rhône : 13  
Puy de Dôme : 2  
Savoie : 1

\***Organisation** : 5 Tours.

La finale s'est jouée le dimanche 25 mai 2023 à Coublevie avec en support le Pays Voironnais Futsal. Nos remerciements au club et à la communauté de communes du Pays Voironnais pour le prêt du gymnase. La rencontre a opposé les équipes suivantes : AS ST PRIEST au GOAL FC (B).

Vainqueur AS ST PRIEST sur le score de 4 à 2

## CHALLENGE NATIONAL FUTSAL :

DISTRICTS	CNF U18 G clubs engagés (équipes engagées)	CNF Seniors F clubs engagés (équipes engagées)
Ain	24	12
Allier	34	26
Cantal	17	10
Drôme Ardèche	18	0
Isère	3	5
Loire	14	9
Haute-Loire	23	25
Puy de Dôme	8	24
Lyon et Rhône	16	12
Savoie	15	6
Haute Savoie Pays de Gex	8	10
<b>TOTAL équipes</b>	<b>180 équipes.</b>	<b>139 équipes.</b>

# ACTIVITE DES COMMISSIONS SAISON 2024/2025

## FEMININ :

3<sup>ème</sup> édition : la finale régionale a eu lieu le dimanche 09 février 2025 à St Jean de Bournay sur deux gymnases avec 12 équipes, remerciements au club support pour son accueil. Victoire de l'équipe de A. FUTSAL VAULX EN VELIN qui a représenté la ligue au 1<sup>er</sup> Tour Fédéral.

## U18 G :

2<sup>ème</sup> édition : la finale régionale, devait avoir lieu le 09 février 2025 sur 2 sites avec 12 équipes (6 équipes par site) à St Germain Laprade et Coublevie. Hélas de mauvaises conditions météorologiques n'ont pas permis le rassemblement à St Germain Laprade le jour même. Remerciements au club support pour son accueil. 2 équipes se sont qualifiées au 1<sup>er</sup> tour fédéral : MARTEL CALUIRE et FUTSAL PICASSO, éliminés en quart de finale. Bravo à eux.

## FINALE REGIONALE PITCH U13 :

Organisé à Feurs le samedi 3 mai 2025 avec 32 équipes issues des finales départementales :

16 équipes de Filles et 16 équipes de Garçons  
Nos remerciements à l'US FEURS pour son très bel accueil.

Sont qualifiées pour la finale nationale à Capbreton les 8 et 9 juin 2024, les équipes suivantes :

(1 chez les garçons et 3 chez les filles (+ 2 équipes car ligue vainqueur l'an passé et 1<sup>ère</sup> ligue de France en lieu et place de la Corse absente))

### Classement finale régionale :

Garçons : AS ST PRIEST.

Filles : 1<sup>ère</sup> : OL  
2<sup>ème</sup> : ANDREZIEUX BOUTHEON FC  
3<sup>ème</sup> : FC VILLEFRANCHE  
BEAUJOLAIS

Bravo à tous les participants à ce challenge dont la phase finale s'est déroulée à Capbreton.

Vainqueur à nouveau en Féminines : Ol. Lyonnaises, Félicitations.

A noter le bon classement du club d'Andrezieux, 7<sup>ème</sup> en féminines pour sa première participation.



# ACTIVITE DES COMMISSIONS SAISON 2024/2025

## ARBITRAGE

Après les saisons particulières entachées par la pandémie, la CRA LAuRAFoot associée à ses CDA a retrouvé ses effectifs permettant de compter maintenant 3164 arbitres, une centaine de plus que lors de la fusion des ex-liges. La LAuRAFoot est la première au niveau national, tant en effectif d'arbitres, que de Jeunes Arbitres (1300) et d'arbitres féminines (198), elle est aussi celle qui compte le plus d'arbitres fédéraux toutes catégories confondues. Les incivilités sur et autour des terrains, conjuguées à une médiatisation néfaste de l'arbitrage dans le football de haut niveau ne facilitent pourtant pas le recrutement et la fidélisation. Il faudra donc redoubler encore d'efforts car les obligations du Statut de l'Arbitrage ne suffisent pas pour avant tout RECRUTER DES ARBITRES JEUNES, SENIORS, FEMININES et FUTSAL, et surtout FIDELISER les directeurs de jeu en exercice, continuer à revaloriser l'image de l'arbitre par des campagnes médiatiques mais aussi dans les actions quotidiennes, lutter contre la violence, favoriser l'action des Cadres Techniques en Arbitrage et des Commissions de l'Arbitrage.

L'équipe de la C.R.A. s'est attachée à maintenir les acquis et à les développer avec la mise en place d'une Equipe Technique Régionale en Arbitrage tout en s'orientant vers l'avenir par les actions suivantes :

- Assemblée Générale des arbitres de Ligue seniors à Tola Vologe avec tests physiques fractionnés TAISA pour toutes les catégories, réception promotionnelle puis informations techniques de début de saison

- Assemblée Générale des Jeunes Arbitres de Ligue et Pré-ligue avec informations de début

de saison et tests physiques fractionnés TAISA et directives techniques

- Séminaire des observateurs d'arbitres en harmonie avec les rassemblements d'arbitres

- Assemblée Générale des arbitres de Ligue futsal avec tests physiques spécifiques futsal puis informations techniques de début de saison

- Séminaire Arbitres Assistants de Ligue à Tola Vologe avec programme spécifique à cette catégorie et mise en place de tests physiques spécifiques aux assistants

- Séminaires de mi- saison pour tous les arbitres de Ligue alliant séances techniques et physiques et activités ludiques ainsi que formation aux Gestes Qui Sauvent.

- Séminaire Arbitres Féminines à Tola Vologe où ont été conviées toutes les arbitres féminines de notre Ligue.

- 2 Séminaires Arbitrage suivant différents thèmes avec participation des représentants des Commissions de l'Arbitrage des 11 Districts ainsi que des Conseillers Techniques Départementaux en Arbitrage

- 2 Formations Initiales d'Arbitres pour les arbitres de districts futsal

- 2 Formations Initiales d'Arbitres 100% Féminines

- 1 Formation Initiale d'Arbitres 2.0 régionalisée permettant de préparer la nouvelle version et les formateurs pour la saison 2025/2026

# ACTIVITE DES COMMISSIONS

## SAISON 2024/2025

- Appui informatique pour les désignations, les résultats théoriques et physiques et les classements
- Formation et sélection d'un groupe d'Arbitres Espoirs FFF
- Formation et sélection d'un groupe d'Arbitres Féminines Espoirs FFF
- Formation et suivi de trois groupes d'arbitres R1, R2 et R3 promotionnels constituant le réservoir de demain avec travail théorique, physique, humain et pratique
- Formation et sélection d'un groupe de candidats Jeunes Arbitres de la Fédération ainsi que d'aspirants JAF
- Formation et suivi d'un groupe de Jeunes Arbitres de la Fédération
- Suivi d'un corps d'arbitres Futsal avec examens d'arbitre de Ligue Futsal
- Observations pratiques des arbitres Jeunes et Séniors
- Examens théoriques et pratiques arbitres de Ligue Jeunes et Séniors ainsi que Jeunes Arbitres Pré-ligue
- Organisation d'un stage de formateurs d'arbitres niveau 1 initiateurs en arbitrage
- Participation à un stage fédéral de formateurs d'arbitres niveau 2
- La Section Lois du Jeu s'est réunie 10 fois et a traité 16 réserves techniques

Nos Conseillers Techniques Régionaux en Arbitrage Wilfried BIEN, Michel DOLMADJIAN, Vincent GENE BRIER et Richard PION, rejoints par Claire VEINHARD qui prépare une thèse sur les blessures des arbitres et leur préparation athlétique ont mis en place de nombreuses actions parmi lesquelles :

- Organisation de séances hebdomadaires décentralisées de préparation athlétique
  - Interventions dans les formations de Districts à la demande des CDA (stages, journées, soirées, cours de recrutement, Assemblées Générales, etc.).
  - Interventions dans les Universités et établissements scolaires dans le cadre d'un partenariat avec la FFSU et l'UNSS.
  - Formation et suivi des Jeunes Arbitres.
  - Mise en place d'une politique de développement et de suivi de l'arbitrage féminin avec organisation de Formations Initiales d'Arbitres 100% Féminines.
  - Coupes, tournois et rassemblements Inter Districts.
  - Préparation des candidats au titre de Jeune Arbitre de la Fédération (théorique et organisation de stages à dominante pratique).
  - Animation d'une Section Sportive Arbitrage à Filière Arbitrage au Lycée Frédéric FAYS de Villeurbanne labellisée par la DA et la DTN.
  - Séances hebdomadaires Section Sportive Arbitrage sur des oppositions à l'Olympique Lyonnais, ..., coupes et sélections diverses.
  - Interventions dans les Districts, les clubs et les associations afin de valoriser l'arbitrage et susciter de nouvelles vocations.
  - Mise en place en liaison avec les CDA d'un programme de détection des jeunes arbitres prometteurs dans les districts.
  - Interventions auprès des techniciens lors du module arbitrage du BMF et d'autres actions.
  - Présence et encadrement d'arbitres sur les actions organisées par l'ETR.
- La C.R.A. se réjouit de l'action de Conseillers Techniques Départementaux en Arbitrage

# ACTIVITE DES COMMISSIONS

## SAISON 2024/2025

dans notre Ligue : Alexis CURT (Ain), Baptiste PROTOY (Drome Ardèche), Hakim BEN EL HADJ (Isère), Benoit CHANDELIER (Loire), Roland VIALLET (Lyon et Rhône) et Jérôme MENAND (Haute-Savoie Pays de Gex).

Le dispositif VOR mis à disposition des clubs permet de favoriser le recrutement d'arbitres et de dirigeants.

En 2025, Benoit CHANDELIER est devenu le premier arbitre FIFA Beach Soccer de notre Ligue, rejoignant ainsi au niveau international Willy DELAJOD, Jérémie PIGNARD et Cyril MUGNIER.

Après avoir officié comme VAR sur de nombreux match de Champions League ainsi que sur la finale de la Coupe de France Féminine en compagnie d'Elisa DAUPEUX, Willy DELAJOD sera l'un des VAR de l'EURO 2025 Féminin.

Cyril MUGNIER sera Assistant lors de la Coupe du Monde des Clubs FIFA 2025.

Lors de la Finale de la Coupe de France, Jérémie PIGNARD (arbitre International) a officié comme 4<sup>ème</sup> officiel et François BOUDIQUIAN (arbitre assistant Fédéral 1) en tant qu'Arbitre assistant réserviste.

Alexis BERGERON (Jeune Arbitre de la Fédération) a été désigné arbitre assistant lors de la finale de la coupe Gambardella Crédit Agricole.

Pour la première fois un arbitre Auralpin, Maxime PIERENS (D2, Haute-Savoie Pays de Gex) a remporté la Coupe de France des Arbitres.

La Commission Fédérale de l'Arbitrage a publié les résultats des examens d'arbitres fédéraux :

- **Est nommé arbitre Assistant Fédéral 3** :  
Adrien BOURDON (Lyon et Rhône)

- **Est nommé arbitre Fédéral Futsal 2** :  
Hatem FEKRANE (Lyon et Rhône)

### Sont nommés Jeunes Arbitres de la Fédération :

- Mikael AKYUREK (Isère), Valentin CAILLET (Drome-Ardèche), Maxence FERLET (Isère), Djessi HERNANDEZ (Lyon et Rhône), Thomas LEVEQUE (Lyon et Rhône) et Noah VIEIRA GIRARD (Savoie)

### Sont nommés Jeunes Arbitres Fédérales Féminines :

- Leila AGIC (Haute-Savoie Pays de Gex), Elyne OBRINGER (Drome-Ardèche), Amélia FERNANDEZ (Lyon et Rhône) et Elsa KISTER (Puy De Dome)

Enfin, rendons hommage aux Arbitres qui raccrochent leurs sifflets ou drapeaux arrivés au bout de longues carrières exemplaires dans la discrétion et l'efficacité parmi lesquels :

- Yann GAZAGNES pour les arbitres Fédéraux (Arbitre Fédéral 4 en Fédération depuis 2010, en Ligue depuis 2004)
- Yassin AMCHACHTI (Elite Régionale en Ligue depuis 1995)
- Laurent CHABAUD (Arbitre R1, en Ligue depuis 1996)
- Guillaume LAMBERT (Arbitre R1, en Ligue depuis 2014)
- Orhan METE (Arbitre R1, en Ligue depuis 1999)

Nos très bons résultats auxquels ils ont largement contribué leurs sont dédiés ainsi qu'à tous ceux qui les ont précédés.

Jean-Marc SALZA,  
Président de la CRA jusqu'au 21/04/2025

Eddy ROSIER,  
Président de la CRA depuis le 22/04/2025

# ACTIVITE DES COMMISSIONS SAISON 2024/2025

## TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Faire le bilan annuel de l'activité de la CRTIS de la LAuRAFoot, c'est bien entendu intégrer tout le travail qui est fait au sein des 11 CDTIS, par l'ensemble de toutes les équipes.

La gestion de la CRTIS est faite par une démarche d'objectifs ; aussi, son activité se définit de façon quantitative, par le suivi d'indicateurs, mais aussi de façon qualitative, par une activité diversifiée.

### 1.LES INDICATEURS.

Nous suivons deux indicateurs :

\* d'une part l'ensemble des dossiers traités, à savoir les classements terrains, les classements éclairages, les classements gymnases et les demandes d'avis préalables. Au 22/04/2025, l'indicateur donne 629 dossiers pour 2021, 1121 dossiers pour 2022, 1226 pour 2023, 1068 pour 2024.

Conclusion : sur la base du mandat 2020 / 2024, nous voyons bien, années après années, environ 1000 dossiers à traiter par an, ce qui est bien dans l'objectif d'avoir toutes les installations classées, avec une mobilisation des équipes, pour faire tout le travail nécessaire, avec une gestion administrative adaptée aux besoins.

\* d'autre part le nombre d'installations classées (terrains). L'objectif du mandat 2020 / 2024 était d'avoir tous les terrains, à échéance de classement, classés.

1753 terrains ont été classés, ce qui représente un pourcentage de 98% de l'objectif.

C'est un travail très important, d'expertise, de gestion, d'implication, mené par toutes les équipes, prenant beaucoup de temps, pour les visites, la rédaction et le traitement des dossiers.

### Pour information.

La ligue compte un nombre important de terrains éclairés, soit 773 éclairages, dont 602 classés.

Pour le FUTSAL, la ligue compte 260 gymnases classés.

La nouveauté : les classements des FOOT A5 palissades et les Beach Soccer.

### 2.L'APPROCHE QUALITATIVE.

Une relation très proche des municipalités, des clubs, des commissions, avec plusieurs actions ; dans le cadre des demandes d'avis préalables, activité de conseil, avec première étape nécessaire pour les demandes de subventions FFA ; des conseils très avisés concernant la sécurité des installations, en particulier le respect des zones de sécurité pour les acteurs de jeu ; une remise aux normes des installations qui ne sont visitées que tous les dix ans ; une adaptation des procédures de façon à faciliter la mise aux normes des installations ; un changement progressif des projecteurs classiques par des projecteurs LEDS ; une hot line pour répondre aux demandes des mairies, des clubs, des autres commissions.

# ACTIVITE DES COMMISSIONS

## SAISON 2024/2025

### 3. AUTRES ACTIVITES.

#### 3.1.1 Formations spécifiques

Deux membres de la commission restreinte de la CRTIS sont référents sur les gazons synthétiques, les pelouses et l'éclairage. Les formations réalisées par la commission fédérale permettent, pour la CRTIS, de faire des propositions de décisions de classements, pour les installations, du niveau T7 jusqu'au niveau T4, quelle que soit la nature du revêtement, pour les éclairages, du niveau E7 jusqu'au niveau E5, pour le Futsal, les niveaux F4 et F3. Pour les autres niveaux, la CRTIS réalise ou participe aux visites de classements.

La formation c'est aussi de communiquer avec les municipalités, les entreprises qui réalisent les installations afin d'être certain que la réalisation des projets, en particulier pour les terrains synthétiques, soit conforme à la réglementation. C'est un souci constant et bien utile de la CRTIS.

#### 3.1.2. Nouvelle réglementation

Rappel. En parallèle avec la nouvelle réglementation, la CRTIS a mis à jour un tableau de correspondance entre les niveaux de classements et les niveaux de compétitions. Un principe de base a été suivi ; même niveaux de classements pour le plus haut niveau de district et le premier niveau de ligue ; idem pour le plus haut niveau de ligue et le premier niveau de national.

#### 3.1.3. Dématérialisation des processus

L'ensemble des dossiers sont transmis à la CRTIS par voie électronique. Cette voie de transfert présente beaucoup d'avantages ; **un traitement des dossiers en temps réel**, soit par exemple un jour de délai entre une demande d'avis préalable et un retour mairie avec avis préalable ; un transfert de toutes les données dans le logiciel STADIUM ; une analyse simplifiée des données, en particulier pour les plans, transmis en PDF, par les AMO ; un dialogue facilité avec les mairies, les AMO lorsqu'il y a des modifications à apporter aux projets.

***Le nouveau logiciel, dans sa version STADIUM-2 a été mis en application fin novembre 2024. L'ensemble des CRTIS a été formé.***

### 4/ CONCLUSION

La CRTIS de la LAuRAFoot, avec toutes ses équipes, reste dans un processus d'amélioration continue, de façon à toujours mieux répondre aux municipalités, aux AMO, aux districts, aux autres commissions de la ligue et à la commission fédérale.

L'informatique, le télétravail, associés à une présence terrain indispensable sont un bon cocktail.

*Lors du symposium organisé par la CRTIS, à Clairefontaine, en mars 2025, les données comparatives présentées démontrent l'excellent travail réalisé par notre CRTIS, avec les 11 CRTIS, dans un contexte global, toutes ligues confondues, très performant.*

Henri BOURGOGNON,

Président CRTIS

# ACTIVITE DES COMMISSIONS SAISON 2024/2025

## SECURITE

### AOUT 2024

Intervention lors des réunions de début de saison des clubs de R1, R2 et R3, Futsal et Féminins à Lyon et à Cournon.

Préparation et suivi des rencontres de Championnats Nationaux :

N2: Goal FC – AS St Priest

U17 : Grenoble - AS Saint-Etienne

### SEPTEMBRE 2024

Information des Nouveaux délégués régionaux : Réglementation Sûreté et Sécurité des rencontres

Formation Sûreté/Sécurité du nouveau Responsable Sécurité du FC Villefranche Beaujolais

**Préparation et suivi des rencontres de Championnats Nationaux :**

N2 : A S St Priest – Toulon

N3 : A S St Etienne 2 - Lyon La Duchère

N3 : Chassieu/Décines – Olympique Lyonnais

**Préparation, suivi et Sécurisation des rencontres du 2° Tour de la Coupe de France :**

St Fons - Meyzieu

Villeneuve AJA - ES Manival

**Participation au Dispositif de Sûreté/Sécurité de la rencontre Internationale : France - Belgique à Lyon**

**Préparation, suivi et Sécurisation rencontres du 3° tour de la Coupe de France :**

FC Lezoux – Chamalières

FC Cheylarais – Atom Pierrelatte

CS Anthémois – Lempdes

Davézieux – Chassieu/Décines

FC St Marcellin/Forez - FC Chabeuil

A C de l'Allet - Lyon/ Duchère

FC Châtelguyon – Moulins

Diois FC - Limonest

ESP Ceyrat – Hauts Lyonnais

FC des Lauzes – Bourgoin

St Fons - Allobroges

US C Passageois - Firminy

FC Roanne - As Moulins

AS Haute Combe – Feillens

Plaine Tonique/Ain - Seyssinet

Allinges – Thonon/Evian

Unifoot/Tunisiens - St Martin d'Hères

**Préparation, suivi et Sécurisation rencontres du 4° tour de la Coupe de France :**

Vallée de l'Authre – Chamalières

St Just Chevalet – Beaumont

Dervaux – Limonest

Toranche – Roche St Genest

RC Vichy – Moulins/Yzeure

Entente N Lozère - Le Puy

CS Pont du Château – Hauts Lyonnais

US Bien Assis Montluçon – US Issoire

Annonay - Andrézieux

Chadrac – Espaly

FC Chabeuil – Bourgoin

Entente Chomeyrat – A S Saint Priest

CS d'Ayze – GFA Rumilly

US Pontoise – Chambéry/Savoie

Thiez – Seyssinet

Saint – Martin d'Hères – Savigneux

Mahorais Grenoble – St Just St Rambert

JST Givors - Lyon/Duchère

L'Etrat – St Paul en Jarez

FC Clermont Métropole Cournon

### OCTOBRE 2024

**Préparation et suivi des rencontres de championnats Nationaux :**

N 3 : /A S St Etienne 2 - Olympique

Lyonnais 2

N3 : Chassieu/Décines – A S Saint Etienne

2

**Préparation et suivi de la rencontre :**

R3 : Seynod – Montréal-la Cluse

# ACTIVITE DES COMMISSIONS

## SAISON 2024/2025

### **Préparation, suivi et Sécurisation des rencontres du 5° Tour de la Coupe de France :**

FC Espaly – Moulins/Yzeure  
FC Clermont Métropole – US Brioude  
Monnetay/Allier – Lempdes  
Sous/Ecoles St Priest en Jarez – A S Saint Priest  
L'Etrat – Limonest  
Amplepuis - GFA Rumilly  
C O Donzère - Sud Ardèche  
Annonay - Bourg en Bresse  
AS Buers/Villeurbanne - Aix FC  
Vénissieux - Hauts Lyonnais  
FC Ballaison - Chambéry Savoie  
Centre Dombes - FC Allobroges  
Seynod - Seyssinet  
Aurillac - Le Puy  
AS Murat - Goal FC  
Lyon/Duchère - FC Villefranche

### **Préparation, suivi et Sécurisation des rencontres du 6° Tour de la Coupe de France :**

Roanne F 42 - Hauts Lyonnais  
Guéreins - Olympique Lyon Sud  
Marboz - Seynod  
Mozac - Espaly  
FC Clermont Métropole - Lempdes  
Issoire - Le Puy  
Sallanches - Bourgoin  
Pays Voironnais - FC 2A Allobroges  
Annecy le Vieux - Chambéry/Savoie  
AS Saint-Priest - FC Villefranche  
Viriat - Goal FC  
Brives - Firminy  
Aix FC - Valence FC

### **NOVEMBRE 2024**

#### **Formation des Référénts Sûreté/Sécurité des Clubs Régionaux de Futsal**

#### **Préparation et Sécurisation rencontre R3 :**

Colombier/Satolas - ASF Pierrelatte

#### **Préparation, suivi et Sécurisation des**

#### **rencontres du 7° Tour de la Coupe de France :**

AS Montferrandaise - Union Saint Jean  
Lempdes - Carnoux  
AS St Just Saint Rambert - FC Bourgoin  
AS Guéreins – Macon  
FC Valence - Marignane  
Olympique de Valence - Arles  
FC Allobroges - FC Martigues  
FC du Foron - ESTAC Troyes  
Marboz - Cluses Scionzier

#### **Préparation, suivi et Sécurisation des rencontres du 8° Tour de la Coupe de France :**

FC Valence - Martigues  
Cluses-Scionzier - ESTAC Troyes  
Chambéry/Savoie – Dijon

### **DECEMBRE 2024**

#### **Observation de la rencontre de N3 :** FC Espaly - Seyssinet

#### **Préparation, suivi et Sécurisation des rencontres des 32° de Finale de la Coupe de France :**

Goal FC - Annecy FC  
Hauts Lyonnais - Toulouse FC  
Bourgoin - Martigues  
FC Espaly - Dijon  
Le Puy – Montpellier HSC

### **JANVIER 2025**

#### **Préparation et suivi de la Rencontre de Coupe de France Féminine :** AS Saint Etienne - Olympique de Marseille

#### **Observation/audit de la rencontre de National :** FC Villefranche - AS Nancy Lorraine

#### **Préparation, suivi et Sécurisation des rencontres des 16e de Finale de la Coupe de France :**

FC Espaly - Paris Saint Germain  
Bourgoin - Olympique Lyonnais

# ACTIVITE DES COMMISSIONS

## SAISON 2024/2025

**Préparation et Suivi des rencontres :**  
16° de finale Coupe de France féminine :  
Genas/Azieu - Marseille  
32° de Finale Coupe Nationale de Futsal :  
Lyon8° Futsal - UJ Toulouse  
32°de Finale de la Coupe Gambardella :  
Lyon/ La Duchère - ESTAC Troyes

### FEVRIER 2025

**Préparation, suivi et Sécurisation de la rencontre des 8e de Finale de la Coupe de France :**  
Bourgoin - Stade de Reims

**Préparation et suivi des rencontres de championnats Nationaux :**  
U 19 : Andrézieux - Olympique Lyonnais  
U 17 : Domtac - Olympique de Marseille  
U 17 : Lyon/Duchère - AS Saint Etienne

**Préparation et suivi de la rencontre de Coupe Gambardella Crédit Agricole :**  
AS Saint Priest - OGC Nice

**Préparation et suivi de la rencontre de Coupe Nationale Futsal :**  
AS Saint Priest - Toulon Elite

**Préparation, suivi et Sécurisation de la rencontre de R1 Futsal :**  
L'ouverture/Clermont - Vaulx en Velin

**Suivi et Sécurisation des 3 sites du Challenge Régional Futsal :**  
Coublevie 38  
Saint Germain Laprade 43  
Saint Jean de Bournay 38

### MARS 2025

**Préparation/Réunion dispositif de Sûreté/Sécurité des Finales Régionales U13 « Pitch » à Feurs**

**Préparation de la rencontre de National :**  
Bourg en Bresse Péronnas 01 - AS Nancy Lorraine

**Préparation, suivi, sécurisation de la**

**rencontre de Coupe Nationale Futsal :**  
AS Saint Priest – FC Nantes

**Préparation, suivi, sécurisation des rencontres de Championnats Régionaux :**

R3 : Hostun - Seyssins  
R3 : Chavanay – Méginand  
U 15 R1 : FC Vénissieux - Eybens  
U 14 R1 : FC Vénissieux - Eybens  
Futsal R1: AS Saint Priest - Goal FC  
Futsal R1 : Limonest - Martel Caluire

### AVRIL 2025

**Préparation/Réunion dispositif de Sûreté/sécurité de la Finale Coupe Régionale Futsal à Coublevie**

**Préparation /Réunion dispositif de sûreté/Sécurité des Finales de Coupes Régionales à Yzeure**

**Préparation/Réunion dispositif de Sûreté/Sécurité Barrages Jeunes à Aix les Bains**

**Préparation, suivi, sécurisation de la rencontre de Championnat régional Futsal**  
AS Saint Priest – L'ouverture Clermont

### MAI 2025

**Préparation, suivi des demi-finales Coupes Régionales Masculines et Féminines**

Salaise/Rhodia - Annecy 2  
Riom - Neuville/Saône  
Cernex - Annecy  
Aurillac - A S Saint Etienne 2

**Préparation, suivi rencontre Championnat de France**  
N3 : FC Espaly - Hauts lyonnais

**Sécurisation des Manifestations :**  
Finales Régionales Pitch/ U13 à Feurs  
Finales Coupes Laurafoot à Yzeure  
Finale Coupe G Vernet/futsal à Coublevie

# ACTIVITE DES COMMISSIONS SAISON 2024/2025

## JUIN 2025

### Manifestations programmées :

Barrages Accession en N3 : à déterminer (7 juin)

Barrages Accessions Championnat National U17 et U19 - Affiches à déterminer (8 juin)

Participation au Dispositif de Sûreté/Sécurité des finales des Championnats Nationaux U17 et U19 au Puy en Velay (7 et 8 juin).

Participation au Dispositif de Sûreté/Sécurité de la rencontre internationale France – Brésil (Féminines) à Grenoble.

## **BILAN CHIFFRE**

Intervention de la Commission dans le cadre de 141 manifestations au total au cours de la Saison.

- dont 88 rencontres Préparées, Sécurisées ou suivies pour le compte de la LAuRAFoot.

- dont 45 rencontres Préparées, Sécurisées ou suivies pour le compte de la FFF.

Le Président,

Gilles ROMEU.



# ACTIVITE DES COMMISSIONS SAISON 2024/2025

## DAP / LABEL

### MISSIONS GENERALES DE LA COMMISSION

1) Assurer le suivi et l'accompagnement des clubs nationaux en demande de label ou labellisés. Toute l'année, la Commission, accompagnée des CTR et CTD, réalise des visites de suivi du label au sein de ses clubs nationaux.

2) Réaliser des jurys d'attribution de label.

3) Organiser le Festival Foot U13 Pitch Régional et accompagner les clubs sur la Finale Nationale à Capbreton.

4) Promouvoir et développer les nouvelles pratiques (Futnet, Foot en marchant, Beach Soccer, ...).

5) Animation et développement des pratiques jeunes.

**Voici un pêle mèle de quelques actions menées par la commission lors de la saison 2024/2025 :**

\* 30 septembre 2024 – Réunions de lancement Label

\* samedi 05 octobre 2024 – Rentrée du foot co-animée par la FFF à St Marcel lès Valence (26)

\* Mardi 18 février 2025 – Bilan Intermédiaire Label à Tola Vologe

\* Jeudi 20 février 2025 – Bilan Intermédiaire Label à Cournon

\* Mercredi 06 mars 2025 – Réunion de préparation du Festival Foot U13 Pitch Régional

\* Samedi 29 mars 2025 – Finale Régionale de Futnet à Montfaucon en Velay (43)

\* Samedi 03 mai 2025 – Festival Foot U13 Pitch Régional à Feurs

\* Lundi 12 et Mardi 13 mai 2025 – Bilan Final Label à Tola Vologe

\* Samedi 17 mai 2025 – Finale Régionale Foot en Marchant à Andrèzieux (42)

\* Samedi 07 et dimanche 08 juin – Accompagnement à Capbreton des équipes qualifiées (4 pour la LAuRAFoot) à la Finale Nationale du Festival Foot U13 Pitch

\* Dimanche 21 juin 2025 – Finale Régionale Beach Soccer à Vichy (03)

La Commission a également suivi l'ensemble des plateaux de jeunes et compétitions U13 afin de s'assurer du bon déroulé de ces dernières. Avec, notamment, la participation dans l'organisation du Critérium U13.

Le Président,

Patrick BELISSANT



# ACTIVITE DES COMMISSIONS SAISON 2024/2025

## SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES

Conformément à l'article 16 des statuts de la Ligue Auvergne Rhône Alpes, la Commission Régionale de Surveillance des Opérations Electorales est chargée de veiller au respect des dispositions prévues par les Statuts, relatives à l'organisation et au déroulement des élections des membres du Conseil de Ligue et de toutes autres élections organisées au sein de la Ligue.

Elle a notamment compétence pour :

- Se prononcer sur la recevabilité des candidatures par une décision prise en premier et dernier ressort ;
- Accéder à tout moment au bureau de vote ;
- Se faire présenter tout document nécessaire à l'exécution de ses missions ;
- Exiger, lorsqu'une irrégularité est constatée, l'inscription d'observations au procès-verbal, avant ou après la proclamation des résultats ;
- Adresser au Conseil de Ligue toute observation et tout conseils relatifs au respect des dispositions statutaires.

La saison 2024-2025 a été marquée par le renouvellement du Conseil de Ligue et des représentants aux Assemblées Fédérales.

L'Assemblée Générale élective ayant été fixée au 26 octobre 2024, la CRSOE s'est réunie le 30 septembre 2024 afin de vérifier la recevabilité des candidatures.

Après étude, la Commission a déclaré que la liste candidate au Conseil de Ligue ainsi que les autres candidatures aux différents postes de délégués aux Assemblées Fédérales étaient valides. Ladite commission a également vérifié la validité de l'ensemble des pouvoirs transmis lors de ces élections et se tenait présente le jour de l'Assemblée Générale Elective.

### Composition de la Commission

#### **Président**

M. Jean-François MEZURE

#### **Membres**

M. André PONTON

M. Roger PRAT

M. André LAMBERT

M. Georges KAZARIAN

M. Christian DELAIRE



# ACTIVITE DES COMMISSIONS SAISON 2024/2025

## SPORTIVE JEUNES

Le constat est affligeant : malgré une alerte les deux dernières saisons, les incidents, violences et incivilités sur et autour des terrains ont perduré voire augmenté vis-à-vis des officiels ;

Cette situation est intolérable, la commission déplore de tels agissements et sera encore plus vigilante, en liaison permanente avec les commissions PMS et Discipline pour prendre les bonnes décisions pour le bon déroulé des compétitions.

Elle regrette aussi des demandes de modifications d'horaires tardives – souvent dues à un manquement de suivi dans les clubs - qui l'a parfois contrainte à ne pas donner de suite favorable.

Chacun se doit de respecter les règles définies par l'utilisation de « FACILITY », dispositif mis en place justement pour faciliter la gestion et la communication des plannings d'occupation des terrains.

En ce domaine du respect des délais, le Secrétariat de la Commission Sportive se montrera très vigilante pour l'intérêt de tous.

Retour au terrain, ces faits ne devant pas assombrir cette belle saison que nous venons de vivre, avec un condensé sur le parcours des clubs de la LAuRAFoot dans les divers échelons nationaux et régionaux.

Cette année, plusieurs clubs se sont particulièrement distingués dans différentes compétitions :

- L'AS Montferrand. D'abord les U20 qui ont fait un joli parcours en Coupe de France, éliminés au premier tour fédéral par une R1 de Haute Garonne (l'USJFC0), et qui dans la lancée, a terminé 1<sup>er</sup> de la poule U20R1, 1<sup>ère</sup> place leur ouvrant l'accession en Séniors R3 pour la saison prochaine. Ensuite dans les autres catégories,

leurs équipes ne sont pas en reste puisque les U18 R1 disputeront les barrages pour l'accession en CN 19 la saison prochaine ; ils auraient pu être accompagnés des U16 R1 qui ont échoué au pied du podium pour disputer eux les barrages pour l'accession en CN 17 ; ce sera le club voisin, le Clermont Foot 63 qui aura le plaisir de disputer cette compétition, accompagné par le vainqueur du barrage.

- L'AS St Priest. Dans la catégorie U18 puisque, d'abord ils ont fait un beau parcours en Coupe Gambardella Crédit Agricole, éliminé en 8<sup>èmes</sup> de Finale aux tirs au but par l'OGC Nice, puis ensuite une saison magnifique en championnat U18 R1 (21 victoires sur 24 rencontres). Cette belle performance les amène à disputer le barrage pour l'accession en CN 19 contre, l'A.S. Montferrand (remake des barrages 2023).
- GOAL FC avec une montée en niveau supérieur (R1) des U20 et U16 ; les U15 manquant la montée en R1 d'un rien, battu par Domtac FC (article 23.3.3 des RG pour les clubs ex-aequo).

Dans les Championnats Nationaux (U17 & 19), fortunes diverses pour nos représentants. En U19, les faucons d'Andrézieux Bouthéon FC retrouvent le championnat régional U20 ; Domtac FC, FBBP01 et l'Olympique de Valence retrouveront quant à eux le championnat régional U18.

Jetons maintenant un regard sur les résultats de nos clubs dans leur championnat.

# ACTIVITE DES COMMISSIONS

## SAISON 2024/2025

(Classements provisoires à l'heure de l'édition de ce rapport, sous réserve d'éventuelles procédures en cours).

# U20 R2 : GOAL FC (A), Haut Lyonnais (B) & l'US Murette (C) découvriront le niveau supérieur.

# U18 R2 : R.C. Vichy (A), FC Pontcharra (B), FC Lyon (C) & Annecy le Vieux (D) accéderont en R1.

# U16 R1 : l'expérimentation d'une poule Avenir (miroir du CN U17 pour les clubs de la LAuRAFoot) et d'une poule « Promotion » se termine ; la saison prochaine, retour à un championnat classique composé de 2 poules de 12 équipes. Et de ce fait, tant que la Ligue disposera de 2 accédants en CN 17, ce sera le premier de chaque poule qui accèdera directement au CN, sans barrage. Mais pour cette saison, il sera encore en vigueur et pour accompagner le Clermont Foot 63 à l'étage supérieur, la seconde montée sera soit l'Olympique de Valence, soit le CASCOL (barrage le 08 Mai à Aix les Bains).

# U16 R2 : F.C. Aurillac (A), L'Etrat la tour SP. (B), GOAL FC (C) & FC Cluses Scionzier (D) rejoindront le niveau R1.

# U15 R1 niv A : cette saison, inversion de tendance par rapport à l'année dernière puisque c'est l'AS St Etienne qui est champion devant l'Olympique Lyonnais.

# U15 R1 niv B : FBBP01 et Chambéry Savoie Foot, pour eux, ce sera la découverte du niveau élite.

# U15 R2 : AS Clermont St Jacques (A), DOMTAC FC (B), FC Vaulx en Velin (C) & FC Aix les bains (D) rejoindront le niveau R1 B, accompagnés des U14 (championnat miroir).

Le Président,

Patrick BELISSANT



# ACTIVITE DES COMMISSIONS SAISON 2024/2025

## MIXITE

### Objectifs de la Commission :

- Elargir le réseau de femmes impliquées dans le football
- Créer et faire vivre le Réseau Mixité LAuRAFoot
- Accompagner les femmes dans la prise de responsabilités
- Féminiser les instances des clubs, des District et de la Ligue
- Féminiser l'encadrement féminin au sein des clubs
- « Optimiser » la présence des femmes... autour des terrains

### ETAT des LIEUX de la LAuRAFoot :

- 24 279 Pratiquantes (24 354 en 2024)
- **5 702 Dirigeantes et Volontaires** (5466 en 2024)
- 212 Educatrices
- 190 Arbitres
- 137 Présidentes et co-présidentes de clubs
- **30 520 Licenciées** au total (27 350 en 2023)

(Avec actuellement plus de 250 000 licenciées au niveau national)

### Les Actions 2024 - 2025 :

#### Dispositif TOUTES FOOT 2025 :



« Toutes Foot » est un dispositif fédéral visant à développer la pratique féminine, renforcer la place des femmes dans le

football et dynamiser le projet club dans toutes ses dimensions avec 2 objectifs :

- Valoriser la mise en place d'actions structurantes afin d'améliorer l'attractivité, l'accueil et la fidélisation du public féminin dans le club (dirigeantes, éducatrices, arbitres, joueuses)
- Développer des compétences et renforcer la prise de responsabilité au travers de la formation réactualisée, adaptée et ciblée.

Cet appel à projets s'adresse aux clubs, mais également aux Districts et aux Ligues pour valoriser leur engagement vers une meilleure mixité de pratique, d'encadrement et de gouvernance.

Sur notre territoire près de **90 actions** ont été programmées sur la même thématique par les Districts et les Clubs.

Désignés par les jurys des Districts (31 Clubs), puis celui de la Ligue, **4 Clubs** régionaux, 2 néo clubs et 2 clubs confirmés, participeront au jury FFF final.

- « ELLE et LAuRAFoot » 2025 :

Dans la continuité du « Plan mixité » et dans le cadre du dispositif Toutes Foot, la Ligue a pour objectifs de :

- Poursuivre le travail engagé dans le domaine de la **valorisation de l'implication des femmes dans la vie des clubs et des instances**
- Participer à la dynamique fédérale en intégrant le cadre de l'appel à projets « Toutes Foot »
- **Décliner notre action au plus près des territoires** : animation et développement de réseau

# ACTIVITE DES COMMISSIONS SAISON 2024/2025

- Faire vivre le **Réseau Mixité LAuRAFoot** : Développer et densifier le réseau
  - Mettre en place le rôle d'Ambassadrice au cœur de nos territoires avec un système de marrainage
  - Objectif plus de **6 000** femmes dirigeantes licenciées à l'Horizon 2026.
- [Table Ronde notre réseau Mixité LAuRAFoot](#)

Nous avons eu plusieurs occasions de rassembler et valoriser notre réseau Mixité cette saison au cours de différentes mobilisations, dont la principale s'est tenue le samedi 12 avril 2025, à Tola Vologe.

Ainsi, la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football et sa Commission Régionale de Mixité ont organisé le samedi 12 avril 2025 une table ronde dédiée à la thématique de la mixité dans le football.

Une trentaine de femmes dirigeantes, arbitres, déléguées et éducatrices issues des clubs de notre région ont été réunies pour participer à cette rencontre articulée autour de différents temps d'information et de moments d'échanges.

Pour l'occasion, des invités de marque ont répondu présent : Marie-Christine Plasse, Présidente du Comité Régional Olympique et Sportif, Nicole Constancias, Présidente de la Commission Régionale de Mixité de la LAuRAFoot, Marie-Christine Terroni, Présidente de la section féminine du Paris FC et Pascal Parent Président de la LAuRAFoot, membre du Comité Exécutif de la FFF.

A l'échelle régionale, cette table ronde marque une première étape pour parvenir à mobiliser les énergies et lancer ce vaste projet avec la volonté d'encourager et de convaincre de

nouvelles femmes à nous rejoindre au sein des clubs et des instances.



Lien de l'article :

<https://laurafoot.fff.fr/simple/mixite-mobiliser-pour-insuffler-une-nouvelle-dynamique/>

- [PLAN de Développement LAuRAFoot de la Mixité 2025-2028 :](#)

La Commission va élaborer un Plan de développement régional de la Mixité afin de promouvoir à tous les niveaux : pratiquantes, arbitres, éducatrices, déléguées et dirigeantes, la présence des femmes dans notre football.

Il sera présenté au Conseil de Ligue de juillet et mis en place dès la reprise de la saison 2025-2026.

Un travail en étroite collaboration avec les Districts, et au plus proche des Clubs fera partie des axes principaux de ce programme.

- [Plan Mixité FFF :](#)

Une nouvelle promotion de femmes dirigeantes de la LAuRAFoot sera proposée à l'accompagnement et la formation mise en place par le Comité Fédéral d'Engagement et sa Commission de Mixité.

# ACTIVITE DES COMMISSIONS SAISON 2024/2025

- [Actions diverses :](#)

- **Conférences et débats :**

Nicole CONSTANCIAS, Présidente de la Commission de Mixité de la Ligue et des représentants de notre commission ont participé à différentes conférences, témoignages ou actions, en partenariat avec le CROS AURA et la Région AURA, sur la thématique du Sport au féminin, de la place de la Femme dans le sport ou de l'évolution du Football féminin ces dernières années.

- **Finale U13 Pitch à Feurs : le 3 mai 2025**

Dans le cadre de la Finale Régionale U13 Pitch, la Commission Régionale de Mixité de la LAuRAFoot était présente.

L'occasion de sensibiliser mamans, et autres accompagnatrices des jeunes joueurs et joueuses présentes à la place de la femme dans le football.

Pour cela, la Commission proposait : un stand d'échanges avec nos bénévoles, une sensibilisation de foot en marchant sur le terrain honneur lors de la pause déjeuner 100% femmes, quizz autour de la mixité... L'ensemble de ces propositions a permis de toucher près d'une cinquantaine de femmes sur la journée. A noter une bonne participation du public féminin sur le quizz, le foot golf et surtout le foot en marchant dans une excellente ambiance avec les dames des équipes de supporters.

- **Finales des Coupes LAuRAFoot à Moulin Yzeure : le 29 mai 2025**

La Commission était représentée lors de ces finales à Moulin Yzeure.

- [La C. R. de Mixité LAuRAFoot :](#)

La Commission, qui compte 12 membres, s'est réunie sept fois sous forme de Commissions ou de Commissions restreintes.

Une majorité de référents districts ont participé à nos travaux, l'objectif de la prochaine rentrée étant une représentativité de tous nos districts. La mise en action de notre Réseau Mixité LAuRAFoot et de ses Ambassadrices reste l'une de nos priorités pour la prochaine saison.

L'organisation d'une suite à nos Tables Rondes en octobre 2025.

Une dernière réunion, début juillet, nous permettra de valider le **Plan de Développement LAuRAFoot pour la Mixité**, nos axes de travail, et de cibler les actions de notre Commission régionale en vue des objectifs « **MIXITE 2025-2028** » liés à la loi Sport de mars 2022.

**Je remercie les bénévoles et dirigeant(e)s des Clubs et Districts qui œuvrent pour la promotion et l'implication des femmes dans notre football.**

Nicole CONSTANCIAS,

Présidente de la CR de Mixité



# ACTIVITE DES COMMISSIONS SAISON 2024/2025

## FORMATION

L'IR2F a proposé tout au long de l'année 2024/2025 différentes formations.

### - Formation des arbitres (FIA) :

- 44 sessions de formation mises en place sur tout le territoire auralpin.

- Plus de 900 candidats sur la saison.

- Mise en place de FIA pour les joueurs U16 des clubs professionnels et des pôles espoirs.

### - Formation des dirigeants : « TOUT TERRAIN »

- Organisation de sessions « réagir face à un conflit » sur tout le territoire.

### - Formation des éducateurs :

- **Formations professionnelles :**

BEF en continu et en apprentissage : 26 stagiaires.

BMF en continu (1 promotion de 24 stagiaires) et en apprentissage (2 promotions de 24 stagiaires).

DEUST/BMF.

- **Formations professionnelles continues**

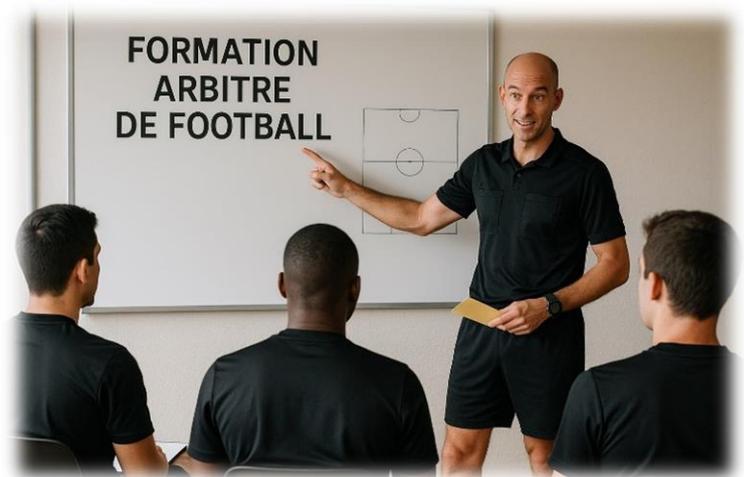
### Formations bénévoles :

Diplômes fédéraux mis en place pour la deuxième année (DF Responsable Ecole de Football : 17 stagiaires, DF coach jeunes : 14 stagiaires, DF coach seniors : 11 stagiaires).

CFI (gestion des CFI pour 6 districts régionalisés) et certification CFI pour tous les districts (certifications digitalisés).

CFI de spécialité (futsal, PA, gardien de but, foot à l'école...).

Attestations fédérales.



# ACTIVITE DES COMMISSIONS SAISON 2024/2025

## DELEGATIONS

Au terme de la saison 2024-2025, le corps des Délégués de la LAuRAFoot (69) se répartit comme suit :

- **LFP** : 3
- **FEDERATION** : 14 + 3 accompagnateurs.
- **LIGUE** : 42 + 7 Stagiaires + 1 Délégué en année sabbatique.

Une réunion de début de saison a eu lieu, le 11/06/24, afin de valider les desideratas de la Fédération, les nouvelles demandes à valider ainsi que les demandes des Délégués Régionaux.

Les Délégués stagiaires ont suivi une formation le samedi 07 septembre 2024.

Tous les Délégués régionaux ont reçu une formation « gestion des conflits » en octobre 2024

Tous les Délégués Stagiaires ont été accompagnés par un Délégué averti à deux reprises afin de voir leur évolution.

Réunion à la F.F.F. des responsables régionaux le mercredi 27 juin 2025.

Un appel est lancé pour un recrutement féminin de Déléguées.

Durant la saison, le nombre de désignations Fédérales et Régionales se situe entre 1400 et 1500.

Environ 100 rapports sont étudiés chaque semaine et dispatchés dans les Commissions si besoin. Beaucoup de demandes de Délégués chez les jeunes, souvent hors délai.

## AIDE SOCIALE ET MORALE

Suite aux élections de la LAuRAFoot, une nouvelle commission Régionale Aide Sociale et Morale a été mise en place. Elle est composée de 11 membres et de 12 représentants des Districts. Elle s'inscrit au niveau de la composition des commissions, dans le Département « ENGAGEMENT ET VIE DES CLUBS », qui est composé de 4 commissions et de 3 sous-commissions.

Cette commission Aide Sociale et Morale gère une Caisse de Solidarité, alimentée par une cotisation annuelle des Clubs des 11 Districts, inscrite dans le règlement financier, ainsi que

par une cotisation forfaitaire fixée par le Conseil de Ligue annuellement. Son rôle est défini dans l'article 3 des RG de la Ligue. Elle apporte essentiellement une aide financière ponctuelle ou renouvelable, aux licenciés ou à leur famille, qui ont été victimes d'un accident lors de la pratique du football ou d'un évènement lié directement aux compétitions, suite à un décès ou à un arrêt de travail.

Elle peut également apporter une aide aux clubs qui ont été victimes de situations de vols, dégradations, incendie, catastrophes naturelles et qui ont perdu leur matériel essentiel au fonctionnement du club.

# ACTIVITE DES COMMISSIONS SAISON 2024/2025

Dans tous les cas, la Commission interviendra après étude et instruction des dossiers, sur justificatifs, et après toutes interventions financières légales dont les licenciées ou les clubs pourraient bénéficier.

Lors de cette saison 2024/2025, 8 dossiers individuels et 6 dossiers clubs ont été examinés. Pour les dossiers individuels 3 feront l'objet d'une continuité sur la saison 2025/2026 et concerneront 6 enfants sous forme d'aide éducative pour les moins de 16

ans ou d'aide à la scolarité avec justificatif pour les 16 ans et plus.

Les dossiers devront être transmis à la Ligue par l'intermédiaire des représentants des différents districts qui ont un rôle essentiel à la constitution du dossier et aux relations avec les victimes.

La Présidente,

Catherine MARC

## MEDICALE

### ORGANIGRAMME :

Président : Dr Laurent DUPERRON

#### **Membres :**

- Dr Lucas REYNAUD (District de l'ain)
- Dr Jean-Michel DUTHEIL (District de l'Allier)
- Dr Aymar RAMBAUD (District du Cantal)
- Dr Maurice CHAMPION (District Drôme-Ardèche)
- Dr Alexandre LABROSSE (District de l'Isère)
- Dr Henri OLAGNIER (District Loire)
- Dr Roland GUINAND (District Haute-Loire)
- Dr Jean Michel CALLUT (District du Puy de Dôme)
- Dr Claude Jad DBOUK (District de Lyon et du Rhône)
- Dr Thomas CLEMENT (District de la Savoie)
- Dr Charles MERCIER GUYON (District Haute-Savoie Pays de Gex)

**Médecins :** Dr Julien ROY, Dr Vincent NOLORGUES

**Kinésithérapeutes :** M Yanis BOURENANE, M Yannick MILLET, M Julien VIOLA

### RESUME DES ACTIVITES DE LA COMMISSION MEDICALE

Durant cette année électorale, la commission médicale s'est progressivement réorganisée en essayant de s'adapter aux nouvelles directives issues de la Fédération concernant le secteur médical (poursuite développement de la campagne Les Gestes qui Sauvent, informations sur les nouveaux protocoles commotion cérébrale, travail sur l'incontinence urinaire et la Santé Mentale dans le football féminin)

#### **\* Contrôle des dossiers médicaux 2024-2025**

- Jeunes arbitres de Ligue : Dr Vincent NOLORGUES : **75** dossiers, - 56% sur 1 an
- Arbitres de Ligue adulte : Dr Laurent DUPERRON : **205** dossiers, + 12% sur 1 an
- Surclassement U16 vers U19 : **187 dossiers** validés (137 filles, 50 garçons), - 6,5% sur 1 an
- Surclassement U17 vers sénior : **569 dossiers** validés (230 filles, 339 garçons), + 21% sur 1 an  
> 24 refus, 37 dossiers incomplets

# ACTIVITE DES COMMISSIONS

## SAISON 2024/2025

- Sous-classement (article 74 des RG) : **11 dossiers** dont 2 non validés, stable sur 1 an

\* **Suivi des rassemblements/stages de sélection (PPF)** avec les kinésithérapeutes locaux permettant de détecter et suivre les pathologies présentées par les jeunes joueurs/joueuses, de donner des informations de prévention des blessures chez les footballeurs et les premiers soins en cas de blessure.

Pas moins de 70 rassemblements du PPF (masculin/féminin/futsal) ont pu être couverts grâce à la mobilisation des kinésithérapeutes de la région et nous les en remercions grandement.

\* **Pôles Espoirs de la Ligue**

+ Suivi médical Pôle Masculin 3\*/semaine :  
Dr Laurent DUPERRON et M Yanis BOURENANE

+ Suivi médical Pôle Féminin 2\*/semaine :  
Dr Julien ROY et M Yannick MILLET

+ Accompagnement paramédical sur les 2 pôles :

- Psychologue : Mme Camille CROUZET
- Diététicienne : Mme Christine CAZAUX
- Préparatrice Mentale : Mme Anne CARON
- Podologue-orthésiste à la demande : M. Sébastien SOCIE

+ Accompagnement avec les actions socio-éducative :

Pôle masculin : M. Hippolyte BOUTON,  
Pôle féminin : Mme Christelle LEXTRAIT

Les différentes thématiques évoquées cette année ont été : Prévention santé (égalité filles/garçons, Gestes qui sauvent, Colosse aux pieds d'argile), activités culturelles (matches de l'ASVEL, de l'OL et de l'équipe de France de Football, cirque, Soirée Halloween, visite du musée des Confluences et du Centre d'Histoire de la Résistance et de la

Déportation, diffusion du documentaire « Destins brisés », actions de solidarité (Téléthon, Banque alimentaire), actions éducatives (LICRA, CNIL), insertion professionnelle avec juriste de l'UNFP.

+ Bilan médical de début de saison :

- examen clinique et mesures anthropométriques (détermination des groupes de biobanding pour certains entraînements),
- électrocardiogramme de repos,
- bilan ostéo-articulaire pour orienter les axes du travail préventif avec les préparateurs physiques.

Le suivi médical permettant pendant l'année de faire évoluer ces axes de prévention.

+ Un temps de partage médical avec les parents, les joueurs/joueuses et staffs techniques, a permis d'aborder les éléments de prévention facteurs de performance : importance de la diététique sportive, du sommeil et de la récupération. Une attention particulière sur la commotion cérébrale et sur les gestes qui sauvent a été portée pendant cette présentation.

+ Le secteur médical a également été sollicité pour la médicalisation des matchs contre les autres Pôles Espoirs Français au cours de l'année et des Interligues U15 à Tola Vologe en mai 2025. Une soirée médicale menée par le Dr Julien ROY a été effectuée sur ces Interligues afin de donner des informations sur l'entraînement invisible chez le sportif de haut niveau et sur la lutte anti-dopage

\* **Participation à la formation du BEF et BMF**

- Dr Laurent DUPERRON pour le module Santé-Sécurité (connaissance anatomique de base et fonctionnement du corps humain, dopage)
- M. Yannick MILLET pour le module Prévention-Soins primaires sur le terrain

# ACTIVITE DES COMMISSIONS SAISON 2024/2025

## \* Interventions médicales ponctuelles à la demande des commissions des compétitions

- Match international sur le territoire de la Ligue : France-Belgique à Lyon le 9 septembre 2024
- Finale U13 Pitch à Feurs le 3 mai 2025 par le Dr OLAGNIER
- Finale de la Coupe Régionale futsal à Coublevie le 25 mai 2025 par le Dr SANCHEZ

- Finales Régionale de Coupe LAuRAFoot à Yzeure le 29 mai 2025 par le Dr DUTHEIL
- Barrage championnat fédéraux U16 et U18 à Aix les bains le 8 juin 2025 par le Dr MERCIER GUYON

Le Président,

Dr Laurent DUPERRON

## REGLEMENTS

### **DOSSIERS RECLAMATIONS**

La Commission a traité 138 réclamations lors de la saison 2024-2025 :

**Résultat acquis : 65 soit 47,10%**

Club en conformité : 38 soit 58,46%

Réserve rejetée : 27 soit 41,54%

**Match perdu : 54 soit 39,13%**

Joueur suspendu : 21 soit 38,89%

Joueur non qualifié, ni licencié :  
14 soit 25,93%

Match arrêté : 6 soit 11,11%

Joueur non inscrit sur la feuille de match :  
2 soit 3,70%

Joueurs mutés en plus :  
11 soit 20,37%

**Match à jouer, à rejouer :**

**19 soit 13,77%**

**Décisions contestées par les clubs en appel :**

**16 soit 11,59%**

Décisions confirmées : 14 soit 87,50%

Décisions infirmées : 2 soit 12,50%

### **DOSSIERS LICENCES**

Pendant cette même période, nous avons traités 39 dossiers qui concernent 42 clubs et 225 joueurs.

Dossier ou licence supprimé(e) : 3 soit 7,69%

Suppression doubles licences : 3 soit 7,69%

Dossier transmis à la Commission Régionale de Discipline

(Fraude certificats médicaux) 31 soit 79,49%

Licence bloquée : 2 soit 5,13%

# ACTIVITE DES COMMISSIONS SAISON 2024/2025

## CONTROLE DES MUTATIONS

La Commission a étudié 457 dossiers lors de la saison 2024-2025 :

Demande de suppression du cachet mutation : **196 soit 42,89%**

Demande accordée : 109 soit 55,61%

Demande refusée : 79 soit 40,31%

Dérogation refusée : 8 soit 4,08%

**Demande changement de club :  
261 soit 57,11%**

Opposition acceptée : 20 soit 7,66%

Opposition refusée : 199 soit 76,25%

Dossier entériné : 11 soit 4,22%

Dossier transmis autre Ligue : 10 soit 3,83%

Dossier Régularisé : 17 soit 6,51%

Demande licence annulée : 4 soit 1,53%

Décisions contestées par les clubs en appel :  
**10 soit 2,19%**

Décisions confirmées : 10 soit 100%



# ACTIVITE DES COMMISSIONS SAISON 2024/2025

## REVISION DES REGLEMENTS

Robert Badinter disait : « Les lois ne sont pas des armes mais des boucliers ».

Si j'osais paraphraser cet illustre avocat, je dirais qu'il en est de même pour les règlements. Les règlements servent à organiser, sécuriser et fluidifier les diverses pratiques du football et à protéger tous ses acteurs : joueurs, éducateurs, arbitres, dirigeants, bénévoles, clubs et instances.

Plus les règlements sont simples et insusceptibles d'interprétation, plus les différents acteurs pourront se concentrer sur l'essentiel : la pratique du football.

Il appartient donc à la commission de révision des règlements d'être à l'affut des évolutions législatives et réglementaires, d'être à l'affut de l'évolution des réglementations fédérales, d'être à l'affut de l'évolution des pratiques et des divers schémas de compétition, d'être à l'écoute tant des autres commissions de notre ligue, que des clubs et des instances afin de

pouvoir proposer le cas échéant des modifications et/ou adaptations de nos règlements.

C'est dans cet état d'esprit que la commission de révision des règlements s'est réunie deux fois depuis le début du mandat et a travaillé pour adapter nos règlements et mettre en forme les diverses propositions qui seront soumises à votre approbation lors de l'Assemblée Générale du 28 juin 2025.

Didier LACOMBE,

Président Commission de Révision des  
Règlements



# ACTIVITE DES COMMISSIONS SAISON 2024/2025

## FAFA

### EQUIPEMENT

DISTRICTS	Nombre DOSSIERS	DOSSIERS non validés par ligue	DOSSIERS en attente de validation Ligue	Dotations par districts	Subventions demandées par districts	Subventions validées par ligue
AIN	14	1		58 042,00 €	63 000,00 €	58 000,00 €
ALLIER	5			56 721,00 €	56 000,00 €	56 000,00 €
CANTAL	4			39 635,00 €	40 110,00 €	39 600,00 €
DRÔME ARDECHE	15			79 897,00 €	79 900,00 €	78 900,00 €
ISERE	9			88 495,00 €	78 700,00 €	72 700,00 €
LOIRE	6			78 720,00 €	78 000,00 €	78 000,00 €
HAUTE LOIRE	6			47 835,00 €	49 100,00 €	47 700,00 €
LYON ET RHÔNE	8	4		121 503,00 €	55 000,00 €	40 000,00 €
PUY DE DÔME	8			72 812,00 €	72 100,00 €	70 700,00 €
SAVOIE	5			43 541,00 €	42 300,00 €	42 300,00 €
HAUTE SAVOIE PAYS DE GEX	4			72 800,00 €	72 800,00 €	70 000,00 €
<b>TOTAL LIGUE</b>	<b><u>84</u></b>	<b><u>5</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>760001,00 €</u></b>	<b><u>687010,00 €</u></b>	<b><u>653900,00 €</u></b>

Situation au 30/04/2025

Par ailleurs, dans le cadre du plan de soutien de la ligue aux dossiers "catastrophes naturelles" et grâce à la solidarité des districts et à une enveloppe supplémentaire de la LFA, 4 dossiers ont été aidés à Brive Charensac (total = 120 000 €) et 1 dossier à Boulieux Les Annonay (total = 100 000 €). A ce jour tous ces dossiers ont été validés par la FFF. Reste en attente un dossier pour le Chambon sur Lignon.

# ACTIVITE DES COMMISSIONS SAISON 2024/2025

<b>TRANSPORTS</b>					
<i>DISTRICTS</i>	<i>Nbre DOSSIERS</i>	<i>DOSSIERS rejetés</i>	<i>DOSSIERS en attente</i>	<i>Montants des subventions par district</i>	<i>Montant des subventions attribuées</i>
AIN	2			6 842,00 €	10 700,00 €
ALLIER	1			6 842,00 €	13 200,00 €
CANTAL	0			6 842,00 €	
DRÔME ARDECHE	0			6 842,00 €	
ISERE	2			6 842,00 €	9 600,00 €
LOIRE	1			6 842,00 €	13 200,00 €
HAUTE LOIRE	2			6 842,00 €	13 200,00 €
PUY DE DÔME	0			6 842,00 €	
LYON ET RHÔNE	1			13 680,00 €	14 700,00 €
SAVOIE	1			6 842,00 €	7 500,00 €
HAUTE SAVOIE PAYS DE GEX	0			6 842,00 €	
<b>TOTAL LIGUE</b>	<b>10</b>			<b>82 100,00 €</b>	<b>82 100,00 €</b>

<b>EMPLOI</b>					
<i>DISTRICTS</i>	<i>Nombre DOSSIERS</i>	<i>Dossiers validés par Ligue</i>	<i>Dossiers non conformes</i>	<i>Dossiers validés par LFA</i>	
AIN	1	1		*	
ALLIER	1	1		*	
CANTAL	0	0			
DRÔME ARDECHE	3	3		*	
ISERE	1	1		*	
LOIRE	1	1		*	
HAUTE LOIRE	0	0			
PUY DE DÔME	1	1		*	
LYON ET RHÔNE	1	1		*	
SAVOIE	2	2		*	
HAUTE SAVOIE PAYS DE GEX	3	3		*	
<b>TOTAL LIGUE</b>	<b>14</b>	<b>14</b>			

\* en attente de validation par la LFA

# ACTIVITE DES COMMISSIONS SAISON 2024/2025

## FEMININES

Amis sportifs,

A l'heure où ce rapport est rédigé le palmarès de la saison n'est pas tout à fait connu mais on peut déjà annoncer que le foot féminin de la LAuRAFoot connaît pour cette saison une légère baisse de licenciées au niveau des pratiquantes avec -318 licences, la baisse la plus importante se situe dans le foot d'animation avec -10% ce qui pose certaines questions.

Au niveau national, l'Olympique LYONNAIS est sacré Champion de France et avec l'AS ST ETIENNE, ils repartiront la saison prochaine dans le championnat D1 ARKEMA. En D2 F, THONON-EVIAN GRAND GENEVE FC assure son maintien et sera rejoint par GRENOBLE FOOT 38 qui a dominé sa poule de D3 F.

Le CLERMONT FOOT 63 et le PUY FOOT 43 AUVERGNE ont fait une saison exemplaire et continueront leur aventure dans le championnat D3 Fen 25-26. Seule ombre au tableau, le club de CHASSIEU DECINES FC qui retrouvera la R1 F.

A noter le bon parcours du FC ANNECY, éliminé au 2ème tour national de la Coupe de France et de l'ASSE éliminé en demi-finale de cette même coupe.

Chez les jeunes, le club du FBB PERONNAS 01 descend du Championnat National U19 F. D'un point de vue régional, le club du FC ANNECY en seniors et LE PUY FOOT 43 AUVERGNE en U18 F disputeront les barrages d'accessions au niveau national ;

Pour finir, l'ASSE B a remporté une nouvelle fois la Coupe LAuRAFoot Féminine.

### Voici la structure de nos championnats 2024-2025

SENIORS :	R1	1 POULE DE 12
	R2	3 POULES DE 10
U18 :	R1	1 POULE DE 12
	R2	3 POULES

(championnat en deux phases)

### Bilan des licenciées pratiquantes, dirigeantes :

Au niveau des effectifs, pour la première fois depuis bien longtemps la ligue enregistre une baisse chez les pratiquantes (moins 318 licences soit -1.27%) mais enregistre une augmentation de +6.20 au niveau des dirigeantes.

- Chez les pratiquantes 24594 joueuses -1.27 soit 318 joueuses en moins,
- Pour les dirigeantes 5086 c'est + 6.20% soit 297 supplémentaires,

Un état des licenciées à la fin de cette saison 2024-2025 fait ressortir :

- Seniors F : 7608 (au lieu de 7725) soit -1.51 %
- U18 F, U17 F, U16 F : 3756 (au lieu de 3440) soit +9.8 %
- U15 F, U14 F : 4015 (au lieu de 3994) soit + 0.52 %
- U13 F, U12 F : 3673 (l'an passé : 3578) soit + 2.79%
- **Football d'animation F : 5337 (au lieu de 5951) soit -10.30 %**

En futsal, on dénombre :

- 97 seniors F, 60 de U18 F à U12 F
- et 48 en Football d'animation F

D'où un total de licenciées de 29680 (29701 en 23-24)

# ACTIVITE DES COMMISSIONS

## SAISON 2024/2025

A ce tableau, il conviendrait d'ajouter les licences fédérales F, arbitres F et dirigeantes volontaires.

La commission tient à remercier ici les présidents et dirigeants des clubs, les éducateurs, les référents techniques en charge du football féminin mais met une alerte sur la chute dans le foot animation.

Championnats régionaux (sous réserve de validation)

### \* R1 Féminin :

Regroupant 12 équipes, ce championnat disputé sur une seule phase a connu un déroulement conforme.

Au terme de la compétition, l'ASSE B termine champion mais n'ayant pas tous les critères il ne peut accéder à la D3 F. Le club du FC ANNECY disputera donc les barrages d'accessions en D3 F.

### \* R2 Féminin :

Initialement prévue avec 30 équipes et 3 poules de 10, la poule A a connu le forfait le club de HT FOREZ et la poule C du club de ANNEMASSE.

Les lauréats de ce championnat sont GF BASSIN MONTLUCONNAIS en poule A, ST PRIEST en poule B et ANNECY LE VIEUX en poule C

### \* Championnat U18 F :

#### R1

Ce championnat avec la poule unique à 12 équipes. Le champion est le club du PUY FOOT 43 AUVERGNE qui disputera les barrages pour accéder au niveau U19 F national.

#### R2

Formule championnat avec 18 équipes en deux phases, ce format a été très apprécié par les clubs. Les lauréats pour l'accession en R1 ne sont pas encore connus.

#### Coupes

##### \* Coupe de France Féminine :

La Commission a enregistré l'engagement de 131 équipes (l'an passé : 149) et la qualification de 9 équipes régionales pour le 1<sup>er</sup> tour fédéral.

##### \* Coupe LAuRAFoot Féminine :

64 équipes engagées et 6 tours ont été organisés avant d'arriver à la finale qui a opposé ASSE B au FC ANNECY. Victoire de l'ASSE sur le score de 3-1

##### \* Festival Foot U13 Pitch :

La finale régionale à FEURS a vu la victoire de l'OLYMPIQUE LYONNAIS qui se qualifie, accompagné de ANDREZIEUX BOUTHEON FC et du FC VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS pour la finale nationale à CAPBRETON.

## LA COMMISSION FEMININES

Je remercie tous les membres de la commission car même si les réunions sont souvent en visio, elles se passent toujours dans l'échange et la bonne humeur avec le même objectif de faire évoluer le foot féminin dans le bon sens et faciliter la vie de nos clubs. Les relations avec ceux-ci, malgré parfois des avis différents, ont toujours eu lieu dans la courtoisie et la compréhension. Merci aussi aux membres du Conseil de ligue de nous faire confiance.

# ACTIVITE DES COMMISSIONS

## SAISON 2024/2025

### LES PROJETS DE LA COMMISSION

- Un des objectifs est que chaque district soit représenté par un membre au sein de la commission.
- Reconduction du championnat U18F inter-districts, création coupe régionale U18F

### Réunions organisées avec la Commission

Plénière des clubs en début de saison :

Occasion donnée pour présenter les modifications intervenues dans les règlements, échanger entre les clubs, sensibiliser au développement de l'arbitrage féminin et exposer les actions techniques envisagées sur la saison.

Merci à vous toutes et tous pour votre disponibilité et votre engagement mis au service du développement du football féminin.

Le Président,

Anthony ARCHIMBAUD

## FOOT EN MILIEU SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE

### Missions générales de la commission

1/ Officialiser les relations partenariales : mise en place de conventions.

2/ Déployer et assister les actions nationales :

- Challenge Jean LEROY
- Challenge Marilou DURINGER
- Le Foot à l'école
- Football For Schools
- La Quinzaine du foot

3/ Valider et développer les dispositifs d'excellence :

- Ouverture, validation, suivi, évolution du cahier des charges des sections sportives scolaires et des sports études.

4/ Développement de l'arbitrage scolaire et passerelle avec le monde fédéral.

- 17 avril 2025 – Jurys académiques des dispositifs Foot à l'Ecole, Football for Schools et Quinzaine du Foot.

5/ Développement de la formation d'éducateurs et passerelle avec le monde fédéral.

### Réunions de la commission saison 2024/2025

- 26 septembre 2024 – Réunions académiques – Point sur les Sections Sportives, les dispositifs Foot à l'Ecole, Football for Schools et Quinzaine du Foot et sur les Commissions Départementales.
- 16 janvier 2025 – Réunion Commission restreinte pour l'organisation du PNF.
- 14 mars 2025 – PNF – Séminaire avec des représentants de l'Education Nationale, de l'UNSS, de l'USEP, de l'UGSEL et l'ensemble des Districts.
- 27 mai 2025 – Réunion avec la DTN pour validation des sections sportives qui seront labellisées pour la saison 2025/2026.

# ACTIVITE DES COMMISSIONS SAISON 2024/2025

La Commission félicite l'ensemble des productions rendues dans les différents dispositifs. La Commission félicite plus particulièrement le lycée du Dauphiné qui a été élu lauréat national du dispositif Quinzaine du Foot.

La Commission adresse également ses félicitations à la section sportive féminine de l'Olympique Lyonnais Féminin qui a remporté le Challenge Marilou Duringer.

Le Président,

Dominique DRESCOT



# ACTIVITE DES COMMISSIONS SAISON 2024/2025

## CONTRÔLE DES CLUBS

La Commission s'est réunie à 10 reprises + 1 plénière et 2 restreinte,

Dont :

5 réunions décentralisées dans les districts de l'Allier, de la Loire, de la DROME-ARDECHE, du Cantal et de la Haute-Savoie Pays de Gex,

6 réunions à Lyon,  
2 réunions à Cournon,

Au total 60 auditions de clubs :

Championnat Régional 1 33  
Championnat Régional 2 27

Dont :  
22 sursis à statuer  
900€uros d'amendes

## STATUT DES EDUCATEURS ET ENTRAINEURS DE FOOTBALL

### La commission :

1/ Enregistre les demandes de licence Technique Régionale (en lien avec la commission technique) : Nombre de licences enregistrées en 2023/2024 : **1324 (+ 14,35%) dont 6 stagiaires.**

2/ Homologue les contrats liés aux licences technique régionale et les contrats des clubs professionnels en lien avec la LFP et les **5 clubs professionnels.**

3/ Valide les désignations : **622 équipes soumises à obligations.**

4/ Accorde les dérogations : **72 dérogations accordées.**

5/ Contrôle la présence des éducateurs sur le banc : **Utilisation d'un tableau de suivi Excel.**

6/ Contrôle les obligations des éducateurs soumis à la formation continue : **11 dossiers validés.**

7/ Valide les demandes d'équivalence BEF : **10 dossiers validés.**

8/ Concilie en cas de litige.

### Dates réunions CRSEEF en 2024/2025 :

26/08/2024 ; 23/09/2024 ; 14/10/2024 ;  
18/11/2024 ; 16/12/2024 ; 27/01/2025 ;  
10/03/2025 ; 25/03/2024 ; 28/04/2025 ;  
19/05/2025 ; 16/06/2025.

Dominique DRESCOT,

Président

# ACTIVITE DES COMMISSIONS SAISON 2024/2025

## STATUT DE L'ARBITRAGE

Le compte rendu d'activité de cette saison aurait pu être écrit à deux mains car après les élections, la commission a connu quelques changements.

Je profite de cette page, pour remercier Yves Begon et l'ensemble des membres de la commission anciens et nouveaux pour le travail réalisé.

Notre commission s'est réunie une première fois le 24 septembre 2024 pour statuer sur le rattachement des arbitres et les dossiers de renouvellement de licences. Tout cela en respectant les dispositions de l'article 8 du Statut Fédéral : « [La Commission Régionale, statue pour les clubs dont l'équipe représentative évolue en Ligue ou en Fédération.](#) »

53 dossiers ont fait l'objet d'un traitement par la Commission avec une répartition suivante :

- Allier 1 dossier
- Cantal 4 dossiers
- Drome Ardèche 5 dossiers
- Isère 8 dossiers
- Loire 7 dossiers
- Haute-Loire 2 dossiers
- Lyon et Rhône 14 dossiers
- Puy de Dôme 4 dossiers
- Savoie 4 dossiers
- Haute-Savoie Pays de Gex 4 dossiers

De plus, trois clubs formateurs ont pu bénéficier des dispositions financières prévues lorsqu'un arbitre change de club.

La Commission s'est réunie enfin le 19 mars afin d'arrêter la liste des clubs en infraction vis-

à-vis du Statut de l'Arbitrage Fédéral ainsi que de la déclinaison régionale.

Le PV de la Commission laisse apparaître des clubs en infraction qui se répartissent de la manière suivante :

### 1) Au statut fédéral

1 club de N1 se trouve en 1<sup>ère</sup> année d'infraction.

### 2) Au statut régional

N1 - 1 club en infraction

N2 - 1 club en infraction

N3 - 1 club en infraction

R1 - 6 clubs en infraction

R2 - 13 clubs en infraction

R3 - 21 clubs en infraction

R1F - 1 club en infraction

U18 F R2 - 1 club en infraction

Jeunes - 4 clubs en infraction

Soit 49 clubs en infraction contre 93 la saison précédente au 28/02

Il faut saluer ici le travail accompli par les clubs afin de satisfaire aux exigences du statut. De plus saluer également le travail mis en place par les districts qui avaient fait le choix de mettre en place les Conseillers Départementaux pour la Promotion de l'Arbitrage et le travail de l'ensemble des professionnels de l'arbitrage.

Le 18 juin 2025, la Commission se réunira afin d'établir la liste définitive des clubs en

# ACTIVITE DES COMMISSIONS SAISON 2024/2025

infraction. Nous reprendrons la liste des clubs arrêtée au 28 février et nous rajouterons les clubs dont les arbitres n'ont pas réalisé le nombre minimum de matchs. Lors de cette réunion la Commission établira également la liste des clubs pouvant bénéficier de mutés supplémentaires.

Au plan fédéral, saluons la création de la nouvelle Commission Fédérale du Statut de l'Arbitrage qui viendra modifier quelque peu notre organisation. Notre Ligue par

l'intermédiaire de son Président, Pascal Parent, et moi-même, avons participé activement à cette création.

Je profite donc de ces dernières lignes pour vous souhaiter à tous de bonnes vacances.

**Bonne saison 2025/2026.**

Le Président,

Lilian JURY

## SPORTIVE SENIORS

Etablir un rapport d'activités à l'aurore de la dernière journée des championnats Seniors engendre que celui-ci soit incomplet car trop d'incertitudes demeurent encore dans les classements des championnats régionaux. Certaines d'entre elles sont aussi tributaires des décisions fédérales.

Nous devons nous rappeler que la saison 2024-2025 représente le dernier acte de la mise en place de la réforme des championnats nationaux votée à l'Assemblée Fédérale de NICE le 18 juin 2022. Au terme de cette 3<sup>ème</sup> et dernière étape, le championnat N1 regroupera la saison prochaine 18 clubs, 48 équipes en N2 réparties sur 3 groupes de 16 et 112 équipes en N3 (au lieu des 154 au départ) sur 8 groupes.

Dans cette perspective, l'Assemblée Générale de la Ligue du 26 novembre 2022 a décidé de ramener également le nombre de clubs en R1 de 36 à 28 clubs, soit 2 poules de 14, mises en place cette saison.

Autre conséquence de cette réforme : nécessité pour notre Ligue de reconduire un match de barrage à la fin de la saison 2024-

2025 pour déterminer l'unique club accédant au championnat N3. Celui-ci est programmé le samedi 07 juin 2025 au stade d'AIX LES BAINS. Ce nombre d'accessions sera de 2 pour les saisons futures.

Mais avant de se projeter sur le prochain exercice, effectuons au préalable un rapide tour d'horizon sur les résultats enregistrés par les clubs de notre Ligue dans leurs championnats respectifs à la date de ce jour (31 mai 2025)

### CHAMPIONNATS NATIONAUX

#### NATIONAL 1

Dans un championnat très difficile à négocier, les 2 représentants de la LAuRAFoot ont su tirer leur épingle du jeu.

Pour ses retrouvailles à ce niveau national, F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01 termine à une belle 5<sup>ème</sup> place.

De son côté, l'obtention du maintien s'est révélée beaucoup plus difficile à réaliser pour le F.C. VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS (15<sup>ème</sup>)

# ACTIVITE DES COMMISSIONS

## SAISON 2024/2025

même si le club a dû revoir ses ambitions à la baisse.

### NATIONAL 2

Une fois n'est pas coutume : les 5 représentants de la Ligue évoluaient cette saison dans la même poule et ont connu des fortunes diverses.

Sur la lancée de ses performances en Coupe de France, LE PUY FOOT 43 AUVERGNE a su prendre ses distances avec l'A.S. CANNES, son principal rival, pour s'octroyer le ticket d'accession au National. Félicitations aux Ponots pour ce remarquable parcours.

Pour ses retrouvailles avec la N2, l'A.S. SAINT PRIEST termine à une méritante 7<sup>ème</sup> place.

De son côté, ANDREZIEUX BOUTHEON F.C. avait pris les devants pour assurer le maintien et terminer au 11<sup>ème</sup> rang du groupe A, devancé au goal-average particulier par G.F.A. RUMILLY-VALLIERES, auteur d'une belle et encourageante saison.

Partant avec un fort handicap, GOAL F.C. a échoué de peu dans son entreprise du maintien. Cette 14<sup>ème</sup> place est synonyme certes de relégation mais surtout d'espoir de retrouver au plus vite le niveau quitté.

### NATIONAL 3

#### **Groupe G –**

MOULINS YZEURE FOOT 03 AUVERGNE, l'unique représentant de la Ligue dans ce groupe, 7<sup>ème</sup> l'an passé et 8<sup>ème</sup> cette fois-ci, devra revoir ses ambitions à la hausse même si l'essentiel est acquis : le maintien.

#### **Groupe I –**

Ayant acquis une confortable avance sur ses rivaux, F.C. LIMONEST DARDILLY SAINT-DIDIER finit quelque peu son parcours de N3 en roue libre, le ticket pour l'échelon supérieur

ayant été composté depuis quelque temps. Félicitations pour cette performance.

Son principal rival aura été LYON LA DUCHERE qui comme l'an passé échoue de peu pour l'accession.

Les autres accessions reviennent à la Réserve de l'OLYMPIQUE LYONNAIS (3<sup>ème</sup>), F.C. BOURGOIN JALLIEU (4<sup>ème</sup>) et THONON EVIAN GRAND GENEVE F.C (5<sup>ème</sup>).

Mission accomplie pour F.C. CHAMALIERES (7<sup>ème</sup>), la Réserve de l'A.S. SAINT ETIENNE (8<sup>ème</sup>) SEYSSINET A.C. (9<sup>ème</sup>) et HAUTS LYONNAIS (10<sup>ème</sup>) qui ont su éviter les quatre dernières places fatidiques pour une descente en Ligue.

Elles reviennent à CHASSIEU DECINES F.C. (11<sup>ème</sup>), la réserve de CLERMONT FOOT 63 (12<sup>ème</sup>) , F.C. ESPALY (13<sup>ème</sup>) auteur d'un remarquable parcours en Coupe de France, et CHAMBERY SAVOIE FOT (14<sup>ème</sup>) dont, au vu des résultats de la saison précédente, étaient en droit d'espérer mieux.

## **CHAMPIONNATS REGIONAUX**

Le présent bilan est établi à l'examen des classements actuels. Ceux-ci pourraient enregistrer des modifications au regard de l'homologation des résultats de la dernière journée du championnat, des décisions de procédures en cours, aux retraits de points de pénalité s'appliquant à certaines équipes et dispositions autres.

Il n'a la prétention d'avoir une valeur qu'indicative appelant une homologation prochaine.

### REGIONAL 1

28 équipes réparties sur 2 poules.

#### **Poule A –**

Cavalier seul de l'U.S. FEURS pour retrouver au plus vite sa place à l'échelon national.

# ACTIVITE DES COMMISSIONS

## SAISON 2024/2025

S.A. THIERS (2<sup>ème</sup>) et F.C. RIOM (3<sup>ème</sup>), récent vainqueur de la Coupe LAuRAFoot, complètent le podium du groupe.

En bas de classement, la réserve du F.C. CHAMALIERES (14<sup>ème</sup>), F.C. VELAY (13<sup>ème</sup>), A.S. DOMERAT (12<sup>ème</sup>) et U.S. BRIOUDE (11<sup>ème</sup>) devraient rejoindre la R2.

### **Poule B –**

Lutte âpre pour s'emparer du fauteuil de leader. Si le F.C. VAULX EN VELIN avait l'espoir de prendre le dessus sur l'Ent. CREST AOUSTE (3<sup>ème</sup>) et autres, il n'en est rien car le club est sanctionné au niveau du Fair-Play. Cela profite à la réserve du F.C. VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS qui disputera le samedi 07 juin le match de barrage d'accession à la N3 au stade d'AIX LES BAINS face à l'U.S. FEURS.

Le bas du tableau est occupé par SPORTING NORD ISERE (14<sup>ème</sup>) qui avait perdu tout espoir depuis longtemps, AIN SUD (13<sup>ème</sup>), F.C. CLUSES SCIIONZIER (12<sup>ème</sup>) et la réserve du F.C. LYON DUCHERE (11<sup>ème</sup>).

Le match de barrage décisif pour l'accession en N3 s'est disputé le samedi 07 juin au stade Jacques Forestier d'AIX LES BAINS . Il aura fallu attendre le dernier tir au but pour que l'U.S. FEURS s'octroie le droit aux dépens de retrouver la saison prochaine le championnat N3 aux dépens de la réserve du F.C. VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS .

### **REGIONAL 2**

60 équipes réparties sur 5 poules à 12 clubs.

### **Poule A –**

Pratiquement en tête de bout en bout, c'est fort logiquement que l'Esp. CEYRAT termine à la 1<sup>ère</sup> place de la poule ; Ses plus sérieux adversaires auront été F.C. PAYS DE RANCE et la Réserve de MOULINS YZEURE FOOT 03 AUVERGNE ; CHATAIGNERAIE CANTAL (12<sup>ème</sup>) ne peut éviter une nouvelle rétrogradation.

### **Poule B -**

Longtemps au coude à coude avec l'Ent. NORD LOZERE, l'U.S. SUCS ET LIGNON finit fort pour prendre le dessus sur son principal rival.

LEMPDES SPORTS termine au dernier rang du classement

### **Poule C –**

Qui de l'A.S. CRAPONNE ou de l'A.S. CHAVANAY occupera le fauteuil de leader ? La réponse à ce jour reste encore à trancher. Il n'en est pas de même à l'autre bout du classement où l'A.S. SAVIGNEUX MONTBRISON occupe une inconfortable 12<sup>ème</sup> place.

### **Poule D –**

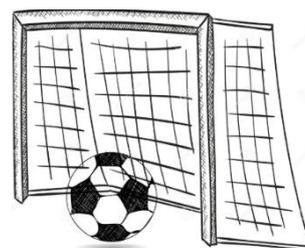
L'attribution de la 1<sup>ère</sup> place entre F.C. ECHIROLLES et l'A.S. MISERIEUX TREVoux sera l'un des principaux enjeux de la dernière journée de compétition.

La réserve de l'U.S FEURS n'a pu suivre le rythme de ses adversaires et n'aura fait qu'un bref passage en R2.

### **Poule E –**

Si l'an passé la réserve du G.F.A. RUMILLY VALLIERES avait raté la plus haute marche au goal-average particulier, il n'en est pas de même cette fois ci, l'équipe ayant su prendre ses distances avec F.C. DU FORON, son principal rival.

De son côté, LYON FOOTBALL F.C. ne se faisait guère d'illusions depuis pas mal de temps.



# ACTIVITE DES COMMISSIONS

## SAISON 2024/2025

### REGIONAL 3

120 équipes réparties sur 10 poules à 12 clubs.

#### **Poule A –**

Avant d'aborder le déroulement de la dernière journée, U.S. VIC LE COMTE occupe la 1<sup>ère</sup> place convoitée à une longueur par l'Ent. SAINT AMANT ET TALLENDE et à deux par la réserve d'ESPALY.

En contre partie, pas de contestation pour l'attribution de la 12<sup>ème</sup> place, elle revient à ROANNES YTRAC FOOT.

#### **Poule B –**

L'attribution de la 1<sup>ère</sup> place dans cette poule se résume à un duel entre la réserve du F.C. RIOM et l'A.S. DOMPIERRE.

A l'autre bout du classement, la réserve de l'U.S. ISSOIRE ferme la marche.

#### **Poule C –**

Situation identique à la poule précédente mais les acteurs pour la 1<sup>ère</sup> place sont ici AMBERT LIVRADOIS SUD avec les SAUVETEURS BRIVOIS et pour le 12<sup>ème</sup> rang la réserve de l'Ac. MOULINS FOOT.

#### **Poule D -**

Pas de problèmes particuliers pour ROANNAIS FOOT 42 qui devrait retrouver un rang plus conforme à son standing.  
A signaler le forfait général du F.C. VALENCE.

#### **Poule E –**

Lutte fratricide entre U.S. VILLARS et U.S. SAINT GALMIER CHAMBOEUF SPORTS pour l'octroi du sésame à l'accession.  
Fortement pénalisé, le F.C. BRESSAN retrouvera le District la saison prochaine.

#### **Poule F –**

Pas de contestation pour la 1<sup>ère</sup> place, le C.S. LAGNIEU a dominé son sujet.

A.S. ALGERIENNE ne peut éviter le dernier rang synonyme d'un retour l'an prochain en District.

#### **Poule G -**

F.C. ANNONAY a su prendre le large afin de distancer le F.C. PLAINE TONIQUE, son principal contestataire de la 1<sup>ère</sup> place.

Rien ne va plus à OULLINS CASCOL qui retrouve le District pour se refaire une santé.

#### **Poule H –**

Le démarrage de cette poule a connu quelques perturbations dues au repêchage en dernière minute de l'E.S. TRINITE LYON, avec un retrait de 12 points de pénalité au classement, handicap qui s'est avéré très difficile à surmonter.

La réserve de CHASSIEU DECINES F.C. ne s'est pas posée la même question pour occuper le haut de la poule.

#### **Poule I –**

La réserve de l'A.S. SAINT PRIEST devance actuellement celle de CHAMBERY SAVOIE FOOT pour l'octroi du fauteuil de leader de la poule.

Le présent exercice aura été pour J.S. CHAMBERIENNE un véritable parcours du combattant avec aucun point glané et une défense très friable.

#### **Poule J –**

Duel très serré entre l'ES. TARENTEISE et S.O. PONT DE CHERUY CHAVANOZ qui tourne à ce jour à l'avantage du premier nommé.

Ce n'est qu'au goal-average général que F.C. AIX 2 et U.S. PONTOISE seront départagés pour finir au 12<sup>ème</sup> rang de la Poule.

# ACTIVITE DES COMMISSIONS SAISON 2024/2025

Au terme de ce rapport, force est de reconnaître que les conditions climatiques favorables de cet hiver ont grandement contribué au bon déroulement des championnats régionaux.

Nous regrettons par ailleurs que des demandes de modifications d'horaires tardives - souvent dues au retard dans l'accord du club adverse – en viennent à entraver la bonne marche du calendrier et contraindre la Commission de ne pas donner une suite favorable. En ce domaine et pour l'intérêt de tous, chacun se doit de respecter les règles définies par l'utilisation du dispositif « FACILITY ». De plus, la Commission invite les Clubs à plus de vigilance pour l'envoi de la F.M.I. à la Ligue. Pour rappel, le délai est fixé

au plus tard au dimanche soir 20 heures. La non-transmission de ce document oblige la Commission à des relances auprès des clubs défaillants le lendemain matin.

Remerciements à mes Collègues de la Commission Sportive et aux Membres du Service Compétitions de la LAuRAFoot pour leur dévouement et la qualité des tâches accomplies.

Remerciements enfin à vous toutes et tous pour votre implication constante au sein de vos clubs et votre engagement au service du développement du Football régional.

Le Président,

Yves BEGON

## DISCIPLINE

Il n'est pas possible de dresser un bilan précis de la saison, une dizaine de dossiers entraînant des comparutions, n'étant pas traitée lors de la rédaction de ces quelques lignes.

La situation globale, après la grosse dégradation suivant la saison post confinement, semble se stabiliser. Le gros du contentieux, constitué par les sanctions de joueurs de 2 à 10 matchs, est même en léger recul tandis que les avertissements et les sanctions d'un match sont en légère augmentation.

Pour les sanctions individuelles plus lourdes, malgré les réserves évoquées en préambule, la situation devrait être stationnaire ou en légère diminution. Le même raisonnement

peut s'appliquer en ce qui concerne les sanctions des clubs. Les diverses sanctions concernant la tenue du public et l'organisation des rencontres semblent également régresser.

Cela fait deux saisons que les premiers tours de Coupe de France n'engendrent pas de gros problèmes.

Le gros point noir continue à être le contentieux ouvert pour fraudes sur les certificats médicaux lors des demandes de licence et ce malgré de lourdes sanctions individuelles et financières frappant principalement des clubs de district.

Pierre EYNARD,

Président de la CRD

# BUDGET PREVISIONNEL

## CHARGES 2025/2026

<b>CHARGES</b>	Réalisé 2023/2024	Prévisionnel 2024/2025	Prévisionnel 2025/2026
<b>ACHATS ADMINISTRATIFS</b>	2 231 538	2 443 900	2 296 500
<b>CLUBS</b>	1 660 178	1 879 500	1 723 500
FRAIS de CHANGEMENT DE CLUB	160 902	152 000	160 000
AFFRANCHISSEMENTS	16 337	20 000	16 000
FOURNITURES & IMPRIMES	39 515	55 500	40 000
REGLEMENTATION GENERALE	25 160	20 000	25 000
CREDIT BAIL / LOCATIONS	255 050	251 900	262 000
MAINTENANCE ORDINATEURS	74 395	65 000	70 000
<b>FRAIS GENERAUX</b>	1 371 456	1 471 500	1 423 000
EAU / GAZ/ ELECTRICITE	258 901	330 000	265 000
TELEPHONE	45 681	40 000	40 000
ENTRETIEN - REPARATIONS	669 620	720 000	720 000
HONORAIRES	69 093	70 000	70 000
IMPOTS	128 595	125 000	128 000
ASSURANCES LAuRAFoot	34 171	50 000	35 000
FRAIS FINANCIER & AUTRES DEPENSES	165 396	136 500	165 000
<b>COMPETITIONS</b>	387 152	213 500	303 000
COUPES & MATCHES INTERNATIONAUX	70 550	42 000	63 000
DETECTIONS / SELECTIONS	316 602	171 500	240 000
Foot masculin	166 800	95 000	85 000
Autres PPF / Sélections	9 673	6 000	10 000
Foot féminin	90 652	35 500	115 000
Les espoirs du foot	4 445	0	
Rassemblement Inter Sections foot Etudes	10 902	5 000	
Futsal	34 131	30 000	30 000
<b>FONCTIONNEMENT &amp; ORGANISATION</b>	391 484	282 500	309 500
<b>INSTANCES</b>	391 484	282 500	309 500
<b>COMMISSIONS</b>	1 742 002	1 678 500	1 773 000
<b>TECHNIQUE</b>	1 054 541	1 040 000	1 147 000
FORMATIONS	509 952	500 000	500 000
DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES	13 333	55 000	87 000
POLE FEMININ / GARCONS	498 221	450 000	525 000
Labels FFF	6 682	15 000	10 000
Fonctionnement	26 353	20 000	25 000

# BUDGET PREVISIONNEL

## CHARGES 2025/2026

<b>ARBITRES</b>	415 174	441 000	427 500
Stages Arbitres	56 591	64 000	64 500
Frais Observations	136 024	130 000	135 000
Frais Arbitrage Fédéral	158 952	180 000	170 000
C.R. Sport Etudes Arbitres	20 392	10 000	15 000
<b>FIDELISATION &amp; DIVERS ARBITRES</b>	7 238	10 000	10 000
Fonctionnement + Divers	10 765	30 000	30 000
VOR - Recrutement dirigeants et arbitres	14 957	12 000	3 000
CDPA	10 257	5 000	
<b>DELEGATIONS</b>	135 745	60 000	61 000
Frais Délégation	125 178	50 000	50 000
Fonctionnement Del	10 566	10 000	11 000
<b>ETHIQUE ET LUTTE CONTRE VIOLENCE</b>	11 437	12 500	12 500
<b>AUTRES COMMISSIONS</b>	125 105	125 000	125 000
<b>PERSONNEL</b>	4 402 982	4 286 000	4 449 000
<b>SALAIRES BRUTS &amp; CHARGES</b>	4 023 107	3 900 000	4 050 000
<b>TAXES DIVERSES</b>	35 355	45 000	36 000
<b>PERSONNEL INTERIMAIRE</b>	14 580	15 000	5 000
<b>AUTRES</b>	329 940	326 000	358 000
<b>RECOMPENSES &amp; SUBVENTIONS</b>	2 088 540	2 035 600	2 089 000
<b>RECOMPENSES &amp; PRIX</b>	98 129	110 000	110 000
<b>SUBVENTIONS et REVERSEMENTS DISTRICTS</b>	1 928 469	1 846 600	1 900 000
LAuRAFoot	1 157 656	1 085 600	1 160 000
Contrat objectif FFF	731 851	746 000	740 000
PEFA	15 000	15 000	
<b>AIDE AUX DISTRICTS</b>	23 962		
<b>SUBVENTIONS DIVERSES</b>	61 942	79 000	79 000
<b>AUTRES SUBVENTIONS</b>	46 375	45 000	50 000
<b>JOURNEES DES BENEVOLES</b>	11 138	20 000	20 000
<b>INVITATIONS BENEVOLES</b>	406	10 000	5 000
<b>COTISATIONS &amp; DONS</b>	4 024	4 000	4 000
<b>COMMUNICATION &amp; PUBLICATIONS</b>	149 737	135 000	139 000
<b>POLE COMMUNICATION</b>	8 902	10 000	10 000
<b>PROMOTION</b>	140 835	125 000	129 000
<b>DOTATIONS EXERCICE</b>	1 012 510	965 000	1 068 000
<b>AMORTISSEMENTS</b>	977 510	925 000	988 000
<b>DOTATIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	35 000	40 000	80 000
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	321 784	45 000	70 000
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	14 099 186	13 556 500	13 920 000
<b>PERTE / EXCEDENT</b>	84 955		
<b>TOTAL GENERAL</b>	14 184 141	13 556 500	13 920 000

# BUDGET PREVISIONNEL PRODUITS 2025/2026

PRODUITS	Réalisé 2023/2024	Prévisionnel 2024/2025	Prévisionnel 2025/2026
<b>CLUBS</b>	8 054 377	7 794 000	8 075 500
COTISATIONS de LIGUE	305 798	310 000	305 000
LICENCES - ASSURANCE - MUTATION	7 076 336	6 767 000	7 090 500
PENALITES	602 028	625 000	635 000
Amendes Disciplinaires	573 406	600 000	610 000
Amendes administratives	28 622	25 000	25 000
AUTRES PRODUITS	70 215	92 000	45 000
<b>STAGES / FORMATION</b>	1 308 689	1 034 000	1 200 000
<b>SUBVENTIONS</b>	2 943 277	2 885 000	2 821 000
SUBVENTIONS FFF	2 735 524	2 680 000	2 623 000
SUBVENTIONS ANS	63 000	85 000	78 000
SUBVENTIONS REGION	94 750	65 000	65 000
PARTICIPATION FAMILLES POLES	50 003	55 000	55 000
<b>COMPETITIONS</b>	224 896	230 000	225 000
COMPETITIONS NATIONALES	44 996	50 000	45 000
COMPETITIONS / COUPES REGIONALES	179 900	180 000	180 000
<b>TRANSFERT DE CHARGES</b>	628 309	617 000	590 000
PARTICIPATION AUX SALAIRES	282 734	277 000	247 000
<b>AUTRES</b>	316 477	305 000	313 000
RENONCIATION AUX IK DES BENEVOLES	29 099	35 000	30 000
<b>AUTRES PRODUITS</b>	705 274	741 500	815 500
PRODUITS FINANCIERS	44 013	20 000	55 000
REPRISES SUR PROVISIONS	291 918	80 000	153 000
PARTENARIAT/SPONSORING/PUBLICITE	32 417	120 000	230 000
LOCATIONS	239 746	420 000	374 000
AUTRES	97 181	101 500	3 500
<b>TOTAL</b>	13 864 823	13 301 500	13 727 000
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	319 317	255 000	193 000
<b>TOTAL GENERAL</b>	14 184 141	13 556 500	13 920 000

# TARIFS 2025/2026

	Saison 2024/2025 L'AuRAFoot	Saison 2025/2026 L'AuRAFoot
<b>FRAIS DE CHANGEMENT DE CLUB :</b>		
Arbitres (selon précisions à l'article 35 du Statut de l'arbitrage)	200,00 ou 500,00	200,00 ou 500,00
de Vétérans à U17 inclus (masculin & féminin)	100,00 (*)	100,00 (*)
de U16 à U14 inclus (masculin & féminin)	60,00 (*)	60,00 (*)
de U13 à U12 inclus (masculin & féminin)	-	-
<i>(*) Avec application le cas échéant de l'article 18-2-3 des Règlements Généraux de la L'AuRAFoot modifié par l'AG du 30/11/19 puis par l'AG du 25/06/2022</i>		
<b>LICENCES (ASSURANCE COMPRISE) :</b>		
Seniors Masculins & Féminines - Vétérans - U20	27,30	27,80
U19 & U19F	24,80	25,30
U18 & U18F	24,80	25,30
U17 & U17F	23,00	23,50
U16 & U16F	23,00	23,50
U15 & U15F	17,50	18,00
U14 & U14F	17,50	18,00
Foot loisir (U14 à Senior)	16,50	17,00
U13 & U13F	16,50	17,00
U12 & U12F	16,50	17,00
U11 & U11F	14,50	15,00
U10 & U10F	14,50	15,00
U9 & U9F	11,50	12,00
U8 & U8F	11,50	12,00
U7 & U7F	11,50	12,00
U6 & U6F	11,50	12,00
Technique	41,80	42,30
Educateur Fédéral	21,00	21,00
Animateur	21,00	21,00
Arbitres	21,00	21,00
Dirigeant(e)s	20,50	20,00
Volontaires & Foot santé (à partir de 5 ans)	11,00	11,00
Indemnités Journalières SS (à ajouter au prix des licences Seniors, U20, et Foot Loisir)	0,50	0,50
<b>COTISATIONS "GLOBALES" CLUBS :</b>		
Part FFF (Gratuite les 2 premières saisons d'existence)	60,00	60,00
Club niveau district (Les 2 premières saisons d'existence)	182,00	182,00
Club niveau district	202,00	202,00
Club niveau régional (club ayant au moins une équipe engagée dans un championnat régional)	260,00	260,00
Club niveau fédéral (club ayant au moins une équipe engagée dans un championnat national)	295,00	295,00
Caisse de solidarité (par club)	5,00	5,00
Protection juridique par club	35,00	35,00
DEPOT DE GARANTIE POUR CREATION D'UN CLUB (remboursé sur demande au bout de 3 saisons)	600,00	600,00
<b>DROITS D'ENGAGEMENTS PAR EQUIPE EN CHAMPIONNAT REGIONAL :</b> (Engagements + forfait sur frais de gestion)		
REGIONAL 1	1 171,00	1 171,00
REGIONAL 2	772,00	772,00
REGIONAL 3	528,00	528,00
Compétitions Seniors : Libres Féminins et Futsal	85,00	85,00
Compétitions Jeunes : Libres G&F et Futsal G&F (U20 à U13)	40,00	50,00
Football Entreprise	85,00	85,00
<b>DROITS D'ENGAGEMENT EN COUPE REGIONALE</b>	35,00	35,00

# TARIFS 2025/2026

	Saison 2024/2025 L'AuRAFoot	Saison 2025/2026 L'AuRAFoot
<b>FRAIS DE PROCEDURE</b>		
Réserve, réclamation, évocation	35,00	35,00
Appel	90,00	90,00
Audition (avec ou sans instruction)	70,00	70,00
Absence non justifiée en audition	65,00	65,00
<b>DISCIPLINE &amp; REGLEMENT</b>		
<b>Avertissements :</b>		
- 1er avertissement	11,00	11,50
- 2e avertissement (dans la période de récidive)	14,00	14,50
- 3e avertissement (dans la période de récidive)	52,00	52,50
<b>Suspensions :</b>		
Sanction inférieure ou égale à 4 matchs	57,00	57,00
Sanction de 5 à 12 matchs (ou 3 mois)	97,00	97,00
Suspension de 4 à 6 mois	115,00	115,00
Suspension de 7 à 12 mois	194,00	194,00
Suspension supérieure à 1 an et inférieure ou égale à 3 ans	229,00	229,00
Suspension de 4 à 5 ans	388,00	388,00
Suspension supérieure à 5 ans	457,00	457,00
Récidive	Dans tous les cas, amende doublée (sauf pour le 2ème avertissement).	Dans tous les cas, amende doublée (sauf pour le 2ème avertissement).
<b>Amendes et sanctions financières diverses :</b>		
Points de pénalité (amende par point infligé)	55,00	55,00
Match arrêté	190,00	190,00
Suspension de terrain - Huis Clos	190,00	190,00
Mauvaise tenu du public ou des joueurs / Amende PMS	95,00	95,00
Mauvaise police du terrain	Selon gravité de 100,00 à 300,00 euros	Selon gravité de 100,00 à 300,00 euros
Absence de numéro de licence pour un Dirigeant sur la feuille de match	6,00	6,00
Absence d'un dirigeant sur la feuille de match ou d'un délégué de club	35,00	35,00
Mention d'un numéro de licence pour un non-licencié sur la feuille de match	100,00	100,00
Licence manquante lors d'une rencontre officielle sur la feuille de match	6,00	6,00
Non retour de la feuille de match dans les délais	25,00	75,00
Non envoi de la feuille de match (ou annexe) 8 jours après réclamation par CRR	58,00	58,00
Etablissement feuille de match de complaisance	116,00	116,00
Fraude sur identité	116,00	116,00
Joueur suspendu ou non qualifié participant à une rencontre	58,00	58,00
Joueur non licencié participant à une rencontre	93,00	93,00
Non réponse dans le délai à un courrier/courriel de la commission	33,00	33,00
Non restitution de licence de la saison en cours	58,00	58,00
Joueur ayant participé à deux rencontres 2 jours de suite	58,00	58,00
Demande de licence signée par le club, à la place du joueur	93,00	93,00
Non transmission de la FMI ou Non saisie des résultats (Web ou Footclubs) dans les délais	25,00	75,00
Non restitution de la demande de licence de la saison précédente :		
- de 1 à 2 licenciés	93,00	93,00
- de 3 à 5 licenciés	139,00	139,00
- plus de 5 licenciés	208,00	208,00
Licence "Dirigeant" obligatoire manquante (amende par licence manquante)	54,00	54,00
Impayé	15,00	15,00
Frais de traitement annuel des relevés (hors paiement par prélèvement)	15,00	15,00
Frais de déplacement en cas de terrain impraticable (BP du 31.01.22)	2,50€ / Km	2,50€ / Km
<b>Amende pour non présence en Assemblée Générale de Ligue</b>	200,00	200,00
<b>Non respect des obligations des clubs (Equipes réserves, équipes de jeunes, ...) sauf si prévu par le règlement de la compétition</b>	200€ par obligation	200€ par obligation
<b>Forfait Général "direct" (x 2 si dans les 5 dernières journées, /2 si avant début championnat)</b>	600,00	600,00
<b>Forfait simple (par match) (x 2 si dans les 5 dernières journées)</b>	200,00	200,00
<b>Abandon de terrain (50% amende forfait simple ci-dessus et x2 dans les 5 dernières journées)</b>	100,00	100,00
<b>Forfait en Coupes L'AuRAFoot (X2 à partir des 1/8 finale seniors masculins, 1/4 féminines et Futsal)</b>	200,00	200,00
<b>Report de matches</b>		
Absence de confirmation aux parties concernées	50,00	50,00
Alors que le terrain est praticable	45,00	45,00
Fausse déclaration d'impraticabilité de terrain	200,00	200,00
Report de matches de jeunes sans autorisation	50,00	50,00
<b>Terrains et installations sportives</b>		
Frais de contrôle pour classement terrains/gymnases et/ou éclairage	75,00	75,00
<b>REVERSEMENT FORFAITAIRE DU CLUB RECEVANT</b>		
<b>COUPE DE FRANCE :</b>		
- 1er tour	8,00	8,00
- 2ème, 3ème et 4ème tours	15,00	15,00
- 5ème tour	23,00	23,00
- 6ème tour	30,00	30,00
<b>COUPE REGIONALE FUTSAL :</b>		
- 8èmes de finale	15,00	15,00
- 1/4 de finale	23,00	23,00
- 1/2 finales	30,00	30,00
<b>COUPE Seniors L'AuRAFoot :</b>		
- Tours préliminaires joués et 16èmes de finale	15,00	15,00
- 8èmes de finale	23,00	23,00
- ¼ et ½ finales	30,00	30,00
<b>COUPE REGIONALE SENIOR FEMININE :</b>		
- Chacun des tours joués (hors finale)	15,00	15,00

# DECISIONS PRISES DANS L'INTERET DU FOOTBALL REGIONAL

## RECAPITULATIF DES DECISIONS PRISES PAR LE CONSEIL DE LIGUE ET/OU LE BUREAU PLENIER ENTRE LE 8 OCTOBRE 2024 ET LE 10 JUIN 2025 DANS L'INTERET DU FOOTBALL REGIONAL.

### EXTRAIT DE PV DU CONSEIL DE LIGUE DU 30 NOVEMBRE 2024

[...]

- ✓ Rappel du règlement disciplinaire sur la laïcité :

Pascal PARENT rappelle que les commissions disciplinaires régionales et départementales de la LAuRAFoot doivent respecter le barème disciplinaire adopté par le Conseil de Ligue pour tous les matches de Ligue et Districts de la LAuRAFoot en cas d'atteinte au principe de neutralité, applicable depuis le début de saison.

En raison de certaines décisions récentes qui ont pu laisser planer un doute, il tient également à rappeler que le port des collants est interdit (sauf avis médical contraire dûment validé par la commission médicale fédérale).

Toutefois, devant les difficultés d'application de cette règle rencontrées par

les officiels depuis le début de la période hivernale, **il propose d'admettre le port des collants entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 28/29 février en cas de grand froid et sous réserve de l'accord exprès de l'arbitre.**

**La couleur des collants doit être identique à la couleur dominante du short ou à la partie inférieure du short ou, en cas de difficulté, d'une même couleur noire ; les joueurs d'une même équipe doivent porter la même couleur.**

Il est évident que cette disposition ne s'appliquera que pour le football joué en extérieur.

- ➔ **Le Conseil de Ligue valide la proposition à l'unanimité, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> novembre 2024.**

[...]

# DECISIONS PRISES DANS L'INTERET DU FOOTBALL REGIONAL

## EXTRAIT DES DECISIONS DU BUREAU PLENIER DE LA LAURAFoot DU 24 FEVRIER 2025.

### « Programmation des 2 dernières journées des championnats régionaux de la saison 2024/2025.

Le Bureau Plénier de la LAuRAFoot souhaite valider dès ce jour, afin d'en prévenir les clubs très en amont, le principe déjà adopté les précédentes saisons de répartir les matchs entre le samedi et le dimanche (A la demande de beaucoup de clubs et pour l'équité sportive, tous les matchs de toutes les poules d'un même niveau sont programmés le même jour) pour les 2 derniers weekends des championnats.

Pour rappel, l'article 30 des RG de la LAuRAFoot dispose que « l'engagement d'un club dans l'un des Championnats de la Ligue comporte pour lui le respect du calendrier fixé par la Commission Compétente.

Dans toute la mesure du possible, les 2 dernières journées se joueront le même jour, à la même heure. »

Après échanges, le Bureau Plénier DÉCIDE dans l'intérêt du football régional afin de sécuriser son calendrier et finaliser la fin de ses championnats 2024/2025 :

- que les rencontres des championnats régionaux Séniors Masculins R1 et R2 des 2 dernières journées seront programmées exceptionnellement le samedi à 17h00,
- que les rencontres du championnat régional Séniors Masculins R3 des 2 dernières journées seront programmées à l'horaire légal de cette compétition, c'est-à-dire le dimanche à 15h00,

- que les rencontres des championnats régionaux seniors féminins R1F et R2F des 2 dernières journées seront programmées à l'horaire légal de ces compétitions, c'est-à-dire le dimanche à 15h00,
- que les rencontres des championnats régionaux jeunes masculins U20 R1, U18 R2, U15/U14 R1 des 2 dernières journées seront programmées à l'horaire légal de ces compétitions, c'est-à-dire le dimanche à 13h00,
- que les rencontres des championnats régionaux jeunes masculins U20 R2 et U18 R1 des 2 dernières journées seront programmées exceptionnellement le samedi à 17h00,
- que les rencontres des championnats régionaux jeunes féminins U18F R1 et U18F R2 des 2 dernières journées seront programmées à l'horaire légal de ces compétitions, c'est-à-dire le dimanche à 13h00,
- que les rencontres des championnats régionaux jeunes masculins U16 R1 Avenir et U16 R1 Promotion des 2 dernières journées seront programmées exceptionnellement le dimanche à 15h00,
- que les rencontres du championnat régional jeunes masculins U16 R2 des 2 dernières journées seront programmées exceptionnellement le samedi à 16h30,
- que les rencontres du championnat régional jeunes masculins U15 R2 des 2 dernières

# DECISIONS PRISES DANS L'INTERET DU FOOTBALL REGIONAL

jours seront programmés exceptionnellement le samedi à 14h30,

- que les rencontres du championnat régional Futsal seniors masculins R1 des 2 dernières jours seront programmés exceptionnellement le samedi à 19h30,

- que les rencontres du championnat régional Futsal seniors masculins R2 des 2 dernières jours seront programmés à l'heure légale de cette compétition, c'est-à-dire le samedi à 17h00,

Et **DEMANDE** à ses commissions régionales sportives de considérer que tous les matchs de toutes les poules d'un même niveau doivent se jouer le même jour à la même heure mais qu'exceptionnellement, elles peuvent y déroger pour les matchs ne présentant aucun enjeu pour les accessions et les relégations ou toute autre raison dûment motivée, et ainsi déplacer la rencontre en question au cours du même week-end. »

LAuRAFoot, février / mars 2025

Partenaire majeur de la LAuRAFoot



# ELECTION DE LA DELEGATION DE LA LAuRAFoot POUR LES ASSEMBLEES FEDERALES

## ELECTION DES DELEGUE PAR TRANCHE DE 50 000 LICENCES POUR LA SAISON 2025/2026

Huit binômes candidats pour cinq postes disponibles :

- M. Jean Marc SALZA (titulaire) et Mme Chrystelle RACLET (suppléante) ;
- Mme Carole VINIT (titulaire) et Mme Elodie DIASPARRA (suppléante) ;
- M. Pascal PEZAIRE (titulaire) et M. Stéphane POUZOLS (suppléant) ;
- Mme Martine GRANOTTIER (titulaire) et M. Serge GOURDAIN (suppléant) ;
- M. Hubert GROUILLER (titulaire) et Mme Abtisse HARIZA (suppléante) ;
- M. Dominique DRESCOT (titulaire) et M. Patrick BELISSANT (suppléant) ;
- M. Jérôme SPADA (titulaire) et M. Sébastien DUFANT (suppléant) ;
- M. Dominique D'AGOSTINO (titulaire) et M. Philippe AUBERT (suppléant).

Ces candidatures ont été validées par la Commission Régionale de Surveillance des Opérations Electorales lors sa réunion électronique en date du 11 juin 2025.



**Nous vous invitons à privilégier le covoiturage pour venir à notre Assemblée Générale, les places de parking étant limitées autour du Centre de Congrès d'Aix les Bains.**

**Vous pouvez consulter la carte des parkings et zones de stationnement » à la page 5 du présent Journal Spécial AG.**

# EXAMEN DES VŒUX et souhaits de modifications aux Règlements Généraux de la Ligue

## ARTICLE 2 – LES COMMISSIONS REGIONALES

**Motif :** il convient de clarifier la répartition des compétences entre la Commission Régionale des Compétitions et la Commission Régionale des Règlements, notamment concernant la gestion du « sort des rencontres », pour une meilleure répartition des dossiers à traiter par ces deux commissions.

**Proposition :**

Textes actuels Saison 2024/2025	Textes modifiés Saison 2025/2026
<p><u>ARTICLE 2 – COMMISSIONS REGIONALES</u> [...]</p> <p><b>Article 2.5 - Commission Régionale des Compétitions</b> Elle est chargée de l'organisation de toutes les compétitions du ressort de la Ligue (championnats, coupes régionales, tours préliminaires de la Coupe Gambardella Crédit Agricole et de la Coupe de France, etc). Elle établit les calendriers et veille à l'application des règlements concernant les compétitions placées sous sa juridiction. Elle collabore au classement des différents challenges du Fair-Play en relation avec la Commission de Discipline et le Conseil de l'Ethique. Elle gère les forfaits suivant les règlements des Compétitions. Elle doit avoir le souci permanent de mettre tout en œuvre pour assurer le déroulement normal, le succès et le développement de ces compétitions.</p> <p>[...]</p>	<p><u>ARTICLE 2 – COMMISSIONS REGIONALES</u> [...]</p> <p><b>Article 2.5 - Commission Régionale des Compétitions</b> Elle est chargée de l'organisation de toutes les compétitions du ressort de la Ligue (championnats, coupes régionales, tours préliminaires de la Coupe Gambardella Crédit Agricole et de la Coupe de France, etc).  Elle établit les calendriers et veille à l'application des règlements concernant les compétitions placées sous sa juridiction. Elle collabore au classement des différents challenges du Fair-Play en relation avec la Commission de Discipline et le Conseil de l'Ethique. Elle gère les forfaits suivant les règlements des Compétitions. Elle doit avoir le souci permanent de mettre tout en œuvre pour assurer le déroulement normal, le succès et le développement de ces compétitions.</p> <p><b>Elle décide des suites à donner aux rencontres qui n'ont pas pu avoir lieu</b></p>

# EXAMEN DES VŒUX et souhaits de modifications aux Règlements Généraux de la Ligue

<p><b>Article 2.7 - Commission Régionale des Règlements (CRR)</b> Elle est chargée de l'application des Règlements Généraux de la FFF et de la Ligue, à l'exception des règlements disciplinaires et des faits concernant l'arbitrage et les lois du jeu.</p>	<p>pour quelques raisons que ce soit et qui n'ont donc pas eu de commencement d'exécution (exemples (liste non-exhaustive) : arrêté municipal, intempéries, demande de report, forfait).</p> <p>[...]</p> <p><b>Article 2.7 - Commission Régionale des Règlements (CRR)</b> Elle est chargée de l'application des Règlements Généraux de la FFF et de la Ligue, à l'exception des règlements disciplinaires et des faits concernant l'arbitrage et les lois du jeu. <b>Elle décide des suites à donner aux rencontres qui ont débuté ou ont été jouées en intégralité, et qui ont donc eu, a minima, un commencement d'exécution (exemples (liste non-exhaustive) : réserve, évocation, réclamation, match arrêté pour une raison autre que disciplinaire : blessure / panne d'éclairage / intempéries).</b></p>
---	--

## FRAIS DE DEPLACEMENT

**Motif :** suite aux difficultés rencontrées par les commissions pour interpréter de manière uniforme l'article 25.2.2 des Règlements Généraux de la Ligue, il convient d'en modifier la rédaction.

### Proposition :

Textes actuels Saison 2023/2024	Textes modifiés Saison 2024/2025
<p><u>ARTICLE 25 - DISPOSITIONS FINANCIERES DES EPREUVES</u></p> <p><b>25.2 - Frais de déplacement</b> [...]</p>	<p><u>ARTICLE 25 - DISPOSITIONS FINANCIERES DES EPREUVES</u></p> <p><b>25.2 - Frais de déplacement</b> [...]</p>

# EXAMEN DES VŒUX et souhaits de modifications aux Règlements Généraux de la Ligue

<p><b>25.2.2</b> - Dans le cas d'un terrain déclaré impraticable par l'arbitre en présence des deux équipes, la moitié de l'indemnité prévue par l'article 25.2.1 ci-avant sera versée au club visiteur par le club recevant. Il en sera de même lorsqu'un match sera donné à jouer ou à rejouer, et que l'équipe visiteuse aura fait le déplacement. L'équipe bénéficiaire de cette indemnité devra en faire la demande au plus tard un mois après la décision de la Commission ayant donné le match à jouer ou à rejouer, laquelle Commission statuera sur la recevabilité de cette demande. De même, sauf circonstances exceptionnelles toujours à apprécier par la Commission, les frais des officiels ayant fait le déplacement devront également être intégralement remboursés par le club recevant. Ces frais n'entreront pas dans le calcul de la péréquation prévu à l'article 47.5 des présents Règlements.</p> <p>[...]</p>	<p><b>25.2.2</b> - Dans le cas d'un terrain déclaré impraticable par l'arbitre en présence des deux équipes, la moitié de l'indemnité prévue par l'article 25.2.1 ci-avant <del>sera</del> <b>pourra être</b> versée au club visiteur par le club recevant. Il <del>en sera</del> <b>pourra en être</b> de même lorsqu'un match sera donné à jouer ou à rejouer, et que l'équipe visiteuse aura fait le déplacement. L'équipe <del>bénéficiaire</del> <b>pouvant bénéficier</b> de cette indemnité devra en faire la demande au plus tard un mois après <b>publication de la décision</b> de la Commission ayant donné le match à jouer ou à rejouer, laquelle Commission statuera sur la recevabilité de cette demande. <del>De même, sauf circonstances exceptionnelles toujours à apprécier par la Commission, les frais des officiels ayant fait le déplacement devront également être intégralement remboursés par le club recevant. Ces frais n'entreront pas dans le calcul de la péréquation prévu à l'article 47.5 des présents Règlements.</del> <b>La Commission qui statuera sur le sort de la rencontre définira également les modalités de remboursement des frais des officiels, soit en les mettant à la charge du club recevant, soit en les intégrant dans la péréquation de la catégorie du championnat concerné.</b></p> <p>[...]</p>
--	---

## DOUBLE-LICENCE EN COMPETITION REGIONALE

**Motif :** dans le cadre du développement des pratiques, il faut permettre aux licenciés de jouer dans deux pratiques différentes, sans limitation, excepté pour les compétitions seniors.

**Proposition :**

Textes actuels Saison 2023/2024	Textes modifiés Saison 2024/2025
27.2 - Nombre de joueurs avec double licence en compétition régionale	27.2 - Nombre de joueurs avec double licence en compétition régionale

# EXAMEN DES VŒUX et souhaits de modifications aux Règlements Généraux de la Ligue

<p>En vertu de l'article 170 des Règlements Généraux de la F.F.F., la Ligue fixe à 4 (quatre) le nombre de joueurs titulaires d'une double licence autorisés à figurer sur la feuille de match dans les compétitions régionales libres ainsi que dans les compétitions régionales de football diversifié de niveau A.</p> <p>Le nombre est laissé à l'appréciation des Districts pour leurs propres compétitions.</p> <p>Le Football Loisir étant de niveau B, n'est pas concerné par ces dispositions.</p>	<p>En vertu de l'article 170 des Règlements Généraux de la F.F.F., la Ligue fixe à 4 (quatre) le nombre de joueurs titulaires d'une double licence autorisés à figurer sur la feuille de match dans les compétitions <b>seniors Masculins</b> régionales libres ainsi que dans les compétitions régionales de football diversifié de niveau A.</p> <p>Le nombre est laissé à l'appréciation des Districts pour leurs propres compétitions.</p> <p><b>Les compétitions régionales seniors Féminins et jeunes, ainsi que le football Loisir (étant de niveau B), ne sont pas concernés</b> par ces dispositions.</p>
---	--

## FACILITY

**Motif :** certaines interprétations erronées du mode de gestion de la période rouge nous obligent à modifier le mot « accord » de la commission par « décision ». En effet, certaines personnes ont parfois estimé que l'accord des clubs pouvaient permettre d'autoriser un changement en période rouge. Or, dans ces délais très courts, seule la commission régionale des compétitions peut autoriser un changement d'horaire et seulement si des circonstances exceptionnelles le permettent.

Par ailleurs, la FFF a précisé que les matchs en lever de rideau d'une compétition nationale devaient se terminer au plus tard une heure avant le coup d'envoi. De ce fait, certains horaires prévus à l'article 31 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot pourront être revus par la commission d'organisation pour permettre le respect de cette règle.

### Proposition :

Textes actuels Saison 2024/2025	Textes modifiés Saison 2025/2026
<p><u>ARTICLE 31 – SYSTEME DE MODIFICATION DES HORAIRES DE LA LAuRAFoot</u></p> <p>[...]</p> <p><b>CAS GENERAUX A RESPECTER</b></p> <p>[...]</p> <p><b>Période ROUGE :</b> Cette période dite d'exception se situe de 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre, jusqu'au jour de celle-ci : modification interdite sauf accord explicite de la Commission Régionale des Compétitions.</p>	<p><u>ARTICLE 31 – SYSTEME DE MODIFICATION DES HORAIRES DE LA LAuRAFoot</u></p> <p>[...]</p> <p><b>CAS GENERAUX A RESPECTER</b></p> <p>[...]</p> <p><b>Période ROUGE :</b> Cette période dite d'exception se situe de 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre, jusqu'au jour de celle-ci : modification interdite sauf <del>accord</del> <b>décision</b> explicite de la Commission Régionale des Compétitions.</p>

# EXAMEN DES VŒUX et souhaits de modifications aux Règlements Généraux de la Ligue

<p>[...] Toute reprogrammation de rencontre en compétition seniors entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 28/29 février sera systématiquement fixée le dimanche à 14h30 ou 15h00, ou en cas d'accord des deux clubs, le samedi à 14h30 ou 15h00, sans possibilité d'en modifier l'horaire pour le programmer au samedi soir.</p>	<p>[...] Toute reprogrammation de rencontre en compétition seniors entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 28/29 février sera systématiquement fixée le dimanche à 14h30 ou 15h00, ou en cas d'accord des deux clubs, le samedi à 14h30 ou 15h00, sans possibilité d'en modifier l'horaire pour le programmer au samedi soir.</p> <p><b>Une rencontre programmée en lever de rideau d'une compétition nationale devra prendre fin au minimum une heure avant le coup d'envoi du match en question. Afin de faire respecter cette disposition, la commission organisatrice de la compétition concernée pourra parfois être amenée à avancer l'horaire de la rencontre en lever de rideau par dérogation aux horaires légaux et autorisés prévus ci-avant (peu importe que l'on se situe dans la période verte, orange ou rouge).</b></p>
--	--

## NON-TRANSMISSION DE LA FEUILLE DE MATCH

**Motif :** certains clubs n'envoient pas leur feuille de match dans les délais requis, voire ne la transmettent pas du tout, et ce de manière récurrente. Aujourd'hui une simple amende d'un montant de 25 euros est appliquée. Il convient donc de durcir les sanctions appliquées afin de dissuader les clubs coutumiers du fait. Le non-envoi des feuilles de match ne permet pas le suivi des bancs de touche par la CRSEEF, l'application des sanctions disciplinaires, la vérification de la qualification des joueurs en cas de réclamation, etc. Cela engendre donc des inégalités vis-à-vis des clubs qui respectent cette règle.

### Proposition :

Textes actuels Saison 2024/2025	Textes modifiés Saison 2025/2026
<p><u>ARTICLE 33 - FEUILLES DE MATCH</u> <b>33.1 - Feuille de match informatisée</b> [...] <u>Formalités d'après match :</u> Le délai de la transmission de la FMI est fixé au plus tard le dimanche à 20 h.</p>	<p><u>ARTICLE 33 - FEUILLES DE MATCH</u> <b>33.1 - Feuille de match informatisée</b> [...] <u>Formalités d'après match :</u> Le délai de la transmission de la FMI est fixé au plus tard le dimanche à 20h00 <b>ou dans un délai de 24 heures pour les matchs en semaine.</b></p>

# EXAMEN DES VŒUX et souhaits de modifications aux Règlements Généraux de la Ligue

Une fois verrouillée par les différents utilisateurs de la FMI, elle ne pourra plus être modifiée, et ce quels qu'en soient les motifs, sous peine de sanction.

Néanmoins, comme pour une feuille de match papier, il est toujours possible de tenir compte du rapport d'un officiel, en vertu de l'article 128 des présents Règlements, reconnaissant l'existence d'une information erronée ou imprécise sur la F.M.I. ou l'absence d'une information.

[...]

#### Sanctions :

Tout manquement aux dispositions du présent Règlement pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux de la F.F.F..

Tout licencié et/ou club qui aura, dans le cadre de la FMI, fraudé ou tenté de frauder au sens de l'article 207 des Règlements Généraux de la F.F.F. s'expose à des poursuites disciplinaires.

Une fois verrouillée par les différents utilisateurs de la FMI, elle ne pourra plus être modifiée, et ce quels qu'en soient les motifs, sous peine de sanction.

Néanmoins, comme pour une feuille de match papier, il est toujours possible de tenir compte du rapport d'un officiel, en vertu de l'article 128 des présents Règlements, reconnaissant l'existence d'une information erronée ou imprécise sur la F.M.I. ou l'absence d'une information.

[...]

#### Sanctions :

Tout manquement aux dispositions du présent Règlement pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux de la F.F.F..

Tout licencié et/ou club qui aura, dans le cadre de la FMI, fraudé ou tenté de frauder au sens de l'article 207 des Règlements Généraux de la F.F.F. s'expose à des poursuites disciplinaires.

**Le non-envoi ou l'envoi hors délai de la feuille de match entraîne l'application d'une amende pour le club recevant (voir tarifs pour le montant).**

**La non-transmission de la feuille de match dans un délai de vingt jours suivant la rencontre (championnat ou coupe), entrainera un retrait d'un point avec sursis à l'équipe concernée dans son championnat puis un point ferme à partir de la deuxième infraction, et ainsi de suite pour chaque match dont la feuille de match ne sera pas envoyée.**

**Dans le cas où le non-envoi de la feuille de match serait à imputer au club visiteur, ce dernier pourra être sanctionné à la place du club recevant.**

# EXAMEN DES VŒUX et souhaits de modifications aux Règlements Généraux de la Ligue

## TERRAINS

**Motif** : alléger la démarche administrative de classement d'une installation ou d'un éclairage.

**Proposition** :

Textes actuels Saison 2024/2025	Textes modifiés Saison 2025/2026
<u>ARTICLE 34 - TERRAINS</u>	<u>ARTICLE 34 - TERRAINS</u> (Création d'un article) <b>34.5 – Lorsque l'installation sportive principale, déclarée par le club en début de saison, voit son classement (ainsi que son classement d'éclairage) expirer en cours de saison, le club peut continuer à évoluer régulièrement sur cette installation sportive jusqu'au terme de la saison en cours si une confirmation de classement a bien été demandée.</b>

## TERRAINS IMPRATICABLES

**Motif** : la saison dernière nous avons apporté des précisions à l'article 38.3 des Règlements Généraux de la Ligue concernant le nombre de matchs reportés maximum pour impraticabilité du terrain avant qu'il y ait obligation de fournir un terrain de repli. Suite à des interprétations erronées de cet article, il convient de préciser que ces reports concernent la même équipe.

**Proposition** :

Textes actuels Saison 2024/2025	Textes modifiés Saison 2025/2026
<u>ARTICLE 38 – TERRAINS IMPRATICABLES</u> [...] <b>Article 38.3</b> Au cours d'une saison, à partir de 2 matchs de championnat remis et non encore joués ou rejoués (arrêté municipal ou non), le club doit fournir un terrain de repli à partir du 3 <sup>ème</sup> match remis à jouer ou rejouer. Ce terrain devra répondre aux exigences de l'épreuve ou, à défaut, présenter une installation sportive de repli classée au	<u>ARTICLE 38 - TERRAINS IMPRATICABLES</u> [...] <b>Article 38.3</b> Au cours d'une saison, à partir de 2 matchs de championnat remis et non encore joués ou rejoués <b>pour une même équipe</b> (arrêté municipal ou non), le club doit fournir un terrain de repli à partir du 3 <sup>ème</sup> match remis à jouer ou rejouer. Ce terrain devra répondre aux exigences de l'épreuve ou, à défaut, présenter une installation sportive de repli classée au

# EXAMEN DES VŒUX et souhaits de modifications aux Règlements Généraux de la Ligue

minimum de la catégorie inférieure à celle préconisée à la pratique de la compétition. [...]	minimum de la catégorie inférieure à celle préconisée à la pratique de la compétition. [...]
---	---

## PRIORITES DES RENCONTRES

**Motif :** il convient de préciser que l'article relatif à la priorité des rencontres ne s'applique pas le jour de la rencontre pour des raisons évidentes d'organisation et d'équité.

Exemples :

- Deux rencontres à domicile sont prévues le même jour à la même heure pour les équipes R1 et R2. Le terrain de l'équipe R1 est déclaré impraticable le jour de la rencontre. Les deux équipes adverses ont fait le déplacement. Nous n'allons pas favoriser l'équipe R1 au détriment de l'équipe R2. Ainsi, le match de l'équipe R1 sera reprogrammé et celui de l'équipe R2 aura bien lieu.
- Il en est de même lorsqu'il s'agit de rencontres U18 R1 et U16 R1 qui ont lieu en même temps. Le jour de la rencontre, la rencontre U18 R1 n'a pas priorité sur la rencontre U16 R1.

Par ailleurs, il y a une erreur sur l'ordre de priorité des rencontres dans le règlement. Dans les faits, les coupes régionales ont priorité sur les championnats régionaux mais c'est l'inverse qui est inscrit dans nos textes. Il convient donc de le rectifier.

**Proposition :**

Textes actuels Saison 2024/2025	Textes modifiés Saison 2025/2026
<p><u>ARTICLE 39 – RENCONTRES OFFICIELLES</u></p> <p><b>39.1</b> – La priorité des rencontres officielles est :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Coupes Nationales (phases régionales).</li><li>2. Championnats Nationaux.</li><li>3. Championnats Régionaux (pour le football Libre, voir tableau ci-après pour la hiérarchie des équipes).</li><li>4. Coupes Régionales.</li><li>5. Compétitions de District.</li></ol>	<p><u>ARTICLE 39 – RENCONTRES OFFICIELLES</u></p> <p><b>39.1</b> – La priorité des rencontres officielles est :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Coupes Nationales (phases régionales).</li><li>2. Championnats Nationaux.</li><li><b>3. Coupes Régionales.</b></li><li><b>4. Championnats Régionaux (pour le football Libre, voir tableau ci-après pour la hiérarchie des équipes).</b></li><li>5. Compétitions de District.</li></ol>

# EXAMEN DES VŒUX et souhaits de modifications aux Règlements Généraux de la Ligue

<b>TABLEAU DE HIERARCHIE DES EQUIPES</b> [...]	<b>TABLEAU DE HIERARCHIE DES EQUIPES</b> [...]
	<p>Cet article ne s'applique pas le jour de la rencontre. En effet, si plusieurs matchs sont programmés le même jour à la même heure sur des terrains différents et que l'un des terrains est indisponible pour quelque raison que ce soit, cette hiérarchie des rencontres ne s'appliquera pas pour des raisons évidentes d'organisation.</p>

## DEBUT DE MATCH RETARDE

**Motif :** rien n'est prévu à ce jour dans les textes de la LAuRAFoot sur le sort à donner à une rencontre de lever de rideau ayant débuté avec du retard et ayant ainsi décalé le début du match suivant. Il convient alors de préciser qu'un retard de 20 minutes sera autorisé mais qu'au-delà, l'arbitre du match suivant pourra décider d'interrompre le match en cours.

### Proposition :

Textes actuels Saison 2024/2025	Textes modifiés Saison 2025/2026
<p><u>ARTICLE 39 – RENCONTRES OFFICIELLES</u></p>	<p><u>ARTICLE 39 – RENCONTRES OFFICIELLES</u>            (Création d'un article)</p> <p><b>39.3 – Début de match retardé</b>            Lorsqu'un match officiel de la LAuRAFoot est programmé par la Commission des compétitions à un horaire déterminé et que le match qui le précède, qui est en train de se dérouler, a débuté avec du retard, le match précédent pourra, s'il l'estime absolument nécessaire, être interrompu par l'arbitre officiel du match suivant au moment où le retard occasionné dépasse les 20 minutes par rapport à l'heure officielle du coup d'envoi du match suivant.</p> <p>Ce règlement ne s'appliquera que si le match précédent est un match de Ligue ou un match de District.</p>

# EXAMEN DES VŒUX et souhaits de modifications aux Règlements Généraux de la Ligue

	Il sera en revanche inapplicable si l'un des deux matchs concerne une compétition de la Fédération qui relève d'autres règlements. La Commission des compétitions compétente statuera sur l'homologation du match ainsi interrompu.
--	---

## MISE A JOUR DU REGLEMENT DES CHAMPIONNATS SENIORS

**Motif :** suite à la réforme du championnat Régional 1 et au passage à deux poules de 14 équipes, il convient de mettre à jour certains articles du règlement des championnats régionaux seniors.

### Proposition :

Textes actuels Saison 2024/2025	Textes modifiés A compter de la saison 2025/2026
<b>SECTION 1 : CHAMPIONNATS RÉGIONAUX SENIORS LIBRES</b>	<b>SECTION 1 : CHAMPIONNATS RÉGIONAUX SENIORS LIBRES</b>
<u>ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS ET CONSTITUTION DES GROUPES</u>	<u>ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS ET CONSTITUTION DES GROUPES</u>
<u>3.1 - Régional 1</u> a) Le nombre d'équipes composant cette division est de 36 réparties en 3 poules de 12. Conformément au vote de l'Assemblée Générale de la LAuRAFoot du 26 novembre 2022, le nombre d'équipes de cette division passera à 28, réparties en 2 poules de 14, à l'issue de la saison 2023/2024. [...]	<u>3.1 - Régional 1</u> a) Le nombre d'équipes composant cette division est de <del>36</del> <b>28</b> réparties en <del>3</del> <b>2</b> poules de <del>12</del> <b>14</b> . <del>Conformément au vote de l'Assemblée Générale de la LAuRAFoot du 26 novembre 2022, le nombre d'équipes de cette division passera à 28, réparties en 2 poules de 14, à l'issue de la saison 2023/2024.</del> [...]
<u>ARTICLE 5 – ACCESSIONS ET RETROGRADATIONS</u>	<u>ARTICLE 5 – ACCESSIONS ET RETROGRADATIONS</u>
<u>5.1 – Régional 1</u> Si pour une raison quelconque, l'équipe classée première de sa poule ne pouvait accéder à la série supérieure, l'équipe	<u>5.1 – Régional 1</u> <b>Les 2 équipes de R1 éligibles à la montée en N3, à raison d'une accession</b>

# EXAMEN DES VŒUX et souhaits de modifications aux Règlements Généraux de la Ligue

suyvante de la même poule accédera à sa place. Cette possibilité ne va pas au-delà du troisième.

Si le nombre d'équipes est supérieur à 36 : descente(s) supplémentaire(s) en R2 (Article 24.3 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot).

Si le nombre d'équipes est inférieur à 36 : repêchage(s) de descendant(s) (article 24.3 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot), sauf le dernier de chaque poule et ensuite montées supplémentaires (article 24.4 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot).

[...]

## 5-2 – Régional 2

[...]

Si pour une raison *quelconque*, l'équipe classée première de sa poule ne pouvait accéder à la série supérieure, l'équipe suivante de la même poule accédera à sa place. Cette possibilité ne va pas au-delà du troisième.

[...]

## 5.3 – Régional 3

Si pour une raison *quelconque*, l'équipe classée première de sa poule ne pouvait accéder à la série supérieure, l'équipe suivante de la même poule accédera à sa place. Cette possibilité ne va pas au-delà du troisième.

Si le nombre d'équipe est supérieur à 120 : descente(s) supplémentaire(s) (Article 24.3 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot).

**par poule, doivent être classées à la première place de leur poule.**

**Celles-ci sont des équipes premières ou premières équipes réserves uniquement de clubs évoluant la saison suivante au niveau national en Ligue 1, Ligue 2 ou N1.**

Si pour une raison *quelconque*, l'équipe classée première de sa poule ne pouvait accéder à la ~~série supérieure~~ **N3**, l'équipe suivante de la même poule accédera à sa place.

Si le nombre d'équipes **de R1** est supérieur à ~~36~~ **28** : descente(s) supplémentaire(s) en R2 (Article 24.3 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot).

Si le nombre d'équipes **de R1** est inférieur à ~~36~~ **28** : repêchage(s) de descendant(s) (article 24.3 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot), sauf le dernier de chaque poule et ensuite montées supplémentaires (article 24.4 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot).

[...]

## 5-2 – Régional 2

[...]

Si pour une raison *quelconque*, l'équipe classée première de sa poule ne pouvait accéder à la ~~série supérieure~~ **R1**, l'équipe suivante de la même poule accédera à sa place. Cette possibilité ne va pas au-delà du troisième.

[...]

## 5.3 – Régional 3

# EXAMEN DES VŒUX et souhaits de modifications aux Règlements Généraux de la Ligue

Si le nombre d'équipes est inférieur à 120 : repêchage(s) de descendant(s) (article 24.3 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot), sauf le dernier de chaque poule.  
[...]

**L'équipe classée première de chaque poule accèdera en Régional 2 la saison suivante, ainsi que les cinq meilleurs seconds des 10 poules du championnat Régional 3 en application de l'article 24.4 des présents règlements (départage mini-championnat).**

Si pour une raison quelconque, l'équipe classée première de sa poule ne pouvait accéder à la ~~série supérieure R2~~, l'équipe suivante de la même poule accèdera à sa place. Cette possibilité ne va pas au-delà du troisième.

**Si l'équipe classée seconde accède à la place de la première, il n'y aura pas de meilleur second dans cette poule et ladite équipe ne sera pas incluse dans le calcul du mini-championnat.**

Si le nombre d'équipe est supérieur à 120 : descente(s) supplémentaire(s) (Article 24.3 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot).

Si le nombre d'équipes est inférieur à 120 : repêchage(s) de descendant(s) (article 24.3 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot), sauf le dernier de chaque poule.  
[...]

## Article 5.4 – Tableau des montées et descentes seniors libres par niveau

*Voir tableau des montées et descentes validé par le Bureau Plénier ou le Conseil de Ligue chaque début de saison.*

L'article 21.3 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot s'applique aux matches de barrage pour la montée de Régional 1 en National 3.

Pour la montée en championnat National 3, la LAuRAFoot a opté pour l'organisation de

## Article 5.4 – Tableau des montées et descentes seniors libres par niveau

*Voir tableau des montées et descentes validé par le Bureau Plénier ou le Conseil de Ligue chaque début de saison.*

~~L'article 21.3 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot s'applique aux matches de barrage pour la montée de Régional 1 en National 3.~~

~~Pour la montée en championnat National 3, la LAuRAFoot a opté pour l'organisation de~~

# EXAMEN DES VŒUX et souhaits de modifications aux Règlements Généraux de la Ligue

matchs de barrage (AG du 24 juin 2023) selon les modalités définies au Règlement du Championnat de National 3 (option 2 pour les Ligues).

~~matchs de barrage (AG du 24 juin 2023) selon les modalités définies au Règlement du Championnat de National 3 (option 2 pour les Ligues).~~

## HORAIRES DEUX DERNIERES JOURNEES EN REGIONAL 1 et FUTSAL

**Motif :** cette année les deux dernières journées du championnat Régional 1 ont été programmées le samedi à 17h00 et non à 18h00. Il y a lieu de supprimer cette mention pour que la Ligue puisse être plus souple et adapter l'horaire chaque saison en fonction de la situation. Il faut également la supprimer du règlement futsal. Cela n'était pas prévu pour les autres compétitions.

### Proposition :

Textes actuels Saison 2024/2025	Textes modifiés Saison 2025/2026
<p align="center"><b>CHAMPIONNATS RÉGIONAUX SENIORS LIBRES</b></p> <p><u>ARTICLE 6 – CALENDRIERS ET HORAIRES</u></p> <p>Pour les horaires des rencontres des matchs des championnats régionaux seniors, il y a lieu de se référer à l'article 31 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot.</p> <p>Concernant le championnat Régional 1, les deux dernières journées de championnat se joueront le samedi à 18H00.</p>	<p align="center"><b>CHAMPIONNATS RÉGIONAUX SENIORS LIBRES</b></p> <p><u>ARTICLE 6 – CALENDRIERS ET HORAIRES</u></p> <p>Pour les horaires des rencontres des matchs des championnats régionaux seniors, il y a lieu de se référer à l'article 31 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot.</p> <p><del>Concernant le championnat Régional 1, les deux dernières journées de championnat se joueront le samedi à 18H00.</del></p>
<p align="center"><b>CHAMPIONNATS RÉGIONAUX FUTSAL</b></p> <p><u>ARTICLE 4 – SYSTEME DES EPREUVES</u></p>	<p align="center"><b>CHAMPIONNATS RÉGIONAUX FUTSAL</b></p> <p><u>ARTICLE 4 – SYSTEME DES EPREUVES</u></p>

# EXAMEN DES VŒUX et souhaits de modifications aux Règlements Généraux de la Ligue

<p><b>Article 4.4 –</b> [...] Les coups d'envoi des matchs des deux dernières journées de R1 et de R2 Futsal sont fixés le même jour et à la même heure, le samedi à 17h00. La Commission peut exceptionnellement y déroger pour les matchs ne présentant aucun enjeu pour les accessions et les relégations.</p>	<p><b>Article 4.4 –</b> [...] <del>Les coups d'envoi des matchs des deux dernières journées de R1 et de R2 Futsal sont fixés le même jour et à la même heure, le samedi à 17h00. La Commission peut exceptionnellement y déroger pour les matchs ne présentant aucun enjeu pour les accessions et les relégations.</del></p>
---	--

## MONTEES ET DESCENTES CHAMPIONNAT FUTSAL R2

**Motif :** le championnat Futsal R2 étant désormais organisé en une poule de 14 équipes, il convient de mettre à jour l'article sur les montées et descentes.

### Proposition :

Textes actuels Saison 2024/2025	Textes modifiés Saison 2025/2026
<p><b>SECTION 4 : CHAMPIONNATS REGIONAUX FUTSAL</b></p>	<p><b>SECTION 4 : CHAMPIONNATS REGIONAUX FUTSAL</b></p>
<p><u>ARTICLE 13 – ACCESSIONS ET RETROGRADATIONS EN FIN DE SAISON</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>En R1 Futsal :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le premier sera éligible à la participation à la phase d'accession interrégionale Futsal à l'exception des équipes réserves et sous réserve d'être en règle avec les obligations techniques et sportives fixées par la Ligue (cf. article 3.2 du présent règlement).</li> <li>- Les 2 derniers de la poule rétrograderont en R2 Futsal.</li> </ul> </li> </ul> <p>Si pour la saison suivante, le nombre d'équipes en R1 Futsal était inférieur à 12, il sera procédé au repêchage de descendant(s) excepté le dernier, puis à</p>	<p><u>ARTICLE 13 – ACCESSIONS ET RETROGRADATIONS EN FIN DE SAISON</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>En R1 Futsal :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le premier sera éligible à la participation à la phase d'accession interrégionale Futsal à l'exception des équipes réserves et sous réserve d'être en règle avec les obligations techniques et sportives fixées par la Ligue (cf. article 3.2 du présent règlement).</li> <li>- Les 2 derniers de la poule rétrograderont en R2 Futsal.</li> </ul> </li> </ul> <p>Si pour la saison suivante, le nombre d'équipes en R1 Futsal était inférieur à 12, il sera procédé au repêchage de descendant(s) excepté le dernier, puis à une ou des montée(s) supplémentaire(s) de R2 Futsal si nécessaire.</p>

# EXAMEN DES VŒUX et souhaits de modifications aux Règlements Généraux de la Ligue

une ou des montée(s) supplémentaire(s) de R2 Futsal si nécessaire.

Si ce nombre d'équipes était supérieur à 12, il sera procédé à une ou des descente(s) supplémentaire(s) en R2 Futsal.

- **En R2 Futsal :**

- Le premier de chaque poule en règle avec les obligations techniques et sportives fixées par la Ligue (cf. article 3.2 du présent règlement) accèdera en R1 Futsal. Si pour une raison quelconque, l'équipe classée première ne pouvait accéder à la série supérieure, l'équipe suivante de la même poule accèdera à sa place. Cette possibilité ne va pas au-delà du troisième de cette même poule.

- Le nombre de clubs qui descendent de R2 Futsal sera fonction de celui d'accédants de District (éligibles). Le dernier de chaque poule descendra automatiquement et ne pourra être repêché.

- **Montées des Districts :**

Le premier de chaque District éligible accèdera en R2 Futsal (un District éligible est un District qui organise un championnat par matchs aller-retour étant allé à son terme avec un minimum de 8 équipes).

Si leur nombre est supérieur à 4, il y aura autant de descentes de R2 Futsal en District.

Si leur nombre est inférieur à 4, repêchage de descendant(s).

En cas de refus d'accession en R2 Futsal ou de place vacante à ce niveau, repêchage de descendant(s).

Si ce nombre d'équipes était supérieur à 12, il sera procédé à une ou des descente(s) supplémentaire(s) en R2 Futsal.

- **En R2 Futsal :**

- Les **deux premiers** de chaque la poule en règle avec les obligations techniques et sportives fixées par la Ligue (cf. article 3.2 du présent règlement) **accèderont** en R1 Futsal. Si pour une raison quelconque, **l'une des deux équipes ou les deux équipes classées première et deuxième ne pouvaient** accéder à la série supérieure, l'équipe suivante de la même poule accèdera à sa/leur place. Cette possibilité ne va pas au-delà du troisième **quatrième** de cette même poule.

- Le nombre de clubs qui descendent de R2 Futsal sera fonction de celui d'accédants de District (éligibles). Le dernier de chaque poule descendra automatiquement et ne pourra être repêché.

- **Montées des Districts :**

Le premier de chaque District éligible accèdera en R2 Futsal (un District éligible est un District qui organise un championnat par matchs aller-retour étant allé à son terme avec un minimum de 8 équipes).

~~Si leur nombre est supérieur à 4, il y aura autant de descentes de R2 Futsal en District.~~

~~Si leur nombre est inférieur à 4, repêchage de descendant(s).~~

En cas de refus d'accession en R2 Futsal ou de place vacante à ce niveau, repêchage de descendant(s) **sauf le dernier**.

# EXAMEN DES VŒUX et souhaits de modifications aux Règlements Généraux de la Ligue

## CRITERES DE SELECTION DES EQUIPES PARTICIPANT AU CRITERIUM U13

**Motif :** les critères actuels ne précisent pas que deux équipes d'un même club ne peuvent pas être sélectionnées pour représenter un District et participer au Criterium U13. Il convient donc de compléter le règlement.

**Proposition :**

Textes actuels Saison 2024/2025	Textes modifiés Saison 2025/2026
<p><b>SECTION 6 : CRITERIUM U13</b></p> <p><b><u>ARTICLE 2 – LES EQUIPES</u></b> [...] Critères obligatoires de sélection des équipes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Evoluer en D1 lors de la première phase départementale.</li><li>- Ne pas avoir fait l'objet de mesures disciplinaires graves durant la première partie de saison (concerne toutes les équipes de la catégorie U13 du club). Le niveau de gravité d'une sanction est laissé à l'appréciation discrétionnaire du Conseil de Ligue ou du Bureau Plénier au moment de la constitution des poules.</li><li>- Avoir une validation du district d'origine.</li><li>- L'équipe ne doit pas être en entente.</li></ul> <p>Les groupements sont autorisés à participer.</p>	<p><b>SECTION 6 : CRITERIUM U13</b></p> <p><b><u>ARTICLE 2 – LES EQUIPES</u></b> [...] Critères obligatoires de sélection des équipes <b>sur proposition du District d'origine</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Evoluer en D1 lors de la première phase départementale.</li><li>- Ne pas avoir fait l'objet de mesures disciplinaires graves durant la première partie de saison (concerne toutes les équipes de la catégorie U13 du club). Le niveau de gravité d'une sanction est laissé à l'appréciation discrétionnaire du Conseil de Ligue ou du Bureau Plénier au moment de la constitution des poules.</li><li><del>- Avoir une validation du district d'origine.</del></li><li>- L'équipe ne doit pas être en entente.</li><li>- <b>Une seule équipe par club peut être qualifiée.</b></li></ul> <p>Les groupements sont autorisés à participer.</p>

## HORAIRES EN COUPES LAuRAFoot

**Motif :** il convient de préciser dans les règlements de la Coupe LAuRAFoot Masculine et de la Coupe LAuRAFoot Féminine que le système Facility ne s'applique pas.

# EXAMEN DES VŒUX et souhaits de modifications aux Règlements Généraux de la Ligue

## Proposition :

Textes actuels Saison 2024/2025	Textes modifiés Saison 2025/2026
<p style="text-align: center;"><b>SECTION 3 : COUPE LAuRAFoot</b></p> <p><b><u>ARTICLE 5 – CALENDRIERS ET TERRAINS</u></b> [...]</p> <p>c) L'horaire officiel des rencontres sera le dimanche à 14h30.</p> <p>d) Les clubs ont cependant la possibilité de trouver un accord pour jouer à une autre date (y compris en semaine avec l'accord du club adverse) d'un délai de 48 heures après le tirage au sort.</p> <p style="text-align: center;"><b>SECTION 5 : COUPE LAuRAFoot FEMININE</b></p> <p><b><u>ARTICLE 5 – CALENDRIERS ET TERRAINS</u></b> [...]</p> <p>c) L'horaire officiel des rencontres sera le dimanche à 14h30.</p> <p>d) Les clubs ont cependant la possibilité de trouver un accord pour jouer à une autre date (y compris en semaine avec l'accord du club adverse) d'un délai de 48 heures après le tirage au sort.</p>	<p style="text-align: center;"><b>SECTION 3 : COUPE LAuRAFoot</b></p> <p><b><u>ARTICLE 5 – CALENDRIERS ET TERRAINS</u></b> [...]</p> <p>c) L'horaire officiel des rencontres sera le dimanche à 14h30.</p> <p>d) Les clubs ont cependant la possibilité de trouver un accord pour jouer à une autre date (y compris en semaine avec l'accord du club adverse) <b>dans</b> un délai de <del>48 heures</del> fixé par la Commission Régionale des Coupes <del>après le</del> <b>lors du</b> tirage au sort.</p> <p><b>Le système Facility (article 31 des Règlements Généraux de la Ligue) ne peut pas s'appliquer sur les rencontres de Coupe LAuRAFoot.</b></p> <p style="text-align: center;"><b>SECTION 5 : COUPE LAuRAFoot FEMININE</b></p> <p><b><u>ARTICLE 5 – CALENDRIERS ET TERRAINS</u></b> [...]</p> <p>c) L'horaire officiel des rencontres sera le dimanche à 14h30.</p> <p>d) Les clubs ont cependant la possibilité de trouver un accord pour jouer à une autre date (y compris en semaine avec l'accord du club adverse) <b>dans</b> un délai de <del>48 heures</del> fixé par la Commission Régionale des Coupes <del>après le</del> <b>lors du</b> tirage au sort.</p> <p><b>Le système facility (article 31 des Règlements Généraux de la Ligue) ne peut pas s'appliquer sur les rencontres de Coupe LAuRAFoot féminine.</b></p>

# EXAMEN DES VŒUX et souhaits de modifications aux Règlements Généraux de la Ligue

## QUALIFICATION DES JOEUSES EN COUPE LAuRAFoot FEMININE

**Motif :** vide juridique. Le Règlement de la compétition ne précise pas le nombre de joueuses U16 F et U17 F autorisées à participer à la compétition (application de la même règle que pour les compétitions seniors féminines régionales).

**Proposition :**

Textes actuels Saison 2024/2025	Textes modifiés Saison 2025/2026
<p style="text-align: center;"><b>SECTION 5 : COUPE LAuRAFoot FEMININE</b></p> <p><u>ARTICLE 4- MODALITES DES EPREUVES</u></p> <p><b>Article 4.1</b> - La Coupe se dispute par élimination directe.</p> <p><b>Article 4.2</b> <b>a)</b> Les équipes qualifiées en Coupe de France sont exemptes jusqu'à leur élimination de l'épreuve. Toutefois, les équipes toujours qualifiées en Coupe de France à la date du tirage au sort des 8<sup>èmes</sup> de finale de la Coupe intégreront obligatoirement la liste des équipes devant participer à ce tour. <b>b)</b> Modalités du tirage au sort des différents tours : application de l'article 8.2 du Règlement Régional de la Coupe de France Féminine.</p>	<p style="text-align: center;"><b>SECTION 5 : COUPE LAuRAFoot FEMININE</b></p> <p><u>ARTICLE 4- MODALITES DES EPREUVES</u></p> <p><b>Article 4.1</b> - La Coupe se dispute par élimination directe.</p> <p><b>Article 4.2</b> <b>a)</b> Les équipes qualifiées en Coupe de France sont exemptes jusqu'à leur élimination de l'épreuve. Toutefois, les équipes toujours qualifiées en Coupe de France à la date du tirage au sort des 8<sup>èmes</sup> de finale de la Coupe intégreront obligatoirement la liste des équipes devant participer à ce tour. <b>b)</b> Modalités du tirage au sort des différents tours : application de l'article 8.2 du Règlement Régional de la Coupe de France Féminine.</p> <p><b>Article 4.3</b> <b>Les joueuses doivent être qualifiées à la date de la rencontre, en conformité avec les Règlements Généraux de la FFF et de la LAuRAFoot.</b> <b>Par ailleurs, conformément à l'article 73.2.a) alinéa 2 des Règlements Généraux de la FFF, la LAuRAFoot autorise à participer à la Coupe LAuRAFoot Féminine :</b> - 1 U16 F (surclassée) - 2 U17 F (surclassées)</p>

# EXAMEN DES VŒUX et souhaits de modifications aux Règlements Généraux de la Ligue

## GESTION DES HORAIRES EN COUPES FUTSAL

**Motif :** l'article sur les changements d'horaires en Coupe Nationale Futsal (phase régionale) et en Coupe LAuRAFoot Futsal n'est pas adapté et est à simplifier. Il convient d'appliquer la même règle que pour les coupes régionales de football libre.

**Proposition :**

Textes actuels Saison 2024/2025	Textes modifiés Saison 2025/2026
<p><b>SECTION 6 : COUPE NATIONALE FUTSAL</b></p> <p><b>Article 4.5 – Horaires</b> Lors de leurs engagements, les clubs indiquent à la Commission Régionale des Compétitions l'heure du coup d'envoi de leurs rencontres à domicile, le samedi entre 14h00 et 20h00 ou le dimanche entre 15h00 et 17h00. La Commission Régionale des Compétitions communique le jour et l'horaire retenu, qui devient l'horaire légal, à l'ensemble des clubs. Toutefois, après accord écrit des deux clubs, la rencontre peut être déplacée au cours du même week-end dans le créneau horaire ci-dessus défini. La demande doit être faite au plus tard le lundi à 18h00 qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre par Footclubs (sauf disposition particulière adoptée par la Commission Régionale des Compétitions). A défaut, l'horaire retenu sera celui défini par le club recevant.</p>	<p><b>SECTION 6 : COUPE NATIONALE FUTSAL</b></p> <p><b>Article 4.5 – Horaires</b> Lors de leurs engagements, les clubs indiquent à la Commission Régionale des Compétitions l'heure du coup d'envoi de leurs rencontres à domicile, le samedi entre 14h00 et 20h00 ou le dimanche entre 15h00 et 17h00. La Commission Régionale des Compétitions communique le jour et l'horaire retenu, qui devient l'horaire légal, à l'ensemble des clubs. <del>Toutefois, après accord écrit des deux clubs, la rencontre peut être déplacée au cours du même week-end dans le créneau horaire ci-dessus défini. La demande doit être faite au plus tard le lundi à 18h00 qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre par Footclubs (sauf disposition particulière adoptée par la Commission Régionale des Compétitions). A défaut, l'horaire retenu sera celui défini par le club recevant.</del> <b>Les clubs ont cependant la possibilité de trouver un accord pour jouer à une autre date (y compris en semaine avec l'accord du club adverse) dans un délai fixé par la commission organisatrice lors du tirage au sort.</b></p>

# EXAMEN DES VŒUX et souhaits de modifications aux Règlements Généraux de la Ligue

## SECTION 7 : COUPE REGIONALE SENIORS FUTSAL Georges VERNET

**Article 5.3** - Lors de leurs engagements, les clubs indiquent à la Commission Régionale des Coupes l'heure du coup d'envoi de leurs rencontres de coupe à domicile, le samedi entre 14h00 et 20h00 ou le dimanche entre 15h00 et 18h00.

Si le club ne donne pas son horaire légal deux semaines avant le début de la compétition, il sera fixé par défaut au samedi à 17h00.

La Commission Régionale des Coupes communique le jour et l'horaire retenu, qui devient l'horaire légal, à l'ensemble des clubs.

Toutefois, après accord écrit des deux clubs, la rencontre peut être déplacée au cours du même week-end dans le créneau horaire ci-dessus défini. La demande doit être faite au plus tard le lundi 18h00 qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre par Footclubs (sauf disposition particulière adoptée par la Commission Régionale des Coupes).

## SECTION 7 : COUPE REGIONALE SENIORS FUTSAL Georges VERNET

**Article 5.3** - Lors de leurs engagements, les clubs indiquent à la Commission Régionale des Coupes l'heure du coup d'envoi de leurs rencontres de coupe à domicile, le samedi entre 14h00 et 20h00 ou le dimanche entre 15h00 et 18h00.

Si le club ne donne pas son horaire légal deux semaines avant le début de la compétition, il sera fixé par défaut au samedi à 17h00.

La Commission Régionale des Coupes communique le jour et l'horaire retenu, qui devient l'horaire légal, à l'ensemble des clubs.

~~Toutefois, après accord écrit des deux clubs, la rencontre peut être déplacée au cours du même week-end dans le créneau horaire ci-dessus défini. La demande doit être faite au plus tard le lundi 18h00 qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre par Footclubs (sauf disposition particulière adoptée par la Commission Régionale des Coupes).~~

**Les clubs ont cependant la possibilité de trouver un accord pour jouer à une autre date (y compris en semaine avec l'accord du club adverse) dans un délai fixé par la commission organisatrice lors du tirage au sort.**

## MISE A JOUR DU REGLEMENT DES CHAMPIONNATS JEUNES U16

**Motif :** en raison de la fin de la phase expérimentale des championnats régionaux U16 et du vœu adopté lors de l'AG du 27 octobre 2024 de passer à une compétition U16 R1 à 24 équipes (deux poules de 12), il y a lieu de mettre à jour le règlement actuel.

Cette modification entraîne par conséquent une mise à jour du règlement du match de barrage pour l'accession en Championnat National U17.

**Proposition – Texte applicable à compter de la saison 2025/2026 :**

# EXAMEN DES VŒUX et souhaits de modifications aux Règlements Généraux de la Ligue

**CE TEXTE ANNULE ET REMPLACE EN INTEGRALITE LE PRECEDENT REGLEMENT DES CHAMPIONNATS REGIONAUX JEUNES U16.**

## **POUR LES CHAMPIONNATS JEUNES U16**

Les championnats U16 régionaux sont organisés de la manière suivante :

- 2 poules U16 R1 de 12 équipes, soit 24 équipes.
- 4 poules U16 R2 de 12 équipes, 48 équipes.

Les groupes sont constitués par la Commission Régionale des Compétitions et homologués par le Conseil de Ligue ou le Bureau Plénier au plus tard le 17 juillet, ce qui leur donne un caractère définitif.

Dans l'intérêt supérieur du football régional, le Conseil de Ligue ou le Bureau Plénier peuvent déroger à cette date à titre exceptionnel.

### **1. Règles de fonctionnement**

Tous les ans, la ligue bénéficiera d'une montée en Championnat National U17. Ce total peut être porté à deux Montées si notre ligue conserve une des 5 premières places au classement national des ligues.

Lorsque la LAuRAFoot n'aura qu'une accession en Championnat National U17, cela nécessitera un match de barrage entre les premiers de chaque poule de R1. Il sera fait application du Règlement du match de barrage pour l'accession en Championnat National U17 applicable au sein de la LAuRAFoot.

L'article 21.3 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot s'applique aux équipes prenant part au match de barrage.

Si, pour une raison quelconque, l'équipe classée première de sa poule ne peut pas monter, il n'y aura pas de barrage et c'est le premier de l'autre poule qui accèdera au Championnat National U17. Si, en revanche, les premiers de chaque poule ne peuvent pas monter, un barrage sera organisé entre les 2 deuxièmes.

Si le deuxième d'une poule ne peut pas monter mais que le deuxième de l'autre poule le peut, il n'y aura pas de barrage et c'est le deuxième de l'autre poule qui accèdera au Championnat National U17. Si en revanche les premier et deuxième de chaque poule ne peuvent pas monter, un barrage sera organisé entre les 2 troisièmes et ainsi de suite jusqu'à ce qu'une équipe montante soit désignée.

Dans le cas de deux accessions en Championnat National U17, c'est la première équipe éligible de chaque poule qui accèdera.

Les équipes qui accèderont en Championnat National U17 conserveront leur place en U16 R1, afin de favoriser le travail par génération d'âge.

Peuvent participer aux championnats régionaux U16, les joueurs U16, U15 et 3 joueurs U14 surclassés.

# EXAMEN DES VŒUX et souhaits de modifications aux Règlements Généraux de la Ligue

## 2. Montées et descentes

Le premier de chaque poule U16 R2 accèdera au niveau U16 R1, sauf si l'une de ces équipes est déjà présente en U16 R1.

Si pour une raison quelconque, l'équipe classée première de sa poule ne pouvait accéder à la série supérieure, l'équipe suivante de la même poule accèdera à sa place. Cette possibilité ne va pas au-delà du troisième.

Les onze districts proposeront un accédant en championnat U16 R2 et pour atteindre le nombre de douze, le District de Lyon et du Rhône fera monter une équipe supplémentaire.

Ces accédants seront :

- a- soit issus des championnats U15 D1 ou U16 D1 auxquels ils appartiennent,
- b- soit issus des championnats U15 R1 A ou B ou U15 R2. Cette option n'est envisageable que si le district d'appartenance l'intègre dans ses règlements. Dans le cas contraire, seule l'option 1 est valable

Voir tableau des montées et descentes validé par le Bureau Plénier ou le Conseil de Ligue chaque début de saison.

## 3. Organisation des rencontres

Les horaires sont ceux précisés à l'article 31 des Règlements Généraux de LAuRAFoot.

Les rencontres doivent se jouer sur un terrain homologué en niveau T5 ou T5 SYN avec éclairage E6 minimum.

En cas de besoin, l'installation de repli pourra être de niveau T6 ou T6 SYN avec éclairage E6 minimum.

## 4. Divers

4.1 - A l'exception des décisions à caractère disciplinaire qui relèvent des procédures particulières figurant au règlement disciplinaire, les appels doivent être interjetés dans les conditions de forme prévues par l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Le délai d'appel est réduit à deux jours si la décision contestée est relative à un litige survenu lors des trois dernières journées de la compétition ou porte sur le classement de fin de saison.

4.2 - Pour tous les cas non cités dans le présent règlement, il faut se conformer aux Règlements Généraux de la Ligue et de la FFF.

S'ils ne sont pas prévus dans ces règlements, ils seront tranchés par la Commission Régionale compétente et/ou le Bureau Plénier et/ou le Conseil de Ligue.

Textes actuels Saison 2024/2025	Textes modifiés Saison 2025/2026
SECTION 7 : REGLEMENT DU MATCH DE BARRAGE POUR L'ACCESSION EN	SECTION 7 : REGLEMENT DU MATCH DE BARRAGE POUR L'ACCESSION EN

# EXAMEN DES VŒUX et souhaits de modifications aux Règlements Généraux de la Ligue

## CHAMPIONNAT NATIONAL U17 (2EME QUALIFIE)

### PREAMBULE

La Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football (L'AuRAFoot) est organisatrice de cette rencontre de barrage en vue de l'accession en Championnat National U17 de la seconde équipe pour la saison suivante.

La rencontre se dispute en match unique, sur terrain neutre, entre l'équipe classée deuxième de la poule Promotion et l'équipe réserve du club descendant du CN U17 qui finira la mieux classée dans la poule U16 Avenir.

Cette disposition ne s'appliquera pas si cette équipe ne finit pas dans les 6 premières places de la poule U16/U17 « Avenir ».

Hormis les dispositions particulières envisagées ci-après, les Règlements Généraux de la FFF et de la L'AuRAFoot seront appliqués pour cette compétition.

## CHAMPIONNAT NATIONAL U17 (~~2EME QUALIFIE~~)

### PREAMBULE

La Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football (L'AuRAFoot) est organisatrice de cette rencontre de barrage en vue de l'accession en Championnat National U17 ~~de la seconde équipe~~ pour la saison suivante.

La rencontre se dispute en match unique, sur terrain neutre, ~~entre l'équipe classée deuxième de la poule Promotion et l'équipe réserve du club descendant du CN U17 qui finira la mieux classée dans la poule U16 Avenir.~~

~~Cette disposition ne s'appliquera pas si cette équipe ne finit pas dans les 6 premières places de la poule U16/U17 « Avenir »~~ **entre le premier de chaque poule de U16 R1 (poules A & B).**

**Si, pour une raison quelconque, l'équipe classée première de sa poule ne peut pas monter, il n'y aura pas de barrage et c'est le premier de l'autre poule qui accèdera au CN U17.**

**Si, en revanche, les premiers de chaque poule ne peuvent pas monter, un barrage sera organisé entre les 2 deuxièmes.**

**Si le deuxième d'une poule ne peut pas monter mais que le deuxième de l'autre poule le peut, il n'y aura pas de barrage et c'est le deuxième de l'autre poule qui accèdera au CN U17. Si en revanche les premier et deuxième de chaque poule ne peuvent pas monter, un barrage sera organisé entre les 2 troisièmes et ainsi de suite jusqu'à ce qu'une équipe montante soit désignée.**

Hormis les dispositions particulières envisagées ci-après, les Règlements

# EXAMEN DES VŒUX et souhaits de modifications aux Règlements Généraux de la Ligue

	Généraux de la FFF et de la LAuRAFoot seront appliqués pour cette compétition.
--	--

## STATUT REGIONAL DES EDUCATEURS ET ENTRAINEURS DU FOOTBALL

**Motif :** propositions de modifications de la CRSEEF.

**Proposition :**

Textes actuels Saison 2024/2025	Textes modifiés Saison 2025/2026
<p><b><u>CHAPITRE 2 – STATUT DES EDUCATEURS ET DES ENTRAINEURS DU FOOTBALL</u></b></p> <p><b><u>ARTICLE 1 - OBLIGATION DE DIPLOMES</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour les équipes participant aux championnats R1 et R2 seniors, se référer au chapitre 2 du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football.</li> <li>- Obligations complémentaires pour l'encadrement technique des équipes participant aux compétitions régionales.</li> <li>- Les équipes participant au championnat R3 seniors, seront tenues de s'assurer les services d'un(e) éducateur(trice) titulaire a minima du CFF3 ou du DF COACH SENIORS ou du BMF.</li> <li>- Les équipes participant au championnat régional U20 R1 seront tenues de s'assurer les services d'un(e) éducateur(trice) titulaire a minima du CFF3 ou du DF COACH SENIORS ou du BMF.</li> <li>- Les équipes participant au championnat régional U20 R2 seront tenues de s'assurer les services d'un(e) éducateur(trice) titulaire a minima du CFF3 ou du DF COACH SENIORS ou du CFI SENIORS ou du BMF.</li> <li>- Les équipes participant aux championnats régionaux U16 R1 et U18 R1 seront tenues de s'assurer les services d'un(e)</li> </ul>	<p><b><u>CHAPITRE 2 – STATUT DES EDUCATEURS ET DES ENTRAINEURS DU FOOTBALL</u></b></p> <p><b><u>ARTICLE 1 - OBLIGATION DE DIPLOMES</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour les équipes participant aux championnats R1 et R2 seniors, se référer au chapitre 2 du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football.</li> <li>- Obligations complémentaires pour l'encadrement technique des équipes participant aux compétitions régionales.</li> <li><del>- Les équipes participant au championnat R3 seniors, seront tenues de s'assurer les services d'un(e) éducateur(trice) titulaire a minima du CFF3 ou du DF COACH SENIORS ou du BMF.</del></li> <li><del>- Les équipes participant au championnat régional U20 R1 seront tenues de s'assurer les services d'un(e) éducateur(trice) titulaire a minima du CFF3 ou du DF COACH SENIORS ou du BMF.</del></li> <li><del>- Les équipes participant au championnat régional U20 R2 seront tenues de s'assurer les services d'un(e) éducateur(trice) titulaire a minima du CFF3 ou du DF COACH SENIORS ou du CFI SENIORS ou du BMF.</del></li> <li><del>- Les équipes participant aux championnats régionaux U16 R1 et U18 R1 seront tenues de s'assurer les services d'un(e) éducateur(trice)</del></li> </ul>

# EXAMEN DES VŒUX et souhaits de modifications aux Règlements Généraux de la Ligue

<p>éducateur(trice) titulaire a minima du CFF3 ou du DF COACH JEUNES ou du BMF.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Les équipes participant aux championnats régionaux U16 R2 et U18 R2 seront tenues de s'assurer les services d'un(e) éducateur(trice) titulaire a minima du CFF3 ou du DF COACH JEUNES ou du CFI U14/U19 ou du BMF.</li><li>- Les équipes participant au championnat régional U15 R1 seront tenues de s'assurer les services d'un(e) éducateur(trice) titulaire a minima du CFF2 ou du DF COACH JEUNES ou du BMF.</li><li>- Les équipes participant au championnat régional U15 R2 seront tenues de s'assurer les services d'un(e) éducateur(trice) titulaire a minima du CFF2 ou du DF COACH JEUNES ou du CFI U14/U19 ou du BMF.</li><li>- Les équipes participant au championnat régional U14 R1 seront tenues de s'assurer les services d'un(e) éducateur(trice) titulaire a minima du CFF2 ou du DF COACH JEUNES ou du BMF.</li><li>- Les équipes participant au championnat R1 F sont tenues de s'assurer les services d'un(e) éducateur(trice) titulaire a minima du CFF3 ou du DF COACH SENIORS ou du BMF.</li><li>- Les équipes participant au championnat R2 F sont tenues de s'assurer les services d'un(e) éducateur(trice) titulaire a minima du CFF3 ou du DF COACH SENIORS ou du CFI SENIORS ou du BMF.</li><li>- Les équipes participant au championnat régional U18 R1 F seront tenues de s'assurer les services d'un(e) éducateur(trice) titulaire a minima du CFF3 ou du DF COACH JEUNES ou du BMF.</li><li>- Les équipes participant au championnat régional U18 R2 F seront tenues de s'assurer les services d'un(e) éducateur(trice) titulaire a minima du CFF3 ou du DF COACH JEUNES ou du CFI U14/U19 ou du BMF.</li><li>- Les équipes participant aux championnats Futsal R1 et R2 sont tenues de s'assurer les</li></ul>	<p>titulaire a minima du CFF3 ou du DF COACH JEUNES ou du BMF.</p> <ul style="list-style-type: none"><li><del>— Les équipes participant aux championnats régionaux U16 R2 et U18 R2 seront tenues de s'assurer les services d'un(e) éducateur(trice) titulaire a minima du CFF3 ou du DF COACH JEUNES ou du CFI U14/U19 ou du BMF.</del></li><li><del>— Les équipes participant au championnat régional U15 R1 seront tenues de s'assurer les services d'un(e) éducateur(trice) titulaire a minima du CFF2 ou du DF COACH JEUNES ou du BMF.</del></li><li><del>— Les équipes participant au championnat régional U15 R2 seront tenues de s'assurer les services d'un(e) éducateur(trice) titulaire a minima du CFF2 ou du DF COACH JEUNES ou du CFI U14/U19 ou du BMF.</del></li><li><del>— Les équipes participant au championnat régional U14 R1 seront tenues de s'assurer les services d'un(e) éducateur(trice) titulaire a minima du CFF2 ou du DF COACH JEUNES ou du BMF.</del></li><li><del>— Les équipes participant au championnat R1 F sont tenues de s'assurer les services d'un(e) éducateur(trice) titulaire a minima du CFF3 ou du DF COACH SENIORS ou du BMF.</del></li><li><del>— Les équipes participant au championnat R2 F sont tenues de s'assurer les services d'un(e) éducateur(trice) titulaire a minima du CFF3 ou du DF COACH SENIORS ou du CFI SENIORS ou du BMF.</del></li><li><del>— Les équipes participant au championnat régional U18 R1 F seront tenues de s'assurer les services d'un(e) éducateur(trice) titulaire a minima du CFF3 ou du DF COACH JEUNES ou du BMF.</del></li><li><del>— Les équipes participant au championnat régional U18 R2 F seront tenues de s'assurer les services d'un(e) éducateur(trice) titulaire a minima du CFF3 ou du DF COACH JEUNES ou du CFI U14/U19 ou du BMF.</del></li><li><del>— Les équipes participant aux championnats Futsal R1 et R2 sont tenues de s'assurer les services d'un(e) éducateur(trice) titulaire a</del></li></ul>
--	--

# EXAMEN DES VŒUX et souhaits de modifications aux Règlements Généraux de la Ligue

services d'un(e) éducateur(trice) titulaire du certificat futsal base ou du CFI de spécialité futsal.	<del>certificat futsal base ou du CFI de spécialité futsal.</del>  - <b>Les équipes participant aux championnats organisés par la LAuRAFoot doivent obligatoirement être encadrées par un éducateur titulaire du ou des diplôme(s) ou certificat(s) suivant : (voir tableau ci-après)</b>
---	---

# EXAMEN DES VŒUX et souhaits de modifications aux Règlements Généraux de la Ligue

MASCULINES	25/26	26/27	FEMININES	25/26	26/27	FUTSAL	25/26	26/27
SENIORS R3	-CFF3 -DF coach seniors -BMF	-CFF3 -DF coach seniors -BMF	SENIORS R1F	-CFF3 -DF coach seniors -BMF	-CFF3 -DF coach seniors -BMF	SENIORS R1	-CERTIFICAT FUTSAL BASE -CFI de spécialité Futsal	-CERTIFICAT FUTSAL BASE -CFI de spécialité Futsal
U20 R1	-CFF3 -DF coach seniors -BMF	-CFF3 -DF coach seniors -BMF	SENIORS R2F	-CFI Seniors -CFF3 -DF coach Seniors -BMF	-CFI Seniors* -CFF3 -DF coach Seniors -BMF	SENIORS R2	-CERTIFICAT FUTSAL BASE -CFI de spécialité Futsal	-CERTIFICAT FUTSAL BASE -CFI de spécialité Futsal
U20 R2	-CFI Seniors -CFF3 -DF coach Seniors -BMF	-CFI Seniors* -CFF3 -DF coach Seniors -BMF	U18 R1F	-CFF3 -DF coach jeunes -BMF	-CFF3 -DF coach jeunes -BMF			
U18 R1	-CFF3 -DF coach jeunes -BMF	-CFF3 -DF coach jeunes -BMF	U18 R2F	-CFI U14-U19 -CFF3 -DF coach jeunes -BMF	-CFI U14-U19* -CFF3 -DF coach jeunes -BMF			
U18 R2	-CFI U14-U19 -CFF3 -DF coach jeunes -BMF	-CFI U14-U19* -CFF3 -DF coach jeunes -BMF						
U16 R1	-CFF3 -DF coach jeunes -BMF	-CFF3 -DF coach jeunes -BMF						
U16 R2	-CFI U14-U19 -CFF3 -DF coach jeunes -BMF	-CFI U14-U19* -CFF3 -DF coach jeunes -BMF						
U15 R1	-CFF2 -DF coach jeunes -BMF	-CFF2 -DF coach jeunes -BMF						
U15 R2	-CFI U14-U19 -CFF2 -DF coach jeunes -BMF	-CFI U14-U19* -CFF2 -DF coach jeunes -BMF						
U14 R1	-CFF2 -DF coach jeunes -BMF	-CFF2 -DF coach jeunes -BMF						

## ARTICLE 2 - DESIGNATION DE L'EDUCATEUR

### **2.1 - Désignation en début de saison**

Les clubs des équipes participant à tous les championnats de la LAuRAFoot, doivent avoir formulé une demande de licence conforme aux règlements pour

## ARTICLE 2 - DESIGNATION DE L'EDUCATEUR

### **2.1 - Désignation en début de saison**

Les clubs des équipes participant à tous les championnats de la LAuRAFoot, doivent avoir formulé une demande de licence conforme aux règlements pour l'éducateur en charge de

# EXAMEN DES VŒUX et souhaits de modifications aux Règlements Généraux de la Ligue

l'éducateur en charge de l'équipe au plus tard la veille du premier match de championnat.

A compter du premier match de championnat, les clubs seront pénalisés :

- Jusqu'au 30<sup>e</sup> jour, d'une amende avec sursis.
- Du 31<sup>e</sup> au 60<sup>e</sup> jour, l'amende est fixée par les tarifs en vigueur avec révocation du sursis.
- A partir du 61<sup>e</sup> jour, d'une amende et du retrait d'un point pour chaque match de championnat disputé en situation irrégulière.

Les clubs qui n'ont pas désigné l'éducateur dans un délai de soixante jours calendaires à compter du lendemain de la date du 1<sup>er</sup> match de championnat sont pénalisés, en plus des amendes prévues, d'une sanction sportive, à savoir, le retrait d'un point par match de championnat disputé en situation irrégulière.

## 2.2 - Désignation en cours de saison

En cas de non-respect en cours de saison de l'obligation d'encadrement du fait du départ de l'éducateur désigné et quel qu'en soit le motif, le club dispose pour régulariser sa situation, d'un délai de 30 jours calendaires à compter du lendemain du premier match officiel lorsque l'éducateur désigné n'est pas inscrit sur la feuille de match et absent du banc de touche.

Pendant ce délai, les sanctions financières prévues ne sont pas applicables si la situation est régularisée. En cas de non-régularisation à l'issue de ce délai de 30 jours, dès le premier match de championnat disputé en infraction, et pendant toute la durée de la non-désignation du nouvel éducateur et jusqu'à régularisation de la situation, le club :

l'équipe au plus tard la veille du premier match de championnat.

A compter du premier match de championnat, les clubs **qui n'ont pas désigné d'éducateur** seront pénalisés :

- Jusqu'au 30<sup>e</sup> jour, d'une amende avec sursis.
- Du 31<sup>e</sup> au 60<sup>e</sup> jour, l'amende est fixée par les tarifs en vigueur avec révocation du sursis.
- A partir du 61<sup>e</sup> jour, d'une amende et du retrait d'un point pour chaque match de championnat disputé en situation irrégulière.

~~Les clubs qui n'ont pas désigné l'éducateur dans un délai de soixante jours calendaires à compter du lendemain de la date du 1<sup>er</sup> match de championnat sont pénalisés, en plus des amendes prévues, d'une sanction sportive, à savoir, le retrait d'un point par match de championnat disputé en situation irrégulière.~~

## 2.2 - Désignation en cours de saison

En cas de non-respect en cours de saison de l'obligation d'encadrement du fait du départ de l'éducateur désigné et quel qu'en soit le motif, le club dispose pour régulariser sa situation, d'un délai de 30 jour calendaire à compter du lendemain du premier match officiel lorsque l'éducateur désigné n'est pas inscrit sur la feuille de match et absent du banc de touche. Pendant ce délai, les sanctions financières prévues ne sont pas applicables si la situation est régularisée.

En cas de non-régularisation à l'issue de ce délai de 30 jours, dès le premier match de ~~championnat~~ **officiel** disputé en infraction, et pendant toute la durée de la non-désignation du nouvel éducateur et jusqu'à régularisation de la situation, le club :

- sera redevable des sanctions financières prévues pour chaque match officiel disputé (Championnat, coupe),

# EXAMEN DES VŒUX et souhaits de modifications aux Règlements Généraux de la Ligue

- sera redevable des sanctions financières prévues pour chaque match officiel disputé (Championnat, coupe),
- encoure la sanction sportive prévue pour chaque match de championnat.

Pour l'application de la sanction sportive, la C.R.S.E.E.F., procède au retrait d'un point par match disputé en situation irrégulière après expiration du délai prévu et ce jusqu'à régularisation.

La C.R.S.E.E.F. notifie la sanction au club et aux Commissions chargées de l'organisation des compétitions pour application.

## ARTICLE 3 - CHANGEMENT DE L'EDUCATEUR EN CHARGE DE L'EQUIPE

En cas de :

- départ en cours de saison de l'éducateur à l'initiative de celui-ci,
- départ en cours de saison de l'éducateur à l'initiative du club,
- départ en cours de saison de l'éducateur d'un commun accord, entre le club et l'éducateur,

Le club et l'éducateur doivent, dans les quarante-huit heures en aviser par tous moyens :

- la F.F.F et la LAuRAFoot, si l'éducateur possède une licence technique Nationale
- la LAuRAFoot, si l'éducateur possède une licence technique Régionale ou une licence éducateur fédéral.

La licence "Technique Nationale" ou la licence "Technique Régionale" ou la licence « Educateur Fédéral » détenue par l'éducateur au bénéfice dudit club est immédiatement et automatiquement annulée.

- encoure la sanction sportive prévue pour chaque match de championnat.

~~Pour l'application de la sanction sportive, la C.R.S.E.E.F., procède au retrait d'un point par match disputé en situation irrégulière après expiration du délai prévu et ce jusqu'à régularisation.~~

La C.R.S.E.E.F. notifie la sanction au club et aux Commissions chargées de l'organisation des compétitions pour application.

## ARTICLE 3 - CHANGEMENT DE L'EDUCATEUR EN CHARGE DE L'EQUIPE

En cas de :

- départ en cours de saison de l'éducateur à l'initiative de celui-ci,
- départ en cours de saison de l'éducateur à l'initiative du club,
- départ en cours de saison de l'éducateur d'un commun accord, entre le club et l'éducateur,

Le club et l'éducateur doivent, dans les quarante-huit heures en aviser **par lettre recommandée avec accusé de réception ou mail** tous moyens :

- la F.F.F (**CFSEEF**) et la **CRSEEF** de la LAuRAFoot, si l'éducateur possède une licence technique Nationale
- la **CRSEEF** de la LAuRAFoot, si l'éducateur possède une licence technique Régionale ou une licence éducateur fédéral.

La licence "Technique Nationale" ou la licence "Technique Régionale" ou la licence « Educateur Fédéral » détenue par l'éducateur au bénéfice dudit club est immédiatement et automatiquement annulée.

# EXAMEN DES VŒUX et souhaits de modifications aux Règlements Généraux de la Ligue

En cas de non-respect de ces dispositions, la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football infligera aux clubs défaillants les sanctions prévues à l'Annexe 2 du Statut Fédéral des Educateurs et Entraîneur de Football ou par les dispositions prévues par les règlements de la LAuRAFoot.

Le club dispose pour régulariser sa situation, d'un délai de 30 jours calendaires à compter du lendemain du premier match officiel où l'éducateur qui quitte le club n'est plus inscrit sur la feuille de match et est absent du banc de touche.

## ARTICLE 4 - PRESENCE SUR LE BANC

**4.1** - A l'issue de la procédure de désignation prévue, les éducateurs en charge des équipes soumises à obligation devront être présents sur le banc de touche à chacune des rencontres de compétitions officielles, leur nom étant mentionné à ce titre sur la feuille de match dans la case « ENTRAINEUR » (E), sur présentation de la licence. Ils doivent être présents sur le banc de touche, durant l'intégralité de la rencontre, et donner les instructions aux joueurs et autres techniciens dans les vestiaires et la zone technique avant et pendant le match.

Comme prévu aussi par l'article 43 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot, la vérification de la présence et de l'identité de l'éducateur inscrit sur la feuille de match s'effectue par l'arbitre et/ou le délégué. La présence ou l'absence de

En cas de non-respect de ces dispositions **par le club**, la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football infligera aux clubs défaillants les sanctions prévues à l'Annexe 2 du Statut Fédéral des Educateurs et Entraîneur de Football ou par les dispositions prévues par les règlements de la LAuRAFoot.

Le club dispose pour régulariser sa situation, d'un délai de 30 jours calendaires à compter du lendemain du premier match officiel où l'éducateur qui quitte le club n'est plus inscrit sur la feuille de match et est absent du banc de touche.

**En cas de non-respect de ces dispositions par l'éducateur, la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football infligera à l'éducateur défaillant, une sanction en conformité avec les règlements de la LAuRAFoot et l'annexe 2 du Statut Fédéral.**

## ARTICLE 4 - PRESENCE SUR LE BANC

**4.1** - A l'issue de la procédure de désignation prévue, les éducateurs en charge des équipes soumises à obligation devront être présents sur le banc de touche à chacune des rencontres de compétitions officielles, leur nom étant mentionné à ce titre sur la feuille de match dans la case « ENTRAINEUR » (E), sur présentation de la licence. Ils doivent être présents sur le banc de touche, durant l'intégralité de la rencontre, et donner les instructions aux joueurs et autres techniciens dans les vestiaires et la zone technique avant et pendant le match.

Comme prévu aussi par l'article 43 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot, la vérification de la présence et de l'identité de l'éducateur inscrit sur la feuille de match s'effectue par l'arbitre et/ou le délégué. La présence ou l'absence de l'éducateur sera

# EXAMEN DES VŒUX et souhaits de modifications aux Règlements Généraux de la Ligue

<p>l'éducateur sera obligatoirement mentionnée sur la feuille de match et/ou sur le rapport du délégué.</p> <p>La vérification de la présence et de l'identité de l'éducateur inscrit sur la feuille de match peut également s'effectuer par la CRSEEF.</p> <p>Les sanctions financières applicables en cas de non-respect de l'obligation de présence sont identiques à celles prévues pour la non-désignation de l'éducateur.</p> <p><b>4.2</b> - Après quatre rencontres disputées en situation d'infraction, la C.R.S.E.E.F. peut infliger, en sus des amendes, une sanction sportive au club fautif par un retrait d'un point par match disputé en situation irrégulière.</p> <p>Avant toute application des sanctions financières ou sportives, la C.R.S.E.E.F. apprécie le motif d'indisponibilité de l'éducateur ou entraîneur.</p> <p><b>4.3</b> - Les clubs sont tenus d'avertir la C.R.S.E.E.F., par courrier électronique depuis leur messagerie officielle des absences de leurs éducateurs désignés, avant la rencontre officielle et au plus tard 48 heures après celle-ci.</p> <p><b>4.4</b> - En cas de suspension pour plus de six matchs ou d'une durée supérieure ou égale à deux mois, des éducateurs ou entraîneurs en charge contractuellement ou sous bordereau de bénévolat d'une équipe soumise à obligation, les clubs concernés devront pourvoir à leur remplacement durant les matchs officiels par un éducateur ou entraîneur diplômé du club selon les modalités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- pour les championnats SENIORS R1 et R2, (cf article 14 du Statut Fédéral des Educateurs et Entraîneurs de Football).</li><li>- pour les championnats régionaux de R3, R1 F et R2 F, U20, U16, U18, U18 F, U15, U14, remplacement de l'entraîneur</li></ul>	<p>obligatoirement mentionnée sur la feuille de match et/ou sur le rapport du délégué.</p> <p>La vérification de la présence et de l'identité de l'éducateur inscrit sur la feuille de match, peuvent également s'effectuer par la CRSEEF.</p> <p>Les sanctions financières applicables en cas de non-respect de l'obligation de présence sont identiques à celles prévues pour la non-désignation de l'éducateur.</p> <p><b>4.2</b> - Après quatre rencontres <b>officielles</b> disputées en situation d'infraction, la C.R.S.E.E.F. peut infliger, en sus des amendes, une sanction sportive au club fautif par un retrait d'un point par match disputé en situation irrégulière.</p> <p>Avant toute application des sanctions financières ou sportives, la C.R.S.E.E.F. apprécie le motif d'indisponibilité de l'éducateur ou entraîneur.</p> <p><b>4.3</b> - Les clubs sont tenus d'avertir la C.R.S.E.E.F., par courrier électronique depuis leur messagerie officielle des absences de leurs éducateurs désignés, avant la rencontre officielle et au plus tard 48 heures après celle-ci.</p> <p><b>4.4</b> - En cas de suspension <b>ou d'indisponibilité</b> pour plus de six matchs ou d'une durée supérieure ou égale à deux mois, des éducateurs ou entraîneurs en charge contractuellement ou sous bordereau de bénévolat d'une équipe soumise à obligation, les clubs concernés devront pourvoir à leur remplacement durant les matchs officiels par un éducateur ou entraîneur diplômé du club selon les modalités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- pour les championnats SENIORS R1 et R2, (cf. article 14 du Statut Fédéral des Educateurs et Entraîneurs de Football).</li><li>- pour les championnats régionaux de R3, R1 F et R2 F, U20, U16, U18, U18 F, U15, U14, remplacement de l'entraîneur suspendu <b>ou</b></li></ul>
--	--

# EXAMEN DES VŒUX et souhaits de modifications aux Règlements Généraux de la Ligue

suspendu par un éducateur ou entraîneur titulaire a minima d'un CFF hors CFF4.  
- pour les championnats de Futsal R1 et Futsal R2, remplacement de l'entraîneur suspendu par un éducateur ou entraîneur titulaire a minima du module « initiation » ou du module « entraînement » du certificat futsal de base.

**indisponible** par un éducateur ou entraîneur titulaire a minima d'un CFF hors CFF4.  
- pour les championnats de Futsal R1 et Futsal R2, remplacement de l'entraîneur suspendu **ou indisponible** par un éducateur ou entraîneur titulaire a minima du module « initiation » ou du module « entraînement » du certificat futsal de base.

**4.5 – En cas de non-respect des dispositions prévues à l'article 4.4 il sera fait application, pour chaque match officiel disputé en situation irrégulière, des sanctions financières prévues à l'article 7 des présents règlements.**

## **ARTICLE 4 BIS – IDENTIFICATION DE L'EDUCATEUR**

**(Création d'un article)**

Les éducateurs désignés comme étant en charge des équipes devront porter le brassard permettant leur identification.

La vérification du port du brassard sera effectuée par la CRSEEF.

En cas de non-port du brassard par l'éducateur, la C.R.S.E.E.F. transmettra le dossier à la PMS pour suite à donner.

# RECOMPENSES

## TROPHEES DU PRESIDENT

(Performance d'un club de la Ligue au niveau national lors de la saison 2024/2025)

GRENOBLE FOOT 38 : CHAMPION DE D3 FEMININE (POULE B)

OLYMPIQUE LYONNAIS : CHAMPION DE FRANCE ARKEMA PREMIERE LIGUE

LE PUY FOOTBALL 43 AUVERGNE : CHAMPION DE FRANCE NATIONAL 2 (POULE A)

F.C. LIMONEST DARDILLY SAINT DIDIER : CHAMPION DE FRANCE NATIONAL 3 (POULE I)

A.S. SAINT ETIENNE : CHAMPION DE FRANCE U17 NATIONAUX (POULE D)



**Nous vous invitons à privilégier le covoiturage pour venir à notre Assemblée Générale, les places de parking étant limitées autour du Centre de Congrès d'Aix les Bains.**

**Vous pouvez consulter la carte des parkings et « zones de stationnement » à la page 5 du présent Journal Spécial AG.**